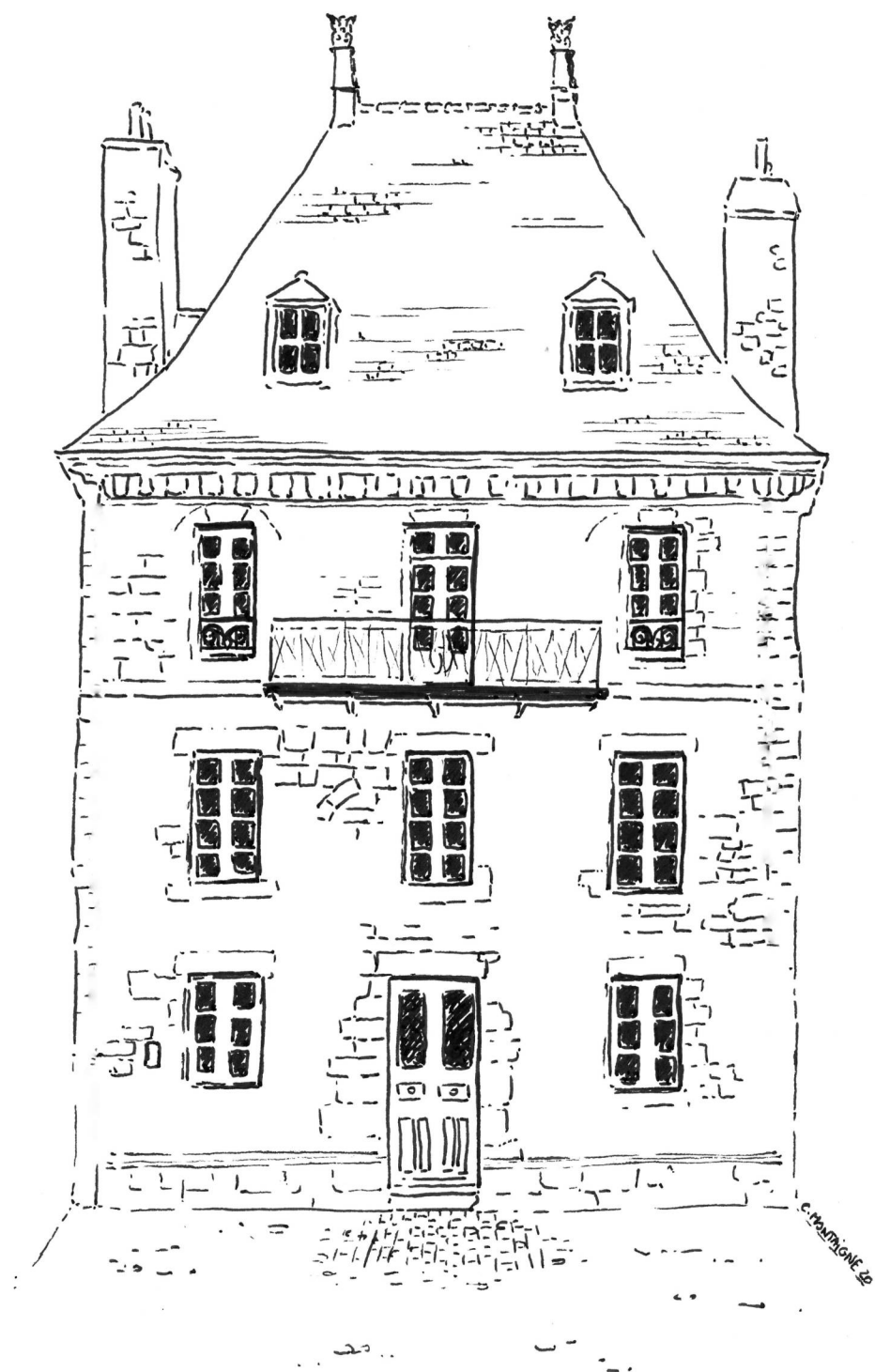


*« ... nous nous sommes transportés dans la
ville jusqu'à la place du beur de pot paroisse
Saint-Sauveur et entrés dans la maison
vulgairement dite le pavillon ... »*

Quimper
La maison du pavillon
1580 – 2020

2018 – 2021
Patrick Cathelain



Dessin : Claire Montaigne
2020



Ce travail de recherche a été entrepris en 2018 dans le but d'améliorer la connaissance du bâtiment abritant le service du patrimoine de la ville de Quimper, bâtiment aujourd'hui situé rue Ar Barzh Kadiou, auparavant place au Beurre et autrefois marché aux Ruches. Les découvertes ont été nombreuses, sur les propriétaires, l'architecture et l'histoire du lieu. Les faits sont exposés dans ce document, mais la discussion est bien évidemment ouverte quant à leur interprétation. Ce travail ne prétend pas à l'exhaustivité, de nombreuses zones d'ombre subsistent.

Cette étude se base avant tout sur les sources. C'est ainsi que le travail sur le terrain et dans les services d'archives a constitué l'essentiel des recherches. La satisfaction à la lecture de l'information recherchée a régulièrement eu pour pendant la déception face aux documents perdus dans les aléas de l'histoire locale. Le bâti a également été étudié finement, des relevés et coupes réalisés. Une étude de dendrochronologie de la charpente a été réalisée par la société Dendrotech et a été financée par la Ville de Quimper et le Ministère de la Culture – DRAC de Bretagne.

Nombreux sont ceux qui m'ont aidés. Qu'ils en soient remerciés. Je souhaite remercier en particulier monsieur Bruno Le Gall, directeur des archives municipales de Quimper, qui, par une question anodine posée lors de l'une de nos discussions, m'a permis de remonter jusqu'aux origines de ce bâtiment.

Patrick Cathelain,

*assisté dans les recherches et les réflexions par
Claire Montaigne, animatrice de l'architecture et du patrimoine, Ville de Quimper*

Janvier 2021

*Citation en page de couverture :
Extrait de l'inventaire des biens du collège des Jésuites de Quimper, 1762
Archives départementales du Finistère, B 906*

Sommaire

I) Le contexte urbain

- 1) *Le nord de la ville close de Quimper.....page 6*
- 2) *Le marché aux Ruches et la place au Beurre.....page 9*

II) Les propriétaires

- 1) *Les origines : la famille Furic (1580 – 1665).....page 15*
- 2) *Les Jésuites et le collège de Quimper (1665 – 1774).....page 22*
- 3) *La fin de l'Ancien Régime et la période Révolutionnaire (1774 – 1804)....page 26*
- 4) *Un siècle et demi de propriétaires occupants (1804 – 1960).....page 28*
- 5) *La fin de la propriété privé (1960 à nos jours).....page 40*

III) L'organisation spatiale de la parcelle

- 1) *Le relief de la parcelle.....page 42*
- 2) *Un hôtel particulier entre cour et jardin ?.....page 43*
- 3) *La question de l'escalier.....page 43*
- 4) *L'épaisseur des murs.....page 47*
- 5) *L'évolution du bâti sur la parcelle.....page 47*

IV) De la basse-cour au jardin

- 1) *Forme et relief.....page 49*
- 2) *La basse-cour.....page 51*
- 3) *Côté est, les liens avec le bâtiment voisin : la question de l'appentis.....page 53*
- 4) *L'apparition d'une nouvelle construction dans la cour (1829 – 1960).....page 54*
- 5) *Le garage (1921 – 1960).....page 55*
- 6) *La cour de 1960 à nos jours.....page 56*

V) Le jardin et l'espace situé au nord de la maison...

...page 58

VI) L'architecture extérieure

- 1) La façade sur rue (côté sud).....page 61*
- 2) Le toit.....page 66*
- 3) La façade arrière (côté nord).....page 68*

VII) Aménagement et décors intérieurs

- 1) Le bâtiment vu en coupe.....page 71*
- 2) Le rez-de-chaussée du bâtiment principal.....page 72*
- 3) L'aile nord.....page 76*
- 4) Le premier étage.....page 76*
- 5) L'entresol : entre le premier étage et le deuxième étage.....page 82*
- 6) Le deuxième étage.....page 82*
- 7) L'entresol : entre le deuxième étage et les combles.....page 86*
- 8) Les combles.....page 87*

Conclusion

Annexes

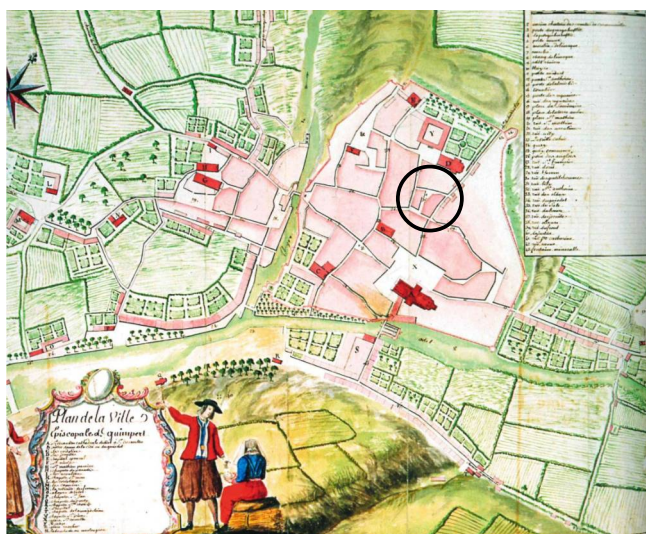
Généalogie synthétique de la famille Furic en lien avec la maison du Pavillon

...page 91

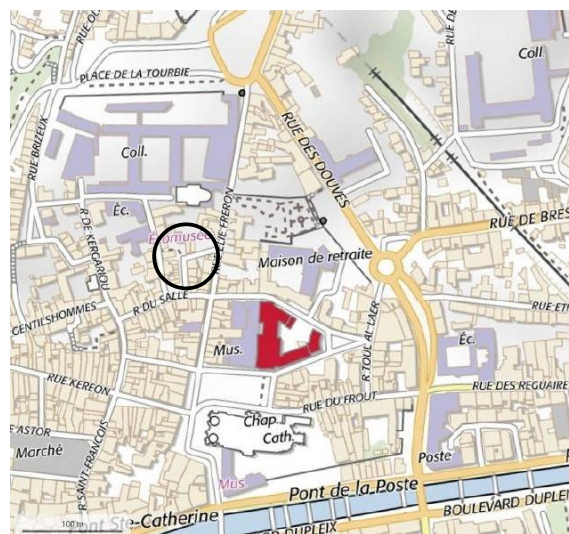
Synthèse des propriétaires et des évolutions de la maison du Pavillon.....page 92

I) Le contexte urbain

1) Le nord de la ville close de Quimper



Plan de Quimper dit « de Robien »¹ – XVIIIe siècle



Carte IGN² - 2020

« Le recours systématique au parcellaire actuel ou même aux plans et cadastres descriptifs de l'époque « moderne » est, il faut en convenir, de mauvaise méthode, et ne devrait être envisagé qu'au prix de grandes précautions. Mieux vaudrait s'en passer complètement et les auteurs, qui délibérément ou tacitement, acceptent l'idée d'une permanence de ce parcellaire et dessinent un « tissu médiéval » calqué sur celui d'aujourd'hui ou d'hier ne peuvent emporter l'adhésion. »³

La maison du Pavillon est située en haut de la place au Beurre, au nord de la ville close de Quimper. Son architecture ainsi que l'organisation spatiale des lieux ne la rattache pas au bâti du centre ville, caractérisé par l'omniprésence de maisons mitoyennes situées en limite sur rue. Au contraire, la maison du Pavillon n'est pas mitoyenne et elle dispose d'un espace en avant, ancienne basse-cour, et d'un jardin à l'arrière. C'est donc vers le nord de la ville close et autour de la place au Beurre qu'il faut orienter les recherches afin d'essayer de comprendre le contexte urbain et architectural dans lequel le bâtiment s'inscrit. Or l'organisation ancienne du nord de la ville intra-muros n'a jamais été réellement étudiée, conséquence de la profonde mutation qu'a subi ce secteur suite à la construction du collège jésuite à partir de 1620. Avec l'installation des jésuites, entre l'hôpital Saint-Antoine à l'ouest et la rue Élie Fréron à l'est, toute trace d'occupation antérieure a disparu. Pour faire place aux bâtiments du collège des jésuites, tous les bâtiments pré-existants ont été détruits, le parcellaire effacé, le réseau viaire supprimé, le relief modifié en profondeur.

Afin de délimiter la zone d'étude permettant de comprendre l'environnement de la maison du Pavillon, des repères dont l'ancienneté est avérée ont été choisis : au nord, l'enceinte fortifiée, à l'ouest, l'hôpital Saint-Antoine, à l'est, la rue Élie Fréron. Il s'agit du secteur occupé à partir du XVIIe siècle par le collège des jésuites.

¹ Bibliothèque municipale de Rennes

² www.geoportail.gouv.fr

³ Jacques Heers, *La ville au Moyen Âge*, cité dans le rapport de fouilles *Les vestiges archéologiques de la prison Mesgloaguen de Quimper*, Jean-Paul Le Bihan, 1998

Pour mener cette recherche, le recours aux sources écrites et archéologiques a été privilégié. Les actes d'achat des maisons et terrains acquis par les jésuites ont été étudiés afin de comprendre l'organisation spatiale du lieu. Par ailleurs, les rapports de fouilles ont été examinés pour les deux secteurs ayant fait l'objet de fouilles archéologiques. Il s'agit, à l'ouest, d'une partie de l'ancien hôpital Saint-Antoine (site de Mesgloaguen), et, à l'opposé, côté est, d'un terrain situé le long de la rue Élie Fréron.

Concernant les données archéologiques, les rapports de fouilles⁴ nous apprennent que les lieux semblent peu densément bâtis jusque le fin du Moyen Âge. De relatives concentrations urbaines sont repérées vers Mesgloaguen et le long de la rue Élie Fréron. Des cultures et des jardins sont présents le long du rempart et en s'éloignant de la rue Élie Fréron vers l'ouest. Côté Mesgloaguen, l'habitat primitif est fait de bois et de terre, le bâti maçonné apparaissant à partir du XVI^e siècle. Côté rue Élie Fréron, ce type de bâti semble apparaître plus tôt, dès le XIV^e siècle. Le bâti médiéval connaît une évolution régulière du XIV^e au XVI^e siècle avant de faire place à un bâti Renaissance plus imposant, organisé, structuré, comprenant une cour, des puits, des latrines etc.

Ces données sont en cohérence avec ce qui est connu de la maison du Pavillon, imposant bâtiment construit à la fin de la Renaissance et bénéficiant d'une basse cour et d'un jardin.

L'étude des actes d'achats des maisons et terrains acquis par les jésuites de 1620 à 1625 fournit des renseignements supplémentaires sur l'ensemble du secteur d'étude, permettant de proposer une restitution du réseau viaire et du parcellaire du quartier avant sa disparition pour faire place au collège⁵.

Le secteur est organisé autour de trois axes nord-sud. D'ouest en est, il s'agit de :

- la rue Saint-Antoine, reliant la chapelle du Guéodet à l'hôpital Saint-Antoine ;
- la rue de la Vigne, reprenant le tracé de l'actuelle rue du Lycée et se prolongeant jusqu'au nord, à proximité de la fortification ;
- la rue Élie Fréron, reliant la place de la cathédrale à la porte : « ouvrant sur la rue Obscure⁶ ».

Les textes font également état d'une venelle reliant la rue Saint-Antoine à la rue de la Vigne, mettant en évidence un petit axe de liaison est-ouest.

Ces voies de communication sont citées dans les actes d'achat et l'un d'eux confirme leur position respective : le 5 septembre 1624, les jésuites achètent un jardin à Marguerite Le Baud, dame de Peneleus. Ce jardin possède une façade sur chacune des trois voies de ce secteur : « dudit jardin donnant [...] de l'occident sur la rue [...] conduisant de l'église de Saint-Antoine à la chapelle de Notre Dame du Guéodet et l'Orient donne sur la rue de la Vigne [...] et du septentrion donne [...] partie sur la ruelle qui conduit de la rue de la Vigne à Saint-Antoine ».

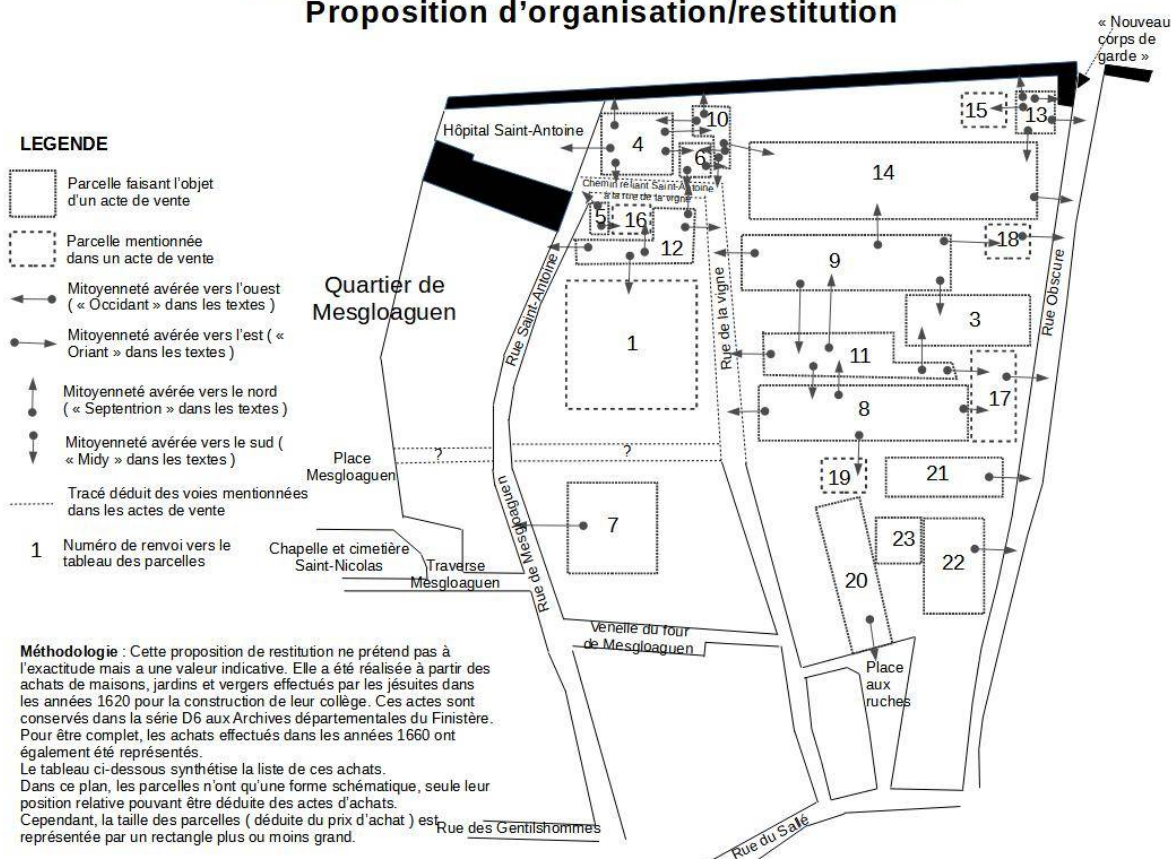
De ces actes de vente, on apprend que le secteur est couvert de jardins, de maisons et maisonnettes. Toutes les parcelles ne sont pas bâties. Grâce au prix d'acquisition, on devine que si certaines maisons doivent être modestes, d'autres sont plus cossues, comme la maison prébendale de Combrit, acquise pour la somme de 3100 livres alors que le prix moyen des acquisitions ne dépasse pas 1000 livres. On déduit également de ces actes d'achat que le parcellaire est lâche, très différent de l'urbanisme du centre-ville, particulièrement dense. Alors que dans le centre-ville, les maisons sont généralement situées à l'alignement sur rue, dans ce quartier, rien n'indique que ce soit le cas. La maison du Pavillon est d'ailleurs située en retrait de la voie.

4 Le Boulanger Françoise (sous la direction), *Quimper, Collège la Tour d'Auvergne, rapport de Fouilles archéologiques*, Ministère de la Culture, S.R.A., AFAN, 1999
Le Bihan Jean-Paul, *Les vestiges archéologiques de la prison de Mesgloaguen de Quimper*, SAFI, Centre archéologique du Finistère, Rennes, SRA de Bretagne, 1998

5 Cf proposition de plan page 8

6 Archives départementales du Finistère – série D6

Le nord de la ville close de Quimper vers 1620 Proposition d'organisation/restitution



Numéro de la parcelle	Date de vente	Nature du bien	Propriétaires	Prix
1	2 mai 1620	Chapellenie Saint-Gilles, avec maison et jardin	Mathurin Rouille	1200 livres
2	2 mai 1620	Chapellenie Saint-Yves	Yves Guillouroux	
3	2 mai 1620	Chapellenie Saint-Antoine, avec une maison et jardin derrière	Allain Galliou	900 livres
4	15 octobre 1621	3 maisons, jardin et verger	Renée Le Dynois	600 livres
5	24 décembre 1621	Un petit jardin	Jeanne Andriot dame de Toulgoet	donation
6	14 février 1622	Un petit jardin	Sébastien Picquet	80 livres
7	12 mars 1622	Chapellenie de Saint-Jean, avec maison et jardin	Hervé Le Gall	Rente de 15 livres
8	24 juin 1623	Une maison avec jardin	Alain de Trégain	1500 livres
9	11 juin 1624	Maisonnette, verger et jardin	Jacques Le Ferec et Marie Grasset	1350 livres
10	12 juin 1624	Maison et jardin	Martin Moreau et Guillaumette Bolo	109 livres
11	13 juin 1624	Deux maisonnettes avec cour et jardin	François Bougeant et Levenez Hamon	600 livres
12	5 septembre 1624	Un jardin	Marguerite Le Baud, dame du Peneleus	460 livres
13	27 mars 1625	Deux jardins	Rachelle Laisné, dame de Kermahonnec	150 livres
14	19 juin 1625	Maison prébendale de Combrit	Chapitre de la cathédrale	3100 livres
15		Jardin	Hôpital Saint-Antoine	
16		Jardin	Job Hocquart et Anne Mousillé	
17		Jardin	Sieur de Lifrour	
18		Cour et maison	Maria Uandura	
19		Maison et jardin	Yves Furic sieur du Verger	
20	30 juillet 1664	Maison du Pavillon	Guillaume de Kerbiquet	4000 livres
21	16 octobre 1666	Maison noble de Penerven et son colombier	François de Kergoet, chevalier du Guilly	2400 livres
22	24 février 1674	Maison de l'Ecu	L'Espagnol et Guillemette Gurli	3250 livres
23	5 novembre 1674	Jardin de la maison de l'Ecu	François de Kergoet, chevalier du Guilly	500 livres

Toujours grâce au prix d'acquisition des biens, on peut comparer la taille des parcelles les unes par rapport aux autres. Et leur superficie semble très diverse. Le prix d'un jardin sans construction varie par exemple de 80 à 460 livres. La lecture de ces documents laisse penser que les dimensions de la parcelle de la maison du Pavillon se situe dans la moyenne basse.

Grâce aux données archéologiques et à l'étude des actes d'achats, on comprend que la maison du Pavillon, d'un point de vue urbain et organisationnel, est cohérente avec le nord de la ville close. La construction du collège jésuite et la démolition de toutes les maisons présentes dans le secteur ont déconnecté la maison du Pavillon de son environnement urbain, paysager et peut-être architectural. Elle est une survivance d'un quartier disparu. Elle n'est cependant pas la seule rescapée. Rue Élie Fréron, l'hôtel Jacquelot de Boirouvray s'inscrit dans ce contexte. Il s'agit d'une grande demeure, dont la façade est à l'alignement sur rue, mais qui bénéficie d'un vaste jardin. En haut de la rue du Lycée, c'est sans doute le cas également de la maison située au n°9.

La construction et l'évolution de la maison du Pavillon jusqu'au milieu du XVII^e siècle ne peuvent donc se comprendre qu'en gardant à l'esprit un environnement très différent et aujourd'hui disparu.

2) *Le marché aux Ruches et la place au Beurre*

Selon Jean-Pierre Le Bihan⁷, le tracé de l'actuelle rue du Sallé, qui borde le côté sud de la place au Beurre, marquerait à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle la limite nord de l'intra-muros. Cependant, ni les textes ni l'archéologie ne permettent d'attester la présence d'une enceinte à cet emplacement. Dans la première moitié du XIII^e siècle, entre 1210 et 1240, la limite de la ville intra-muros est repoussée plus au nord. Une nouvelle rue est alors créée à l'emplacement de l'ancienne limite, la rue des Merciers, actuelle rue du Sallé. Cette nouvelle voie est attestée en 1240 dans un cartulaire. Juxta la nouvelle rue des Merciers, côté nord, apparaît le marché aux Ruches, actuelle place au Beurre.

La situation de cette place est singulière et interroge. Elle ne répond pas aux habitudes urbaines médiévales⁸, à savoir une situation stratégique, au carrefour de voies de communication, sur un axe passant, à proximité d'une entrée de la ville. Elle est au contraire difficile d'accès, exiguë, à l'écart des principales voies de communication. Elle ne s'explique pas par le croisement de deux axes. Il s'agit en fait d'une simple rue marquée par un angle droit, reliant l'actuelle rue du Lycée (ancienne rue des Vignes) à la rue du Sallé. Au niveau de ce coude, la rue s'élargit pour former la place, de dimensions réduites. La place forme ainsi un parvis devant la maison du Pavillon et la maison voisine, côté est. Dans les documents d'archives, on trouve mention d'un marché aux ruches et d'une rue des ruches. Concrètement, il s'agit sans doute des deux parties d'un même ensemble. La rue des ruches est sans doute la petite rue est-ouest qui part de l'actuelle rue du Lycée (autrefois rue des Vignes) et rejoint le haut de la place⁹, le marché aux Ruches étant l'espace situé devant la maison du Pavillon. Du point de vue de l'espace, la distinction est ténue. La maison du Pavillon est située au croisement de ces deux entités, ce qui explique sans doute pourquoi il est mentionné dans plusieurs documents d'archives pour ce même emplacement la rue des ruches ou le marché aux ruches.

7 Jean-Paul Le Bihan et Jean-François Villard (dir.), *Archéologie de Quimper. Matériaux pour servir l'histoire*, t. 1 : *De la chute de l'Empire romain à la fin du Moyen Âge*. Centre de recherche archéologique du Finistère-Éditions Cloître, 2005, 459 pages

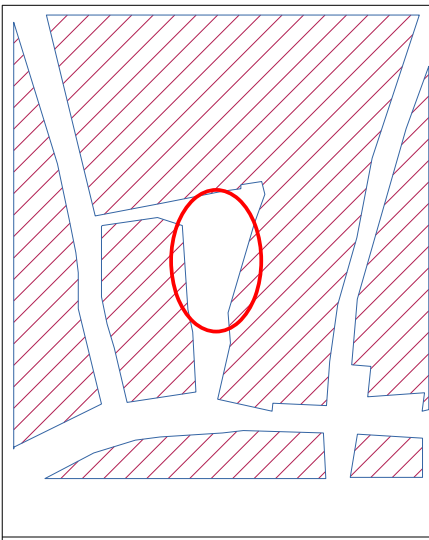
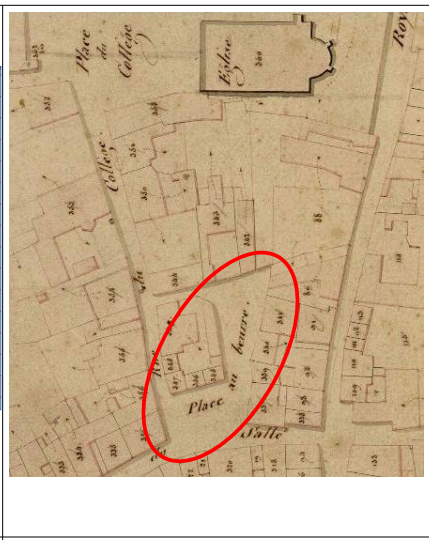
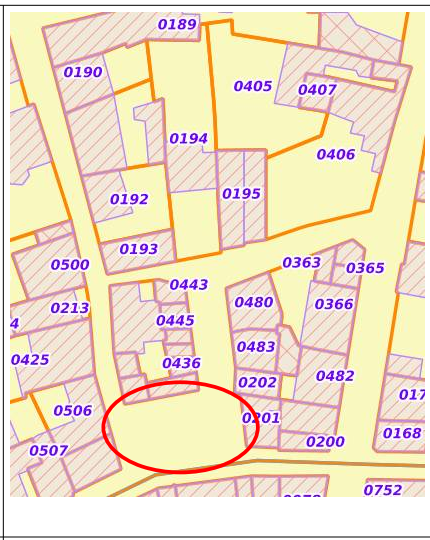
8 On consultera à cet effet : Sitte Camillo, *L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon ses fondements artistiques*, Essai, Éditions du Seuil, collection Points, édition de 1996

9 Il s'agit de l'actuelle rue Ar Barzh Kadiou.

La configuration particulière de la place amène à questionner le lien entre la place et la maison du Pavillon. Ne peut-on imaginer que l'espace menant de la rue du Sallé à la maison du Pavillon soit une survivance d'une allée, étroite à sa base puis s'élargissant, menant de la rue du Sallé à un bâtiment prestigieux, à l'image des grandes allées devant les manoirs ?

Plusieurs évolutions ont modifié le centre de gravité de la place pour le déplacer vers le sud. En effet, sans doute au XVIII^e siècle, peut-être avant, la partie sud de l'îlot séparant la place au Beurre de la rue du Lycée est détruite pour agrandir la place. Au XIX^e siècle, afin de se conformer au plan d'alignement décidé par la commune de Quimper, le nord de la place, côté est, est loti. L'emplacement historique de la place devient ainsi aujourd'hui presque invisible au profit d'un espace plus vaste situé le long de la rue du Sallé.

Plus formellement, on constatera que l'espace désigné autrefois comme le marché aux Ruches correspond uniquement à une petite place, aujourd'hui disparue, située devant la maison du Pavillon, alors que la place au Beurre désigne à la fois cet espace et celui longeant le nord de la rue du Sallé.

		
La place aux Ruches au début du XVIII ^e siècle	La place au Beurre en 1835 ¹⁰	La place au Beurre en 2020 ¹¹

Au XVIII^e siècle, les édiles quimpérois qui ont conçu le plan d'alignement avaient prévu de transformer la place en profondeur. L'îlot bâti entouré par la place au Beurre, la rue du Sallé et la rue du Lycée devait être démoli. Le front bâti du côté ouest de la rue du Lycée devait être rectifié et le front est de la place au Beurre devait être redressé. Une nouvelle discussion sur le plan d'alignement a lieu en 1836. Lors du conseil municipal du 16 mai 1836, il est indiqué : « les maisons qui forment îlot seraient supprimées dans le but de donner à ce marché l'extension dont il a besoin. »¹² Finalement, ce plan d'alignement n'est que partiellement appliqué, l'îlot central étant conservé. En revanche, côté est de la place au Beurre, le plan d'alignement est appliqué, malgré des protestations. En effet, en 1883, le propriétaire du terrain situé dans l'angle nord-est de la place demande la modification du plan d'alignement afin de bâtir une maison car l'alignement imposé refermerait la place et en conséquence « qu'elles [les futures constructions] auront le gros inconvénient de gêner l'accès du portail de monsieur de Jacquelot et masquer complètement la maison occupée par monsieur Le Febvre qui se retrouvera reléguée dans un véritable cul de sac¹³. »

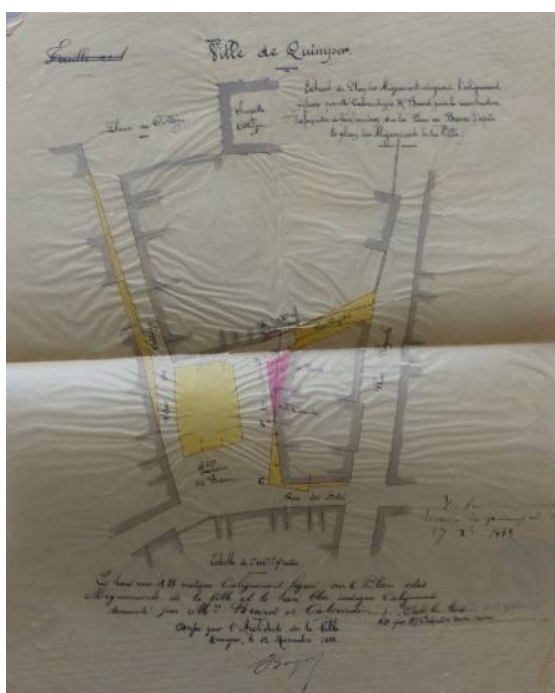
¹⁰ Archives municipales de Quimper

¹¹ <http://www.cadastre.gouv.fr>

¹² Archives municipales de Quimper, Délibérations du conseil municipal, 1 D_QUI 14

¹³ La maison dont il est question est la maison en pan de bois, voisine de la maison du Pavillon côté est

À cette demande, il est répondu par les élus lors de la séance du conseil municipal du 23 novembre 1883 que : « les allégations des pétitionnaires sont parfaitement exactes et que l'exécution du plan des alignements leur sera réellement préjudiciable. À première vue, il [le maire] était disposé à appuyer leur demande, bien qu'il soit d'avis d'apporter une grande prudence et beaucoup de réserves quand il faut se prononcer sur une modification du plan des alignements. Mais en examinant la question des alignements de près, il a observé que l'alignement adopté pour le côté est de la place, une ligne à peu près parallèle au côté ouest de la rue du collège et qu'en outre cette ligne prolongée aboutirait à deux ou trois mètres en arrière de la façade de l'église du collège. Or une fois le lycée construit, on éprouvera le besoin de dégager la façade monumentale de cet établissement et qu'il est probable que dans l'avenir on alignera les maisons situées entre la place du lycée et la place au beurre afin de créer une belle et large voie qui transformera le quartier de la manière la plus avantageuse pour ses habitants. »



*Plan d'alignement de la place au Beurre¹⁴
12 novembre 1883
En jaune, les parties à détruire, en rose, l'alignement
obligatoire pour établir les nouvelles constructions*



*Maison à pan de bois (à droite),
donnant directement sur la place au Beurre avant
application du plan d'alignement*

On comprend bien le projet municipal à long terme, c'est à dire un projet de type haussmannien visant à détruire les bâtiments situés entre la place au Beurre et l'entrée du lycée, actuelle place Le Coz, pour former un vaste boulevard rectiligne. La mise en œuvre de ce projet, qui aurait notamment conduit à détruire la maison du Pavillon, n'a finalement pas vu le jour. Seule l'application du plan d'alignement sur le côté est de la place au Beurre a été effective.

La situation actuelle, très différente de la configuration originelle de la place, est donc le résultat de l'évolution de la place au XVIII^e siècle et de l'application partielle du plan d'alignement au XIX^e siècle.

¹⁴ Archives municipales de Quimper

Au XIX^e siècle une venelle est percée entre l'espace situé devant la maison du Pavillon et la rue Élie Fréron. Lors de la séance du conseil municipal du 16 mai 1836¹⁵, la raison justifiant l'ouverture de la venelle est de « faciliter la communication avec le haut de la rue Royale. » Plus loin, il est précisé : cette « venelle autrefois établie à cette place et dont les traces sont encore existante ». Cependant, ce nouvel axe de communication est refermé avant d'être rouvert en 1939 – 1940. En 1981, cette rue, reliant la rue du Lycée à la rue Élie Fréron et longeant la maison du Pavillon, est détachée de la place et nommée rue Ar Barz Kadiou, actant définitivement la distinction de cet espace (pourtant l'emplacement originel de la place) avec la place au Beurre.

Peu de bâtiments de la place sont antérieurs à la Révolution de 1789. Il s'agit de la maison du Pavillon, de la maison voisine en pan de bois et de la maison située 3 place au Beurre, également en pan de bois. Les autres bâtiments sont plus récents. La maison située au n°5 place au Beurre est datée de 1885 – 1890, au n°1 de 1906, et au n°7 de 1939.

On peut se questionner sur la limite de la place côté ouest. En effet, aujourd'hui, une série de 6 garages automobiles forment un front bâti cohérent. Cependant, sur le plan cadastral de 1835, le volume bâti est déjà présent et semble correspondre à des dépendances de l'hôtel particulier situé en arrière, dont la façade principale donne sur la rue du Lycée. De plus, au niveau des murs en pierre formant le fond de ces garages, des ouvertures anciennes, avec des encadrements en pierre de taille, sont toujours visibles, vestiges de ces communs qui devaient ouvrir sur la place.

Le nom de la place a changé avec le temps. Les documents les plus anciens mentionnent le marché, la rue ou la place aux ruches. Ce nom se lit dans les documents et les actes du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle. En 1758, un bail de la maison du Pavillon mentionne la place au Beurre de Pot. Cette même adresse est ensuite utilisée à plusieurs reprises. En 1762, l'inventaire des biens des jésuites indique que la maison du Pavillon est située place au Beurre de pot. En 1774, l'acte de vente de la maison à Louis-François Tréhot de Clermont indique que la maison est située place du Beurre de Pot. En 1778, un acte de vente de la maison voisine de la maison du Pavillon mentionne également la place au Beurre de Pot. En 1796, l'acte de vente de la maison du Pavillon mentionne à nouveau la place au Beurre de Pot. Le nom de place au Beurre de Pot semble donc être acquis dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dans un acte de 1810, la place est dénommé uniquement place au Beurre. Ce nom est celui qui sera ensuite utilisé dans les actes pendant tout le XIX^e siècle et jusqu'à nos jours.

Si le nom de la place tend à montrer que celle-ci est dédiée au commerce, l'exiguïté de l'espace jusqu'au XVIII^e siècle force à penser que l'activité commerciale en plein air est réduite. On ignore tout du fonctionnement du marché aux ruches, espace consacré à la vente du miel, produit essentiel pour le sucre qu'il contient. Même si la place gagne en espace à partir du XVIII^e siècle, l'espace demeure restreint et on ignore également le fonctionnement du marché au beurre de pot. Comme indiqué ci-dessus, le plan d'alignement prévoyait un nouvel agrandissement de la place pour les besoins du marché, mais ce projet n'a pas vu le jour.

Un arrêté municipal en date du 31 janvier 1829 fournit quelques renseignements sur le fonctionnement et l'emplacement du marché, tendant à montrer que les commerçants occupent la rue du Sallé et non la place au Beurre, occasionnant des difficultés de circulation dans ce secteur : « Instruit que malgré les ordres de la police, les inconvénients et le danger du local, la partie de la rue du Sallé située entre la rue Royale et la rue du Collège est obstruée tous les jours de marché par le nombre des personnes qui se rassemblent pour vendre ou acheter du Beurre, et qu'elles s'exposent à être froissées par les voitures et les chevaux obligés de se frayer un passage à travers la multitude, [...]. Le marché au Beurre se tiendra sur la place qui porte ce nom à partir de l'angle de la maison Jarrige et au delà du ruisseau de manière à laisser la rue entièrement libre. Toutes les personnes qui seront trouvées vendant ou achetant du Beurre hors des limites que l'on vient d'indiquer et dans la rue, seront traduites devant le tribunal de simple police pour être condamnée à l'amende et à la confiscation des objets vendue. »

15 Archives municipales, Délibérations du conseil municipal, 1 D_QUI 14

En dehors de l'activité commerciale, comme pour toutes les places depuis le Moyen-Age jusqu'au XX^e siècle, l'espace est régulièrement utilisé pour stocker le matériel nécessaire aux chantiers de construction. L'espace est rare en ville, et la lecture des registres de demandes d'autorisation de voirie¹⁶ est ponctuée de demande d'entrepreneurs souhaitant utiliser les places, dont la place au Beurre, pour entreposer tous les matériaux utiles au bon déroulement du chantier.

Sur les cartes postales anciennes datant des années 1900, on constate la présence d'une fontaine à destination des habitants du quartier. Cette fontaine occupe un espace conséquent, laissant peu de place à l'installation de boutiques itinérantes sur cette partie de la place. La fontaine disparaît au profit de pompes à eaux installées dans le quartier, un réseau d'adduction d'eau potable étant mis en place dans le quartier à la fin du XIX^e siècle.

En 1958, plusieurs riverains, notamment des locataires de la place au Beurre, de la rue du Lycée et de la rue du Sallé, envoient une pétition¹⁷ à la mairie demandant de faire édifier des sanitaires publics dans le but de « supprimer le système de tinettes¹⁸ ». Plusieurs arguments sont mis en avant :



Exemple de tinettes¹⁹

- « un certain nombre de personnes âgées ou impotentes sont obligées d'avoir recours à des mercenaires pour l'évacuation hebdomadaire de leurs déchets organiques, ce qui revient assez onéreux ; »
- « au point de vue touristique, le défilé à certaines heures, de tous ces récipients vers le Steir ou le champ de Foire peut par son manque d'esthétique influencer défavorablement l'esprit des touristes qui en grand nombre visitent ce quartier si pittoresque de notre vieux Quimper. »

La demande est rejetée car les autorités municipales, rappelant que les W.C. publics ne seraient être utilisés comme « vidoir à ordures et vidanges aux habitants », souhaiteraient que les propriétaires investissent dans un système reliant chaque habitation aux égouts de la ville.

L'administration d'État en charge des monuments historiques a, elle aussi, remarqué l'aspect remarquable des architectures de ce quartier. Le 22 mai 1956, 12 maisons situées place au Beurre, rue du Sallé et rue du Lycée, sont inscrites au titre des monuments historiques. Ces maisons sont essentiellement des maisons à pans de bois (10 maisons) et deux maisons sont construites en pierre de taille. Pour la place au Beurre, trois maisons sont protégées, la maison du Pavillon, la maison voisine à pan de bois, côté est, et la maison à pan de bois située au 3 place au Beurre. C'est l'intégralité du bâti datant de l'Ancien-Régime et n'ayant pas subi l'application du plan d'alignement qui est ainsi protégée.

L'étude des recensements de la première moitié du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle permet de donner une image sociologique des habitants de la place au Beurre sur près d'un siècle. Le nombre d'habitants a fortement varié de 1831 à 1931. De 21 habitants recensés en 1831, on passe à 66 habitants en 1851, 81 habitants en 1881, avant de baisser petit à petit pour atteindre 23 personnes en 1931. Une étude de la démographie du quartier, replacée dans un contexte global concernant la démographie de la ville permettrait sans doute de comprendre cette évolution.

16 Archives municipales de Quimper

17 Archives municipales de Quimper

18 Une tinette est un pot destiné à recevoir l'urine et les excréments des habitants. Une fois le pot rempli, on dépose le pot devant sa maison et une personne, contre rétribution, vide le pot dans un espace dédié.

19 <https://unmartegal.skyrock.com/2150651229-LES-TINETTES.html>

La place est essentiellement habitée par une population ouvrière et commerçante. Les domestiques, journaliers et manouvriers sont nombreux et représentent une part importante de la population de la place. Parmi les métiers spécialisés, les métiers liés à l'habillement dominent dans les recensements. Les couturiers/couturières et tailleurs sont nombreux, présents dans tous les recensements, parfois accompagnés par des fileuses, brodeuses, lingères ou repasseuses. La maison du Pavillon est concernée par cette activité, un tailleur occupant les communs de la maison à la fin du XIX^e siècle et un atelier de couture étant présent dans un bâtiment de la cour, de 1914 à la Seconde Guerre mondiale.

Les métiers du bâtiment sont également bien représentés : menuisiers, couvreurs, peintres, tailleurs de pierre, maçons. Les cartes postales anciennes montrent effectivement une activité en lien avec la menuiserie. Une enseigne annonce un couvreur. Ces mêmes cartes postales montrent la présence d'une auberge, des aubergistes étant présents dans les recensements. Un autre métier, peu représenté en nombre mais régulièrement présent est celui de crêpière. Ce métier est cité dès 1841 et l'est encore un siècle après. Parmi les autres métiers de la place, peu présents, on rencontre des imprimeurs, cordonniers, serruriers, militaires, enseignants, un maréchal ferrant.

Il est ici surprenant de constater que presque aucun métier n'est lié aux métiers de bouche (à l'exception des crêpières), alors que le nom de la place a toujours été en lien avec l'alimentation. Enfin, rares sont les métiers ou activités représentatifs de la bourgeoisie. Selon les époques, on peut toutefois croiser un médecin ou un avocat.

Aux XIX^e et XX^e siècles, à l'exception de la maison du Pavillon, aucun bâtiment sur la place ne semble donc être habité en permanence par une population issue de la bourgeoisie.



Place au Beurre, un atelier de menuiserie vers 1900²⁰. À droite, on devine les enseignes d'une auberge.

20 Collection Musée de Bretagne : www.musee-bretagne.fr

II) Les propriétaires

1) Les origines : la famille Furic²¹ (1580 – 1665)

Préambule : retrouver la succession des propriétaires à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle a été possible grâce à divers documents et ouvrages, notamment les documents conservés aux archives départementales du Finistère concernant la famille Furic (dans la série 105 J), à l'ouvrage consacré à la généalogie de la famille Furic écrit par Hervé de Malleray²², et aux archives de Kermaner.

La famille Furic pourrait être originaire d'Angleterre. Le nom Furic apparaît dans les écrits en Bretagne au cours du XV^e siècle. Il s'agit d'une famille de marchands dont les membres ont revendiqué la noblesse, mais en ont toujours été déboutés. N'étant pas nobles, il leur est interdit de faire figurer leurs armoiries²³ sur un bâtiment, règle que la famille transgresse. Alors que la famille appose ses armoiries sur la chapelle Ty Mamm Doué de Quimper dont elle est propriétaire, l'affaire est soumise au Parlement de Rennes car « [la chapelle] était assise au fief de l'évêque de Cornouaille, dedans lequel fief n'était permis d'avoir armoiries en bosse, si non audit Évêque et aux gentilshommes de la paroisse ; que ledit Furic était roturier et de basse condition, incapable de jouir des droits et prérogatives appartenant à gens extraits de noble lignée. »²⁴ On retrouve cependant les armoiries de la famille sur plusieurs bâtiments de Quimper, dont la chapelle Ty Mamm Doué.

Joseph-Ignace Furic semble être le dernier membre de la famille à essayer de justifier sa noblesse. Le 8 avril 1695, il rédige un courrier²⁵ en ce sens « J'en ai même l'exemple par deux actes de transaction que j'ay trouvé du 18^e mars 1580 l'un et l'autre passés entre noble homme Pierre Furic, sieur de Kermanoir second et noble homme Gauvain Ansquer, sieur de Parpoullic et noble homme Guillaume de Rubiern, sieur du Cleuziou tous deux gentilshommes sans contredit, le second acte est passé entre le même Pierre Furic et nobles gens François Dubyier, sieur dudit lieu, et Gauvain Ansquer, sieur de Parpoullic, vous en avés encore un exemple dans le contrat de mariage de Pierre Furic second et Jeanne Rubiern, fille de nobles gents Guillaume Rubiern, seigneur du Cleuziou que je vous ay envoyé. ». À nouveau débouté, il finit par renoncer.

La famille Furic semble atteindre un apogée dans la seconde moitié du XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e siècle. Tout au long de cette période, les Furic achètent des terres, des manoirs, des villages, essentiellement autour de Quimper, dans le pays Bigouden, à Fouesnant etc. À Quimper, ils possèdent plusieurs biens, dont des hôtels particuliers. D'un point de vue politique, à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, les Furic sont très présents dans les institutions quimpéroises. Ils occupent des postes prestigieux, influents, démontrant leur grande richesse : en 1587, François Furic est membre de la communauté de ville, puis procureur syndic²⁶ en 1597, en 1601 et 1602, Guillaume Furic est procureur syndic et miseur²⁷, en 1606 et 1607, Yves Furic est procureur syndic, en 1627 et 1628, Julien Furic est procureur syndic, en 1634 et 1635, c'est le cas de Mathieu Furic, puis en 1645, 1646 et 1647, il s'agit de Philippe Furic. Puis peu à peu, leur influence semble décliner.

21 Le lecteur pourra se référer à l'annexe 1 (page 91) pour se repérer dans la généalogie de la famille Furic en lien avec la maison du Pavillon.

22 Malleray, colonel Hervé de, *Généalogie des Furic*, Les presses bretonnes, Saint-Brieuc, 1974

23 Blason d'azur à trois croisettes au pied haussé et fiché d'or

24 Archives Diocésaines de Quimper, *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, Quimper, 1914

25 Bibliothèque nationale de France, cabinet des manuscrits, dossier bleu n°296, documents concernant la famille Furic

26 Le procureur-syndic est le représentant de la communauté de la ville. On pourrait le comparer à un maire.

27 Les miseurs sont choisis parmi les familles les plus riches d'une ville et ont pour tâche la perception et la gestion des revenus d'une ville, la charge de la direction des travaux, ainsi que l'attribution des fermes des impôts.

La résidence principale de la famille est le manoir de Kermaner (ou Keranmaner ou Kermanoir), au nord de Quimper. Dans un partage de succession de 1643, il est indiqué « et pour ce qui est de la maison principale qu'ils reconnoissent être créé de Keranmanoir ». Le manoir a été acquis au milieu du XVI^e siècle, en 1548, par Jehan III Furic et son épouse Anne Fily. Du manoir dépend la chapelle de Ty Mamm Doué, distante de 400 mètres. On retrouve les armoiries de la famille Furic sur le manoir et dans la chapelle.



Manoir de Kermaner



Chapelle Ty Mamm Doué²⁸



Blason de la famille Furic, chapelle Ty Mamm Doué

Chaque génération de Furic a de nombreux descendants. Les veuves sont rapidement suivies par un remariage, toujours avec des familles de premier plan, des nobles et des notables afin de tisser un réseau d'alliances dense. Ce grand nombre d'enfants et d'héritiers rend complexe l'étude de cette famille et de sa généalogie. À chaque branche est adjoint le nom d'une terre (le Run, le Verger etc.). Les enfants portent régulièrement le même prénom que leur parent ou grand-parent. C'est ainsi que trois générations successives de Furic sieur du Verger se prénomment Yves. C'est pourquoi les Furic n'hésitent pas à se nommer eux-mêmes avec un numéro pour se différencier d'un homonyme, tel « Pierre Furic second ». Malgré un remarquable travail de synthèse généalogique de plus de 130 pages, Hervé de Malleray admet que son ouvrage portant sur la généalogie de cette famille est incomplet. On comprend alors que retrouver chaque propriétaire de la maison du Pavillon parmi la multitude de Furic et parmi de nombreuses successions n'a pas été aisé. La proposition qui suit est donc à lire avec prudence, des erreurs étant possibles.

L'analyse architecturale et l'étude dendrochronologique²⁹ de la charpente de la maison du Pavillon situent l'origine de la construction dans la seconde moitié du XVI^e siècle, plus précisément en 1580-1582, l'abattage des arbres utilisés pour construire la charpente ayant eu lieu à l'automne hiver 1581/1582.

²⁸ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

²⁹ Dendrotech, 2020

Il n'est pas prouvé que la famille Furic soit à l'origine de la construction de la maison au début des années 1580 mais Pierre II Furic, ou Pierre Furic second, né en 1545, a bien été propriétaire des lieux car il possède la maison à son décès, en 1598. À Kermaner, il fait exécuter des travaux sur le manoir (le portail et le puits auraient été réalisés alors qu'il en était propriétaire) et à la chapelle Ty Mamm Doué. On lit sur la façade extérieure de celle-ci la date de 1592, date marquant la fin des travaux. Dans un document concernant le règlement de sa succession daté de 1644, ses biens sont répartis en cinq lots. Le deuxième lot comprend la maison du Pavillon : « La maison ou a demeuré le sieur du Run³⁰. Estant sittiée en la rue des ruches. Estimée par an de rente la somme de quatre vingt dix livres ou supporter les réparations la somme de quatre vingt dix livres tournoy ». Pierre II Furic est donc le premier propriétaire attesté de la maison, et sans doute celui à l'origine de la construction. Il est le fils de Jehan III Furic et de Anne Fily. Pierre II Furic a été marié à trois reprises, en 1571 avec Jeanne du Cleuziou (décédée en 1589), en 1590 avec Jeanne de Kergadalen (décédée en 1590, peu après son mariage) puis en 1591, avec Rouanne du Mur. S'il habite le manoir de Kermaner, il possède, comme tout notable, un pied à terre en ville. Il fait sans doute construire la maison du Pavillon pour cette usage. Certainement pour marquer les esprits et son statut social, il fait ériger un hôtel particulier à l'architecture singulière, en pierre de taille, surmonté d'un toit en pavillon couvert d'ardoises, dans une ville dominée par les façades en pan de bois et les pignons sur rue. À l'évidence, il recrute un maître d'œuvre ayant une connaissance de ce type d'architecture faisant référence à la seconde Renaissance française. A-t-il fait venir ce maître d'œuvre à Quimper ou celui-ci était-il déjà dans les environs ? On notera que le château de Kerjean, dans le Finistère nord, grande bâtisse en pierre de taille représentative de la Renaissance française, est toujours en construction à cette époque. Louis XIII en souligne les qualités esthétiques. Par le style architectural choisi et les matériaux prestigieux, Pierre II Furic souhaite hisser sa famille au même niveau que la plus haute noblesse de Basse-Bretagne.

Si Quimper a été une ville calme pendant une partie du XVI^e siècle, il n'en est pas de même pour la dernière décennie : les guerres de la Ligue (1588 – 1598) voient se succéder les épisodes de troubles et en 1598 la peste sévit. L'absence des registres paroissiaux pour cette époque ne permet pas aux historiens de quantifier les ravages de l'épidémie, mais les contemporains avancent qu'un tiers de la population de la ville aurait succombé. Dans un document datant de 1600 environ et inventoriant les revenus des héritages de Marguerite, fille de Pierre II Furic, le comptable fait état à plusieurs reprises de non paiement de ce qui est dû dans les villages dépendant de la famille, la population locale ayant été décimée. C'est également à cause de la peste que décèdent Pierre II Furic et son épouse Rouanne du Mur. Dans le même document comptable cité précédemment, on apprend que Pierre II Furic et Rouanne du Mur, réfugiés à Kermaner à cause de l'épidémie, ont été atteint par la peste « aux environs de la Saint-Michel 1598 ». Ils décéderont peu après, laissant pour unique héritière Marguerite, née en décembre 1596. Mais Marguerite décède à la suite de ses parents. En 1604, un document inventorie les biens laissés en héritage par Marguerite, mais il est précisé « sans comprandre aux terres et heritaiges que ledit Furic et ses cohéritiers tenant en la ville de Kempercorentin [...] ». Il n'est donc pas fait mention de la maison du Pavillon dans ce document.

Marguerite étant décédée, en l'absence d'un autre héritier direct, et Pierre II Furic n'ayant plus de frère ou de sœur vivant, ses quatre demi-frères issus du mariage en seconde noce de son père Jehan III Furic avec Jeanne Du Cleuziou, héritent. Il s'agit de François Furic, sieur de Tréfervan (conjoint de Catherine L'Honoré), de Jean Furic sieur de Kernabat (conjoint de Françoise Le Calvez), de Guillaume Furic, sieur de Trobeuz (conjoint de Blanche Le Goazre) et Yves Furic, sieur de Trefeuntec (conjoint de Marie Capitaine). L'héritage est donc découpé en 5 parts égales, une part par héritier plus une part pour payer les créanciers. Si le partage de l'héritage aurait dû être réalisé dès le début des années 1600, suite au décès de Marguerite, il ne le sera dans les faits qu'en 1644. En effet, un litige concernant la propriété d'une maison située rue du Frouit à Quimper, remise en cause par l'abbé de Daoulas et faisant théoriquement partie de l'héritage, empêche de procéder aux partages des biens. Les lots entre les différents héritiers devant être rigoureusement identiques en valeur, il importe de savoir si la maison fait partie ou non de l'héritage. Il faut alors

30 Il s'agit de Julien Furic du Run dont il sera fait état dans la suite du texte.

attendre que la justice tranche cette affaire, ce qui prend plus de quarante ans. Dans l'attente d'une décision de justice, plusieurs des héritiers décèdent, et ce sont leurs propres héritiers qui sont finalement destinataires de l'héritage de Pierre II Furic.

Concrètement, outre de nombreuses terres situées dans diverses paroisses, l'héritage est constitué de :

- le manoir de Kermaner, ses dépendances (dont la chapelle de Ty Mamm Doué, un moulin à vent, un colombier) et ses terres ;
- une maison située rue des Ruches à Quimper (la maison du Pavillon) ;
- une maison voisine à celle citée ci-devant ;
- une rente censive sur une maison situé marché aux Ruches à Quimper ;
- le manoir de Trefeuntec à Plonevez-Porzay.

La distinction dans un même document de la rue des Ruches et du marché aux Ruches interpelle mais a été expliquée plus haut, la rue des Ruches correspondant sans doute à l'actuelle rue Ar Barzh Kadiou, contiguë au marché aux Ruches. C'est donc dans le document énonçant le contenu des lots comprenant les biens issus de l'héritage de Pierre II Furic qu'apparaît la première mention de la maison du Pavillon. On constate par ailleurs que Pierre II Furic possède une autre maison voisine dont on ne sait rien. En 1623, un acte de vente concernant une maison située au nord de la maison du Pavillon fait mention d'une autre maison, possession de Yves Furic, sieur du Verger. Ce dernier est issu d'une branche cadette de la famille Furic, Pierre II étant issu de la branche aînée. Il y a donc trois maisons propriétés de la famille Furic, situées au nord de la place, et sans doute contiguës. Peut-on en déduire la possibilité d'une terre issue d'un héritage puis partagée entre les membres de la famille ?

En attendant le partage de l'héritage de Pierre II Furic, entre 1600 (environ) et 1644, les héritiers se retrouvent copropriétaires de l'ensemble des biens. C'est ainsi que les héritiers se présentent dans divers actes de cette époque. Pendant cette longue période, l'occupation effective des maisons et du manoir évolue en fonction des naissances, des mariages et des décès.

Il est donc difficile de savoir qui occupe les différents lieux pendant ce laps de temps. Cependant, quelques indices peuvent éclairer sur l'occupation de la maison du Pavillon. Le sommet du pignon de l'aile nord de la maison est en effet orné d'un blason en forme d'écu. Cette aile est un ajout postérieur à la construction de la maison en 1580. Ce blason est surmonté de volutes et couronnées d'une sculpture en forme de croissant. Dans sa description du manoir de Kermaner, Louis Le Guennec³¹ écrit « On pénètre dans l'une d'elles, à gauche du vestibule d'entrée, par une porte Renaissance surmontée d'un écusson ovale aux armes des Furic alliées à un croissant posé en chef. » On retrouve donc des similitudes entre les deux écussons.

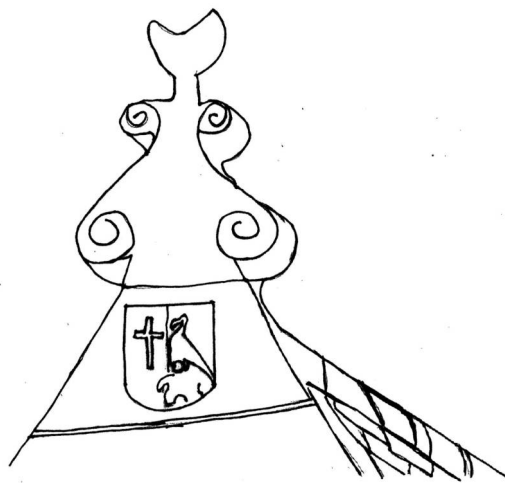
L'écu de la maison du Pavillon est tiercé, coupé mi-partie en chef, c'est à dire qu'il est composé de trois parties et que la partie supérieure est divisée en deux parties. Le blason est fruste, son état actuel est très dégradé, presque illisible. Sur une photographie datée de 1959, on devine néanmoins dans la partie supérieure gauche une croix, et un oiseau dans la partie supérieure droite. La partie inférieure n'est pas discernable. En héraldique, lorsqu'une femme possède ses propres armoiries, soit elle utilise, accolés, le blason de son mari et celui de son père, soit elle fait figurer sur un même blason à gauche les armoiries de son mari, et à droite les armoiries de son père.

31 Le Guennec Louis, *Les anciens manoirs des environs de Quimper*, Société archéologique du Finistère, 1924

Sur le blason de la maison du patrimoine, on reconnaît à gauche la croix de la famille Furic. Plusieurs blasons de membres de la famille Furic reprennent ce principe d'une croix unique associée à un autre symbole héraldique³². À droite est positionné un oiseau enserrant une pierre ou une branche dans ses griffes, peut-être un épervier, faisant sans doute référence à l'épervier de la famille L'Honoré³³. Il s'agit donc d'armoiries d'alliance, possédant toutes les caractéristiques permettant de les rattacher à Catherine L'Honoré, née en 1565 et encore vivante en 1630.



Le blason de la maison du Pavillon
Photographie, Ministère de la Culture, 1959



Blason de la maison du Pavillon, proposition de restitution

Catherine L'Honoré est l'épouse de François Furic, frère aîné des 4 héritiers de Pierre II. François décède quelques années après son mariage avec Catherine. Ce sont donc les enfants de François et de Catherine, encore mineurs, qui héritent. En attendant leur majorité, leurs biens sont gérés par leur mère Catherine et celle-ci se présente dans plusieurs documents comme garde naturelle de ses enfants. La présence du blason de Catherine sur l'aile nord de la maison, et non celui de Julien son fils aîné, futur sieur du Run et pourtant principal héritier, tend à montrer que celui-ci est encore sous la tutelle de sa mère, donc mineur. Julien est né en 1591 et devient majeur à 25 ans, en 1616. La construction de l'aile nord de la maison du Pavillon peut donc être datée des années 1605 – 1615.

Il est également possible que la façade sud donnant sur la place au beurre ait été modifiée à cette époque. Il ne faut pas s'étonner de voir des travaux d'envergure effectués sur un héritage non encore partagé. La maison du Pavillon n'est pas le seul bien de la famille Furic à être modifié à cette période : la chapelle Ty Mamm Doué connaît des travaux entre 1605 et 1621 afin d'y ajouter une ornementation de style Renaissance et la façade du manoir de Kermaner est profondément reprise. La planitude de la façade en pierre de taille du manoir, le traitement des ouvertures et leurs proportions ne sont pas sans rappeler la façade de la maison du Pavillon.

Concernant le blason de la maison du Pavillon, on reste surpris de son positionnement, donnant sur l'arrière du bâtiment, côté jardin, au nord, non visible de l'espace public. Toutefois, dans son rapport de fouilles³⁴ concernant le collège de la Tour d'Auvergne rédigé en 1999, Françoise Le Boulanger constate pour des bâtiments situés le long de l'actuelle rue Élie Fréron : « Les bâtiments ont pignons sur rue, leur façade principale donnant sur la cour intérieure. » De plus, il est dit dans les actes de partage que la famille Furic possède une seconde maison dont le terrain est contiguë à celui de la maison du Pavillon. Cette maison est occupée par les descendants d'un autre héritier de

32 Plusieurs de ces blasons sont encore visibles aujourd'hui dans des demeures privées de Quimper

33 Les armes de la famille L'Honoré sont notamment chargées d'un dextrochère d'argent soutenant un épervier de même

34 Le Boulanger Françoise (sous la direction), *Quimper, Collège la Tour d'Auvergne, rapport de Fouilles archéologiques*, Ministère de la Culture, S.R.A., AFAN, 1999

Pierre II Furic, Guillaume, sieur de Trobeuz. Il est tout à fait possible que ce blason soit tourné vers cette autre maison, ou plus exactement en direction de ses occupants. Est-ce par défiance, par volonté d'affirmer son emprise sur l'héritage (son mari était l'aîné des héritiers de Pierre II) pour marquer de son sceau cette maison qui est une copropriété mais qu'elle convoite ? On se souvient que la famille Furic n'a théoriquement pas le droit d'apposer ses armes sur un bâtiment, ce qui n'est pas le cas de la famille de Catherine l'Honoré, issue de la noblesse.

Devenu majeur, Julien³⁵, sieur du Run, occupe le bâtiment. Il exerce la profession d'avocat. Dans l'un des documents concernant la succession de Pierre II Furic rédigé en 1643, la maison du Pavillon est désignée comme étant « la maison ou a cy devant demeuré ledit sieur du Run ». A son sujet, Louis Le Guennec écrit³⁶ : « Ce Julien Furic, « célèbre avocat dans son tems », dit Kerdanet, et que Missirien saluait comme un homme de singulière érudition, probité et mérite, a laissé quelques travaux, un Usement du Comté de Cornouaille, Paris, 1644, et Rennes, 1664. in-4°; des Réflexions sur le gouvernement du cardinal de Richelieu, Paris, 1648, in-4°, et des Entretiens civils du sieur Furic, avocat, Paris, Journal, 165g, in-18. Dans ce dernier ouvrage, dédié à Renée-Mauricette de Plœuc, marquise de Carman, il se plaint de ne pouvoir trouver chez ses compatriotes quimpérois d'assez beaux esprits pour apprécier la distinction du sien, mais il s'en console en composant à l'avance l'éloge funèbre de ses amis. Le catalogue de la bibliothèque de Nantes cite trois curieuses épîtres imprimées, adressées en 1657, de Quimper et de Keranmanoir, par Julien Furic, sieur du Run, à Guy Autret de Missirien, à François de Vissdelou, évêque de Madame et coadjuteur de Cornouaille, et à Jean du Louet du Quijac, frère de l'évêque René du Louet, où il sollicite de ses correspondants la permission de les tuer, ou tout au moins de les supposer morts, afin de pouvoir, sans alarmer leur modestie, les louer à son aise dans leur epicedium, épitaphe latine, qui accompagne chacune de ces lettres. ». La Bibliothèque nationale de France possède plusieurs de ses ouvrages et écrits.

En juillet 1644, Henriette de France, reine d'Angleterre, de retour en France, passe par Quimper. La presse de l'époque se fait l'écho de cette visite pendant laquelle Julien Furic est choisi parmi les membres de la communauté de ville pour faire l'éloge de la visiteuse.

« Elle arriva le 3 audit Kimpercorentin, ville capitale de la basse Bretagne & Siège de l'Evesché de Cornouaille, où sa Majesté Britannique fut receue à plus d'une lieue par 60 Gentilshommes, conduits par le sieur de Kerharo, en l'absence du Marquis de Molac qui en est Gouverneur, & à demie lieue, par huit cents hommes sous les armes, qui firent leur décharge à son abord : & hors la porte de Medart, par le sieur de Talhoet Scindic : lequel accompagné des principaux habitans lui présenta les clefs dans un bassin d'argent, & un poile de velours cramoisi en broderie & crespine d'or aux armes de France et d'Angleterre. Le sieur du Run Furic lui fit une belle harangue, à laquelle, comme à tous les autres complimens, ayant répondu fort gracieusement, Sadite Majesté entra dans la ville, dont les rues estoient tapissées, précédée de cette infanterie, & suivie de la cavalerie. »³⁷

Au début des années 1640, Julien Furic du Run quitte la maison : le partage de la succession de Pierre II peut enfin avoir lieu, et il choisit le premier lot comprenant le manoir de Kermaner. Issu de la branche aînée, il est le premier à faire son choix. Tous les demi-frères de Pierre II étant décédés, ce sont leurs descendants qui participent au partage. Les deuxièmes à choisir sont les descendants de Jean. Ils optent pour le troisième lot comprenant la maison voisine de la maison du Pavillon, alors occupée par les descendants de Guillaume, sieur de Trobeuz, troisième héritier. Ces derniers se décident pour le deuxième lot et deviennent ainsi les propriétaires officiels de la maison du Pavillon. Le dernier héritier est Guillaume de Kerguelen, veuf de Françoise Furic, autre héritière. Il choisit le cinquième lot comprenant le manoir de Trefentec à Plonevez-Porzay. Le quatrième lot est de fait destiné aux créanciers.

35 Une rue de Quimper porte son nom

36 Louis Le Guennec, *Les anciens manoirs des environs de Quimper*, Société archéologique du Finistère, 1924

37 *La Gazette*, 1644, Bibliothèque Nationale de France

Les descendants de Guillaume héritent donc de la maison en 1644, mais qu'en font-ils ? Dans le premier acte de vente conservé de la maison, en 1665, il est dit que les anciens propriétaires sont Hervé Moreau et Yvorée Bougeant. Hervé Moreau a été marié en première noce à Jeanne Furic. On ne retrouve pas Jeanne Furic dans les diverses études concernant cette famille mais les actes paroissiaux pour cette période sont manquants. Cependant, par la lecture des actes de baptême des six enfants de Jeanne et de Hervé Moreau, on peut la rattacher aux héritiers de Pierre II Furic, car les signataires sont bien l'ensemble des héritiers de Pierre II Furic. Elle est donc la nouvelle propriétaire de la maison sans que l'on sache précisément par quel processus (héritage, donation familiale...) ni exactement quel lien familial la rattache aux propriétaires de 1644.

Hervé Moreau, époux de Jeanne Furic, fait partie des notables locaux. Il est écuyer, sieur de Kerdonys, conseiller du roi et procureur au présidial de Quimper. On constate que tous les enfants de Hervé et de Jeanne naissent paroisse Saint-Julien, ce qui montre qu'ils n'occupent pas la maison qui est située paroisse Saint-Sauveur. La maison est sans doute louée. Le dernier enfant du couple naît en 1652. Le 16 février 1654, Hervé Moreau se remarie en seconde noce avec Yvorée Bougeant. On peut donc déduire que Jeanne Furic décède vers 1653. En 1654, la maison appartient donc à Hervé Moreau et à sa nouvelle épouse, Yvorée Bougeant. Pour la première fois depuis sa construction, la maison quitte le giron de la famille Furic. Hervé Moreau et Yvorée Bougeant ne demeurent pas longtemps propriétaires de la maison puisqu'ils la donnent, sans doute en dot, à Louise Le Bars. Celle-ci est la fille de Yvorée Bougeant et de son premier mari, Pierre Le Bars, sieur de Kerlambert, riche marchand originaire de Pont-Croix. On rencontre à plusieurs reprises le nom de Pierre Le Bars dans des actes de vente autour de Quimper. Il acquiert par exemple en 1640 les manoirs de Lescongar à Plouhinec ou de Poulguilou à Mahalon.³⁸

La maison ne demeure que six ans en dehors du giron de la famille Furic car le 15 septembre 1659, Louise Le Bars épouse Pierre Furic, sieur de Kersaint et sieur de Busent. Pierre Furic est issu d'une branche cadette de celle décrite ci-dessus. Ce mariage est célébré à Quimper, paroisse Saint-Sauveur, c'est-à-dire la paroisse de la maison du Pavillon³⁹. Pierre Furic habite Pont-l'Abbé. Le 30 juillet 1665, alors que le couple demeure à Pont-l'Abbé, Pierre Furic et son épouse Louise Le Bars vendent la maison à Guillaume de Kerguelen⁴⁰, seigneur de Kerbiquet, écuyer, conseiller du Roi au présidial de Quimper. Il s'agit bien du même Guillaume de Kerguelen qui avait hérité d'un lot de Pierre II Furic. La propriété est vendue pour la somme de 4000 livres tournois, payées immédiatement. La transaction a lieu le matin. Le même jour, l'après-midi, Guillaume de Kerguelen revend la maison aux jésuites du collège de Quimper pour la même somme de 4000 livres tournois. Toutefois, les jésuites disposent de 2 ans pour rembourser cette somme, avec intérêts. Guillaume de Kerguelen joue donc le rôle d'intermédiaire financier permettant aux jésuites d'acquérir un bien coûteux qu'ils n'ont peut-être pas les moyens de payer comptant. À noter que, dans les archives du collège des jésuites⁴¹, une lettre indique que Denis Furic, sieur de Kerlen, conteste la vente aux jésuites au titre de la coutume de Bretagne. Denis Furic descend de Jean Furic, héritier de Pierre II. Cette contestation, dont on ne connaît pas la teneur exacte, n'a pas abouti car la vente n'a pas été annulée.

La maison quitte donc une nouvelle fois le giron de la famille Furic, mais on verra avec les propriétaires du XIX^e siècle que ce n'est pas tout à fait définitif.

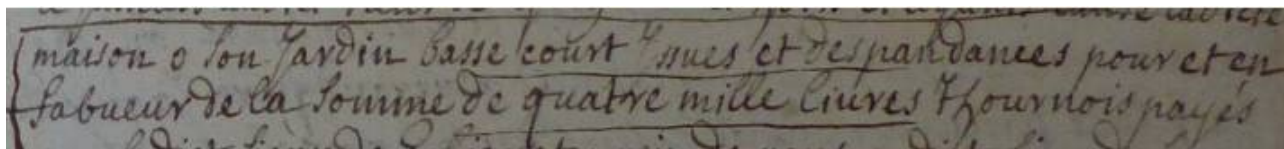
38 Pérennès, chanoine, *Plouhinec et Poulgoazec, Monographie des deux paroisses*, Rennes, Imprimerie bretonne, 1942

39 La sœur cadette de Louise, Marie Le Bars, épouse René Furic, frère de Pierre Furic, sieur de Saint-Moran, conseiller du roi au présidial de Quimper. De 1663 à 1689, ils ont 7 enfants, tous nés paroisse Saint-Sauveur.

40 À noter que les familles Furic et Kerguelen sont régulièrement unies. C'est ainsi que Guillaume de Kerguelen, éphémère propriétaire de la maison, est marié à une membre de la famille Furic, Françoise Furic.

41 Archives départementales du Finistère, série D

Pendant toute cette première période, la maison a dans un premier temps servi de pied à terre urbain à la famille Furic, avant d'être sans doute louée à partir des années 1645 – 1650. Et si l'on parvient à retracer la presque totalité de la généalogie des propriétaires, on ne sait que peu de choses sur la maison elle-même. Il faut attendre l'acte de vente de 1665 pour commencer à avoir quelques informations : le bien est alors décrit comme étant composé d'une maison, d'une basse-cour et d'un jardin. Le prix élevé, 4000 livres tournois, c'est-à-dire l'achat le plus important réalisé par les jésuites depuis leur arrivée à Quimper en 1620, tend à montrer qu'il s'agit d'un bien de qualité, tant par sa position géographique, à la jonction entre le cœur de la ville et le quartier nord, moins urbain, que par la qualité de la construction et la présence d'espaces permettant de bénéficier d'un jardin et de communs.



Extrait de l'acte de vente de la maison⁴², 1665

2) Les jésuites et le collège de Quimper (1665 à 1774)

Les jésuites possèdent le bâtiment de 1665 jusque leur expulsion du royaume de France en 1763. La maison est ensuite mise à disposition du collège de la ville jusque 1774, année où elle est vendue.

Les jésuites obtiennent l'autorisation de fonder un collège à Quimper en 1620. À partir de cette même année 1620, ils acquièrent au nord de la ville close de Quimper un ensemble géographiquement homogène, composé de maisons, jardins et vergers dans le but de construire à cet emplacement un collège. Les dimensions des bâtiments du collège et de la chapelle sont conséquentes et l'argent manque constamment, provoquant régulièrement des tensions entre les religieux, les représentants des habitants et l'évêque. Les travaux de construction de la chapelle mettront ainsi plus d'un siècle à s'achever.

Les acquisitions des jésuites se font en deux temps. Tous les terrains nécessaires pour bâtir les bâtiments du collège et la chapelle sont acquis entre 1620 et 1625. Ces terrains sont tous situés dans un quadrilatère délimité par les fortifications de la ville au nord, la rue Élie Fréron à l'est et la rue Saint-Antoine (aujourd'hui ruelle Saint-Antoine) à l'ouest. Au sud, la limite ne semble pas marquée par un élément géographique ou urbain précis (cf. proposition de plan page 8).

Quarante ans après cette série d'acquisitions, alors que les bâtiments du collège sont achevés et que la construction de la chapelle a débuté, les jésuites lancent une nouvelle campagne d'acquisition qui s'étale sur dix ans. Les nouveaux terrains sont situés au nord de la place au Beurre et à l'ouest de la rue Élie Fréron. Ces terrains forment un ensemble cohérent et continu. Trois maisons sont achetées : la maison du Pavillon, la maison de Penenvern et la maison de l'Écu⁴³, y compris son jardin qui dépend d'un autre propriétaire. La maison de Penenvern, située au niveau du chevet de la chapelle, est détruite. En revanche, la maison du Pavillon et la maison de l'Écu sont conservées, sans que l'on connaisse le projet des jésuites.

42 Archives départementale du Finistère – série D6

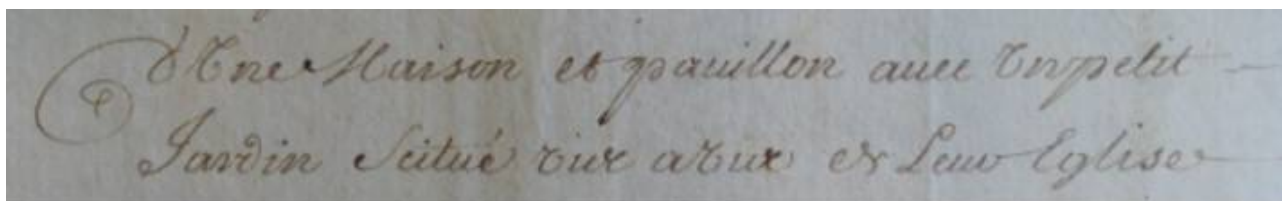
43 S'agit-il de l'actuel hôtel Jacquelot de Boisrouvray ?

L'usage initial de la maison est inconnu, mais un document⁴⁴ concernant la création d'une maison de retraite à Quimper dans la seconde moitié du XVII^e siècle interpelle. En 1678, Claude Thérèse de Kermeno décide de créer un établissement de retraites pour les dames de toutes conditions, sur le modèle de celui de Vannes, en lien avec les jésuites. Après quelques péripéties avec l'évêque, elle installe sa maison de retraite dans une maison « située tout près du collège » et dotée « d'un jardin ». Les lieux sont sans doute prêtée par les jésuites qui proposent leur assistance à Claude de Kermeno⁴⁵. Il est ainsi possible que la maison concernée soit la maison du Pavillon. Mais le bâtiment est trop petit pour cet usage et les religieuses le quittent après 3 ans pour s'installer près des quais, avant de se faire construire un vaste édifice situé le long de l'actuelle place de la Tour d'Auvergne.



Ancienne maison conventuelle des dames de la retraite,
Place de la Tour d'Auvergne⁴⁶

Si la maison du Pavillon a effectivement été habitée par les religieuses, il ne s'agissait que d'une occupation temporaire, et le but de l'acquisition reste énigmatique. Néanmoins, la maison du Pavillon semble avoir un lien particulier avec la chapelle et les bâtiments du collège. En effet, le niveau du sol du jardin a été surélevé de plusieurs mètres afin de le mettre à niveau avec le terrain d'assiette de la chapelle, ce qui explique pourquoi le jardin de la maison du Pavillon est, encore aujourd'hui, surélevé de 3 à 5 mètres par rapport à celui de ses voisins et ne suit plus la pente naturelle de la colline⁴⁷. Une porte est créée dans le bas-côté sud de la chapelle, donnant accès au jardin de la maison du Pavillon. Lors de la construction des maisons formant le front sud du parvis de la chapelle, actuelle place Le Coz, au début du XVIII^e siècle, un passage est ménagé afin de permettre le maintien de la circulation entre la chapelle et le jardin. Cet accès est toujours présent au fond du jardin de la maison et se lit sur le cadastre.



Extrait d'une déclaration des jésuites à l'évêque suite à l'achat de plusieurs maisons et jardins, 1678⁴⁸

44 Centre des archives jésuites, Vanves, E Qu1-13, Annales manuscrites de la retraite de Quimper

45 Les liens resteront toujours étroits entre Claude de Kermeno et les jésuites. Elle obtiendra ainsi le rare privilège d'être enterrée dans la chapelle des jésuites.

46 Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

47 Voir le profil altimétrique page 42

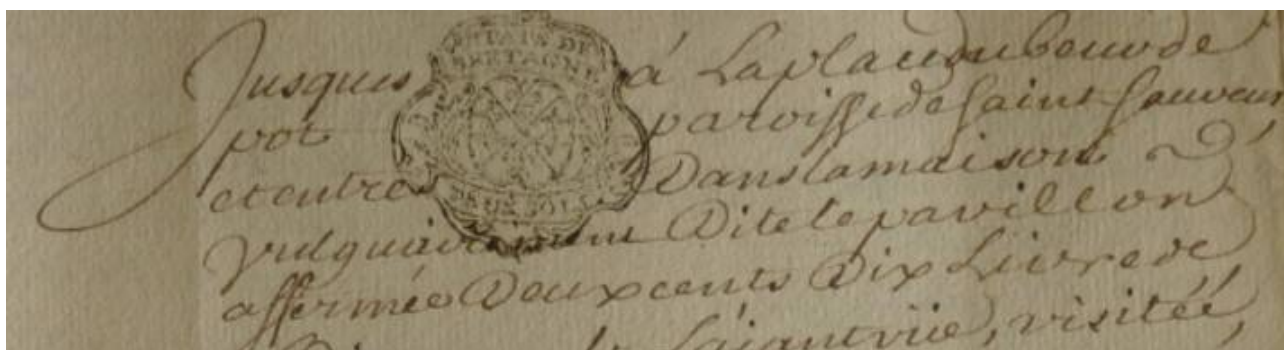
48 Archives départementales du Finistère

Si le lien physique qui est maintenu pendant de nombreuses années entre la chapelle et la maison du Pavillon semble démontrer une utilisation de la maison par les jésuites après l'achat et au moins jusqu'au début XVIII^e siècle, la maison est ensuite affermée en deux parties :

- une partie dite « avant », qui comprend un logement et une boutique le long de la place au Beurre, y compris la cour ;
- une partie dite « arrière », qui comprend le bâtiment principal et le jardin.

Très peu de fermiers ou locataires sont connus. En 1728, la partie arrière, c'est-à-dire le bâtiment principal en pierre de taille, est loué à Mademoiselle Toisy pour la somme de 130 livres. La partie avant, correspondant au bâtiment situé le long de la place au Beurre, est louée 54 livres, mais on ignore le nom du locataire. En 1758, cette même partie avant est louée 60 livres à Jean le Goyat⁴⁹ et Jacqueline Kerhoas⁵⁰ sa femme. Les locataires sont déjà en place et renouvellent leur bail pour une durée de 7 ans. En 1761, le bâtiment principal en pierre de taille est affermé pour 150 livres à « Julius Haouel, sieur de Streatglas et demoiselle Marie-Perrine Bigeaud son épouse ». Il s'agit du renouvellement de leur bail, ce qui montre que le couple habite déjà les lieux. En 1762, on sait que l'ensemble est affermé pour la somme de 210 livres. En 1774, la partie arrière est affermée « aux demoiselles Haouël maîtresses de pensions ». Il s'agit sans doute ici des filles de Julien Haouel qui occupait le bâtiment auparavant. Dans l'acte préparatoire à la vente de la maison du Pavillon à Louis-François Clermont de Tréhot en 1774, il est dit que le bâtiment est « affermé pour la partie de devant au nommé Le Coz ». Cependant, cette mention n'est pas reprise dans l'acte de vente définitif et il n'est fait mention d'aucune somme concernant la ferme de cette partie. On peut se questionner pour savoir si la personne ne serait pas Claude Le Coz, alors enseignant au collège, avant d'en devenir le principal quatre ans plus tard.

C'est alors que les jésuites en sont propriétaires que le bâtiment prend le nom de « maison du Pavillon », sans doute dû à la forme caractéristique de sa couverture. Sur une gravure représentant la ville de Quimper et datée de 1697, on repère facilement la maison grâce à la forme caractéristique de son toit. Déjà en 1678, les lieux sont décrits comme comportant « une maison et pavillon ». En 1762, dans l'inventaire réalisé suite à la suppression de la Compagnie de Jésus, il est dit « dans la maison vulgairement dite le pavillon ». Cette mention de « maison du Pavillon » se retrouve à plusieurs reprises dans divers documents datant également de la seconde moitié du XVIII^e siècle.



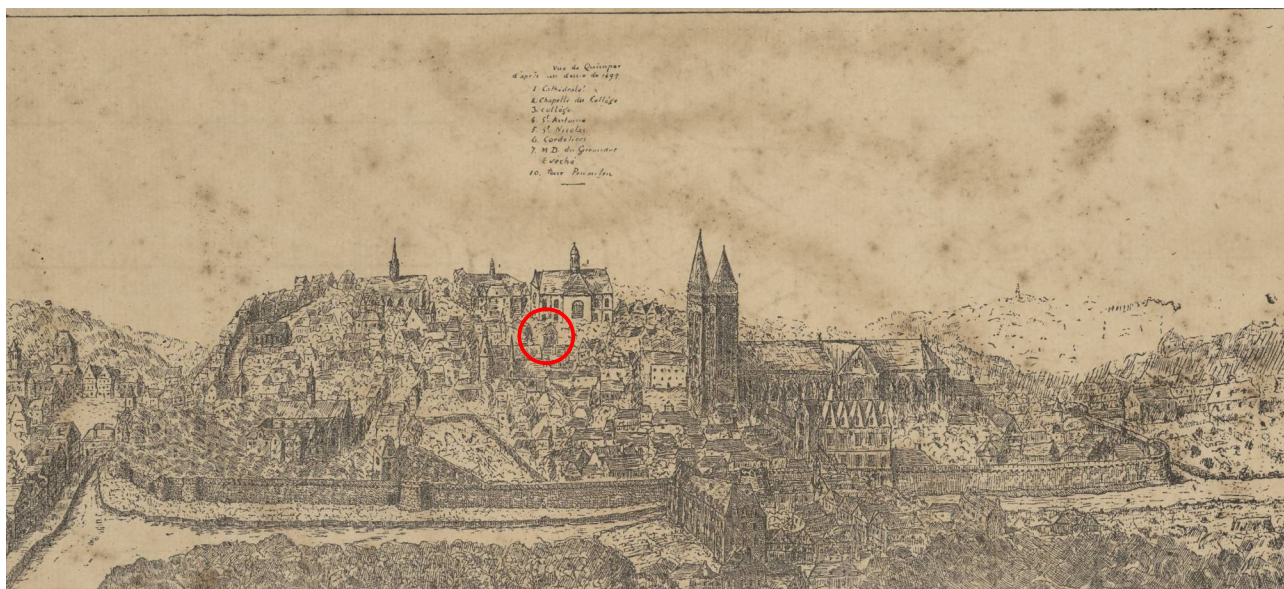
Extrait de l'inventaire des biens jésuites, 1762⁵¹

49 Jean Le Goyat meurt le 8 mai 1789, paroisse Saint-Sauveur, Quimper, à l'âge de 70 ans environ. Il est inhumé dans le cimetière Saint-Nicolas.

NB : Le nom de famille Goyat est très présent dans la paroisse Saint-Sauveur. Toutes les familles Goyat sont en lien avec les métiers liés à la boucherie.

50 Jacqueline Kerhoas (ou Kergoas), native de Pleyber-Christ, est décédée le 27 janvier 1793 à Quimper, rue du Sallé, à l'âge d'environ 68 ans.

51 Archives départementales du Finistère, série B



La ville de Quimper, gravure, 1697⁵²

En 1762, à la fin de la présence jésuite en France, le collège est affecté à la ville de Quimper, de même que la maison du Pavillon qui reste attachée à l'établissement scolaire. Un bref état des lieux révèle que le bâtiment est en mauvais état et nécessite des travaux. En 1774, la ville vend la maison à Louis-François de Tréhot, sieur de Clermont. La vente et son motif sont relatés dans le recueil de décisions du bureau du collège daté du 6 avril 1774 : « Monsieur le principal a présenté que pour prévenir les contestations et procès qui peuvent s'élever entre le collège et le sieur de Clermont, à cause d'un jardin qui sépare la maison dudit sieur Clermont d'une autre appartenant au collège possédée actuellement à titre de ferme par la demoiselle Aoüel, et prévenir encore toutes les discussions que le voisinage peut faire naître, ledit sieur Clermont propose de prendre à titre d'arrentement ladite maison du collège appartenant et dépendances offrant de payer la somme de deux cents livres de rentes foncières et non remboursable ... »

Si les raisons exactes de cette proposition d'achat, c'est à dire un éventuel litige à cause d'un jardin, nous échappent, le bureau du collège juge la proposition très intéressante car « ladite maison manque de réparation les plus urgentes étant en très mauvais état ». La proposition de Louis-François Tréhot de Clermont est acceptée contre une rente annuelle de 200 livres. C'est une bonne opération pour le collège qui, s'il recevait 210 livres de rente annuelles pour la location des lieux, aurait dû prévoir de lourds travaux de réparation. La maison change ainsi de propriétaire pour la première fois depuis plus d'un siècle et revient dans la sphère civile.

3) La fin de l'Ancien Régime et la période révolutionnaire (1774 à 1804)

Louis-François de Tréhot, sieur de Clermont, naît vers 1728 à Paris et décède à Pont-Croix le 30 août 1804 à l'âge d'environ 76 ans. Il est qualifié de bourgeois de Paris.

En 1756, Marie-François-Renée de Carbonnel-Canisy, marquise de Forcalquier, acquiert le marquisat de Pont-Croix. Louis-François de Tréhot devient alors intendant des biens de ce marquisat.

Le 4 février 1760, à Pont-Croix, Louis-François épouse Élisabeth Marguerite Rohou. Née en 1735, elle est la fille de Jean-Baptiste Rohou, procureur et notaire à Pont-Croix.

Louis-François et Elizabeth Marguerite ont trois enfants :

- Armand Louis-François Tréhot de Clermont (1762 – 1823). Il est avocat au Parlement en 1785, sénéchal de Pont-Croix de 1787 à 1789, député de Quimper aux États de Bretagne en 1789, député aux États Généraux, député à l'Assemblée Nationale de 1789-1791, membre du Directoire du Finistère en l'an VI, puis Procureur Impérial à Châteaulin. Il est marié avec Sainte de Rospiec de Trévien ;
- Jeanne Rosalie Tréhot de Clermont (1770-1814). Elle épouse le 6 juillet 1788 à Châteaulin, Jacques Anne François de Leissegues de Kergadio, président du Tribunal de Châteaulin ;
- Marie-Louise Perrine Tréhot de Clermont. Elle épouse le 15 avril 1782, à Pont-Croix, Gabriel François Bonaventure Le Roy, receveur des Fermes de Bretagne au département de Pont-l'Abbé.



Maison dite le Marquisat, Pont-Croix

Dans plusieurs actes d'achat des années 1770, il est indiqué que Louis-François Tréhot de Clermont habite la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun, commune de Pont-Croix. C'est dans la maison appelée aujourd'hui « le marquisat », à Pont-croix, que sont rédigés en 1789 les cahiers de doléances qui commencent par ces lignes : "Pardevant Louis Tréhot de Clermont, Sénéchal et Premier Juge Civil et Criminel de la Juridiction". De 1790 à 1792, il est maire de Pont-Croix.

À Quimper, Louis-François Tréhot de Clermont possède plusieurs biens, dont trois maisons situées au nord de la ville close. La première est la maison du Pavillon, acquise en 1774, y compris le bâtiment et la boutique donnant sur la place au Beurre. En 1776, il achète la maison à pans de bois voisine, à l'est de la maison du Pavillon⁵³. À une date indéterminée, il achète une demeure rue du Lycée dont le jardin jouxte celui de la maison du Pavillon. On ignore les motivations de ces achats mais il est curieux de constater que ces propriétés semblent former un ensemble continu et géographiquement cohérent.

La maison du Pavillon n'est pas vendue par le collège pour un prix fixe mais en échange d'une rente, ce qui assure des revenus sur le long terme au collège : « ladite cession, vente et transport fait pour et à la charge auxdits sieur et dame de Clermont de paier par an audit college avec rente foncière et non franchissable de deux cents livres ».

⁵³ Louis-François Tréhot ne garde que 2 ans cette maison qu'il revend en 1778 au Chanoine de Boisbilly. C'est sans doute la possession de cette maison, également située en haut de la place au Beurre, par le chanoine de Boisbilly, qui est à l'origine de la confusion ayant fait penser que le chanoine aurait pu posséder la maison du Pavillon, ou en être locataire.

Alors que l'acte de vente entre le collège et Louis-François Tréhot de Clermont stipule que « les dits sieurs et dame de Clermont entretiendront aussi dans la suite les dites maison et dépendance en bon et du état de reparation pour plus grande sureté de la ditte rente fonciere de deux cents livres », Louis-François Tréhot de Clermont fait détruire la maison et la boutique donnant sur la place au Beurre, dégageant complètement la façade de l'immeuble en pierre de taille. On se souvient qu'un état des lieux daté de 1762 faisait état d'un ensemble de bâtiments en mauvais état, ce que confirme l'acte d'achat de 1774. Une véritable cour en avant est alors créée, comprenant la mise en place d'une clôture sur rue dont les piliers centraux en pierre de taille sont aujourd'hui une survivance.

À l'intérieur de la maison, des travaux sont réalisés. Nous en ignorons l'ampleur mais le mauvais état du bâtiment a dû nécessiter des travaux conséquents. Au niveau de la décoration, sont parvenus jusqu'à aujourd'hui la décoration du plafond du rez-de-chaussée ainsi que les boiseries présentes au premier étage et partiellement au deuxième étage.

Suite à l'achat de la maison en 1774, un procès oppose Louis-François Tréhot de Clermont à l'évêque. Ce dernier estime en effet que Louis-François Tréhot de Clermont doit lui payer une taxe en lien avec l'achat de la maison. Cependant, s'agissant d'un ancien bien religieux ne relevant pas du fief de l'évêque, Louis-François Tréhot de Clermont estime qu'il ne doit pas payer cette taxe, comme indiqué dans l'acte de vente : « biens roturiers relevant prochainement de la dite juridiction des regaires de Quimper et exempte de toute charge envers la ditte juridiction ». Ce procès dure de nombreuses années sans que l'on en connaisse l'issue. Il est possible que cette affaire ne soit pas réglée avant la Révolution.

Louis-François Tréhot de Clermont n'occupe pas la maison. En effet, lorsqu'il se sépare de la maison en 1796, l'acte indique que :

- la maison est affermée au « citoyen Penfentenyo-Kervéréguen ». Il s'agit peut-être de Jean de Penfentenyo-Kervéréguen, né à Quimper le 10 mars 1761 et décédé le 12 août 1813 ;
- les clés de la maison sont en possession de la « citoyenne Anne Gidale Mahieu » ;
- les sœurs ursulines occupent la maison : « ainsi qu'en jouisse actuellement les dames religieuses ursulines ».

En 1796, Louis-François Tréhot de Clermont achète pour 15 400 livres le couvent des Ursulines de Pont-Croix, saisi par les autorités révolutionnaire. Il loue alors le bâtiment qui accueille une caserne de gendarmerie⁵⁴. C'est peut-être pour financer cet achat qu'il vend la maison du Pavillon le 23 juin 1796.

⁵⁴ En 1822, les lieux sont revendus pour accueillir un petit séminaire.



Le petit séminaire de Pont-Croix vers 1910⁵⁵

En 1796, la maison du Pavillon est achetée à Louis Tréhot de Clermont par Marie-Corentine Le Bris, veuve de François Guillaume Godec (ou Le Godec), maître tanneur.

Marie-Corentine Le Bris est née le 10 novembre 1745 à Quimper, dans la paroisse Saint-Sauveur. Son père est marchand boucher. Le 16 janvier 1764, elle épouse François Guillaume Le Godec, maître tanneur. Celui-ci décède en 1778, à l'âge de 36 ans. Le couple a plusieurs enfants dont Marie-Jeanne (née en 1767), Pierre Marie, Henri Jean (né en 1772) et François Marie (né en 1773).

Moins de six mois après l'achat de la maison, le 2 décembre 1796, Marie-Corentine Le Bris décède à son domicile place Toul Al Laer à Quimper, à l'âge de 51 ans. Elle possède également une autre maison rue Jean-Jacques Rousseau (rue des Régaires), dans laquelle habite un de ses fils.

À la mort de Marie-Corentine Le Bris, ses enfants héritent de ses biens, dont la maison de la place au Beurre. La maison est estimée 5000 livres. Les héritiers conservent la maison jusqu'au 28 août 1804, date de la vente à Gabriel Joseph Marie Le Bouteiller et Florentine Duval La Potterie.

4) 1804 – 1960 : un siècle et demi de propriétaires occupants

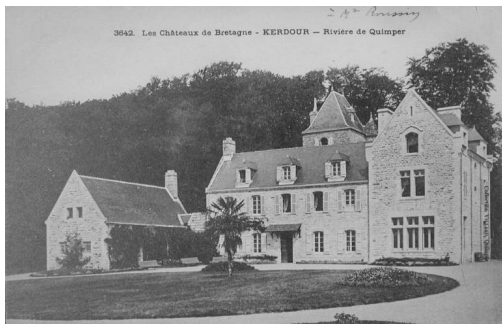
➤ 1804 – 1810 : Gabriel Le Bouteiller et Florentine Duval La Potterie

Avec l'achat de la maison le 28 août 1804 par Gabriel Joseph Marie Le Bouteiller et Florentine Duval La Potterie, son épouse, s'ouvre une longue période de propriétaires occupants.

Les époux sont tous les deux issus de la noblesse d'Ancien Régime. Gabriel Le Bouteiller est né le 27 octobre 1772 à Landerneau. Il est le fils d'un officier militaire. En 1797, il habite Pont-l'Abbé puis devient garde du magasin du timbre de Quimper. Le 19 juin 1797, à Quimper, il épouse Florentine Duval La Potterie, née le 6 juillet 1777 à Quimper, d'un père militaire.

⁵⁵ https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Le_petit_s%C3%A9minaire_de_Pont-Croix_vers_1910.jpg

Ensemble, ils achètent la maison du Pavillon aux héritiers de Marie-Corentine Le Bris pour la somme de 8 000 francs. Ils empruntent cette somme aux vendeurs. Lors de l'achat, ils habitent déjà à Quimper. En novembre de la même année (1804), ils vendent une maison qu'ils possèdent rue Saint-Mathieu pour la même somme de 8 000 francs.



Château de Kerdour⁵⁶

Le couple possède de nombreuses terres à Plomelin, dont le château de Kerdour, possédé de longue date par la famille Le Bouteiller. S'il passe du temps à Plomelin, au quotidien, le couple habite à Quimper, dans sa maison de la place au Beurre. En 1809, à l'âge de 32 ans, Florentine décède, dans son château de Kerdour. Suite au décès de Florentine, Gabriel Le Bouteiller vend la maison le 25 août 1810 à Michel Pellegrin et son épouse Marie-Françoise Le Vacher de Vaubrun. Lors de la vente, Gabriel Le Bouteiller est domicilié dans la maison place au Beurre.

➤ 1810 – 1822 : Michel Pellegrin et Marie-Françoise Le Vacher de Vaubrun

Michel Pellegrin est né le 14 octobre 1752 à Québec. Son père, Gabriel Pellegrin (1713 – 1788) est un spécialiste du pilotage des navires sur le Saint-Laurent et sur la côte est du Canada qu'il contribue à cartographier. Michel Pellegrin est officier de marine et chevalier de Saint-Louis. En 1792, il est nommé Capitaine de vaisseau. Cependant, sa carrière est handicapée par sa surdité due à une chute depuis un hunier dans ses premières années de vie maritime.

Le 19 avril 1783, il épouse Marie-Françoise Le Vacher de Vaubrun à Brest. Elle est la fille de Jean-Baptiste Le Vacher de Vaubrun, trésorier de la marine et des colonies à Brest.

De 1791 à 1807, ils habitent 16 rue Saint-Mathieu à Saint-Renan (actuel musée du Ponant). À la retraite, le couple s'installe à Quimper. À partir du 8 mai 1807, ils louent rue du Collège (actuelle rue du Lycée) à Quimper une partie de la maison appartenant à Françoise Renée Duval, sœur de Florentine Duval de La Potterie, alors propriétaire de la maison place au Beurre avec son mari, Gabriel Le Bouteiller. Dans l'acte de location de la maison rue du Collège, Michel Pellegrin et Françoise Le Vacher de Vaubrun déclare déjà habiter auparavant à Quimper. En 1810, ils acquièrent la maison place au Beurre.



Musée du Ponant, Saint-Renan⁵⁷

Le 17 mars 1818, Michel Pellegrin décède dans la maison de la place au Beurre. Son épouse, Marie-Françoise Le Vacher de Vaubrun, demeure dans la maison jusque son décès, le 18 janvier 1822. L'acte de mutation précise cependant que la maison n'est occupée qu'en partie par Marie-Françoise Le Vacher, les autres parties étant sans doute dévolues à la location. Un inventaire après décès est réalisé. On y apprend qu'effectivement Marie-Françoise Le Vacher n'occupe que le rez-de-chaussée (cuisine et salon) et le premier étage (plusieurs pièces dont une chambre et une salle). La vaisselle est abondante. Le meuble le plus cher est un lit avec sa garniture en soie situé dans la petite chambre de l'étage, pour un prix de 146 francs. À noter dans la grande salle de l'étage la présence de deux miroirs pour la somme de 120 francs, une table de jeux, une console, deux bergères et dix fauteuils en velours rouge, douze chaises. Les deux fenêtres sont garnies de rideaux. Le linge est également abondant, dont plusieurs paires de draps de maître pour la somme de 135 francs. Dans la maison, il est également inventoriée une importante somme d'argent, plus de 2000 francs. De l'argenterie est présente pour près de 1500 francs. Les vêtements sont listés : robes de soies, chemises, calicots, coiffes, etc. La bibliothèque est composée de 119 livres, concernant l'histoire, la

⁵⁶ <http://patrimoine.bzh>

⁵⁷ <https://www.patrimoine-iroise.fr/iroise-patrimoine/Ponant.php>

géographie, les voyages, mais également 16 livres de « bibliothèque amusante ». L'inventaire de la maison se termine par les bouteilles d'alcool, vin, champagne et divers.

Cet inventaire après décès comprend également l'inventaire d'une maison que Marie-Françoise Le Vacher possède à Ergué-Armel. Celle-ci est également complètement meublée et habitable, mais est plus petite (cuisine et chambre à coucher uniquement). Dans cette maison, aucun effet de la défunte n'est présent, ni argent, argenterie ni livre, ce qui montre que Marie-Françoise Le Vacher habitait place au Beurre et utilisait peut-être la maison d'Ergué-Armel comme résidence de campagne.

Marie-Françoise perçoit également des loyers et rentes. L'ensemble des biens mobiliers est estimé à plus de 10 000 francs.

➤ 1822 – 1828 : les héritiers de Michel Pellegrin et Marie-Françoise Le Vacher de Vaubrun

Marie-Françoise Le Vacher de Vaubrun et Michel Pellegrin n'ont pas de descendance directe. Les héritières de Marie-Françoise Le Vacher héritent à son décès de la moitié des biens. Il s'agit des demoiselles Delarue, nièces de Marie-Françoise Le Vacher. Les héritiers de Michel Pellegrin héritent de l'autre moitié des biens. Il s'agit de Gabriel et Pierre Thirat, neveux, et de Jean-Baptiste Pellegrin, son frère. Dans le détail, les héritiers sont :

- 1) Amélie Fanny Juliette Delarue, demeurant à Cherbourg, nièce de Marie-Françoise ;
- 2) Demoiselle Flavinie Julie Théodorine Delarue, demeurant à Paris, nièce de Marie-Françoise ;
- 3) Demoiselle Lucie Flore Caroline Delarue, demeurant à Paris, nièce de Marie-Françoise ;
- 4) Gabriel Jean-Charles Marie Thirat, neveu de Michel Pellegrin. Il est cependant décédé. C'est donc Julie Saint-Quentin son épouse qui hérite. Elle habite Chandernagor ;
- 5) Pierre Louis Henri Gabriel Thirat, neveu de Michel Pellegrin. Il habite Brest ;
- 6) Jean-Baptiste Pellegrin, frère de Michel Pellegrin. Il habite Quimper.

À la mort de Michel Pellegrin et Marie-Françoise Le Vacher de Vaubrun, leurs héritiers louent la maison. On sait qu'en 1828, les locataires sont Louis-Marie Golias et Marie-Anne Loge son épouse. Ceux-ci acquièrent la maison en deux temps : le 18 décembre 1828, Julie Saint Quentin, veuve de Gabriel Thirat, vend sa part. Les autres parts de l'héritage sont vendues par un acte daté du 28 août 1829.

➤ 1828 – 1836 : Louis Marie Golias et Marie-Anne Loge

Les nouveaux propriétaires sont Louis Marie Golias, instituteur à Quimper, et Marie-Anne Loge son épouse. Ils habitent la maison depuis plusieurs années en tant que locataires. Le prix d'acquisition est de 8000 francs.

Louis-Marie Golias est né à Quimper en 1773. En 1798, il est commis au département, commis à la préfecture en 1801, chef de section à la préfecture en 1804, chef de bureau à la préfecture en 1804. Il démissionne à une date inconnue et crée une école. Il est maître de pension en 1827 et déclare diriger un pensionnat en 1828-1829. Il est nommé principal du collège de Quimper de 1830 à 1833, avant d'être nommé le 4 juin 1835 Inspecteur des écoles primaire du Finistère.

Le 18 avril 1797, il épouse Marie-Anne Loges. Ensemble, ils ont dix enfants dont une moitié décède en bas âge.

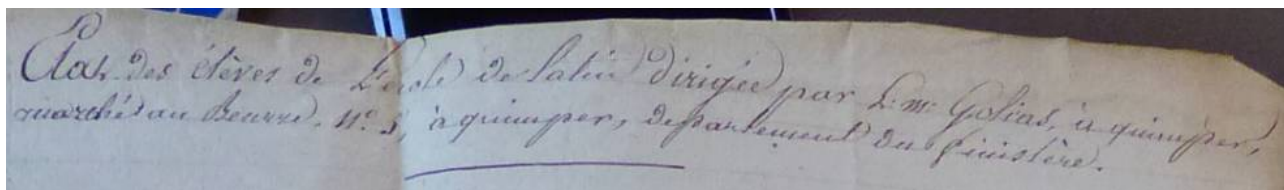


Rue du Lycée, carte postale⁵⁸

À droite, on entre aperçoit une partie de la maison de la famille Golias.

De 1822 à 1833, Louis Marie Golias dirige une école privée. Les débuts sont difficiles, les relations avec l'administration sont tendues. L'école doit fermer quelques mois après son ouverture avant de rouvrir. L'école compte entre 20 et 30 élèves selon les années.

Alors qu'à l'origine les cours se tiennent dans un bâtiment 14 rue Élie Fréron, l'école déménage en 1828 dans la maison de la place au Beurre, Louis Marie Golias et sa famille emménageant dans leur maison rue du Collège.



Entête du document établissant la liste des élèves de l'école de Louis-Marie Golias, 1828 – 1829⁵⁹

En 1836, devenu Inspecteur des écoles primaire du Finistère, il écrit au préfet : « Cette maladie qui me tourmente depuis déjà longtemps, je la dois à la rigueur de la température que nous subissons encore, mais aussi aux privations de toute espèce que j'ai éprouvées, pendant le carême surtout dans un grand nombre de communes rurales où je trouvais à peine quelque aliment grossier; il m'est même arrivé de coucher sur de la paille après avoir passé la journée entière sous la pluie et la grêle. Le médecin estime qu'une quinzaine de jours sont encore nécessaires pour me permettre de me rétablir et de reprendre mes tournées ». Vision trop optimiste car il ne guérit pas et meurt le 11 juin 1836.

➤ 1836 – 1839 : les héritiers de Louis Marie Golias : Marie-Anne Loge et ses enfants

À la mort de Louis Marie Golias, le 11 juin 1836, Marie-Anne Loge son épouse et ses cinq enfants encore vivants héritent de la maison :

- Alphonse François Xavier, né en 1801 ;
- Jacques Henri Joseph Golias, né en 1802. À la date du décès de son père, Jacques Henri est chirurgien de marine, embarqué sur la corvette La Triomphante ;
- Marie-Anne Josephe, née en 1804. À la date du décès, elle est l'épouse de Prosper Philippe César Duval, principal du collège de Quimper. Le couple habite rue du Lycée à Quimper ;

⁵⁸ DRAC de Bretagne – UDAP du Finistère

⁵⁹ Archives départementales du Finistère – Série 1T

- Pétronille Henriette, née en 1809. À la date de décès, elle demeure rue du Lycée à Quimper ;
- Félix Golias, né en 1810. À la date du décès, il est fusiller de marine au onzième régiment d'infanterie de ligne troisième bataillon quatrième compagnie en garnison à Toulon.

Trois ans après avoir hérité de la maison, les héritiers la vendent le 26 mars 1839 à Sébastien de Trédern, pour la somme de 10 000 francs.

➤ 1839 – 1857 : Sébastien de Trédern

Sébastien de Trédern est né le 21 janvier 1774 à Saint-Pol de Léon. Il est célibataire et sans enfant. C'est un militaire. Il commence sa carrière comme canonnier en 1793 puis gravit les échelons. Il est fait capitaine en 1810 sur le champ de bataille en Guadeloupe contre les Anglais, lors de la bataille de Morne Bel Air. Blessé de plusieurs coups de baïonnette, il est fait prisonnier par les Anglais et le reste jusque 1814. En 1815, il est fait capitaine provisoire à la légion du Finistère puis confirmé dans cette fonction en 1816. En 1821, il est capitaine dans le 15^e régiment d'infanterie de ligne. Cette même année, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1824, à l'âge de 50 ans, son nom disparaît des effectifs de l'armée. À une date inconnue, il est fait chevalier de Saint-Louis.

Il s'installe à Quimper, vraisemblablement à la retraite. Dans le recensement de 1836, à l'âge de 62 ans, il habite rue Kéréon, avec Pierre Marie Jaouen, domestique (28 ans) et Jeannie Le Poupon, servante (34 ans). Dans l'acte de vente de la maison de la place au Beurre, en 1839, il est dit qu'il habite place Médard.

Grâce aux divers recensement de population, on apprend qu'en 1846, il habite la maison de la place au Beurre avec Sophie Moreau, sa nièce célibataire âgée de 30 ans et Louise Ullois sa domestique. En 1851, il habite toujours avec Louise Ullois, sa femme de chambre, et Marie-Anne Ullois, fille de cuisine. Enfin, en 1856, il habite la maison avec Louise Ullois, sa domestique, Marie-Anne Ullois, également domestique, et enfin Bertrand Ullois, domestique âgé de 9 ans.

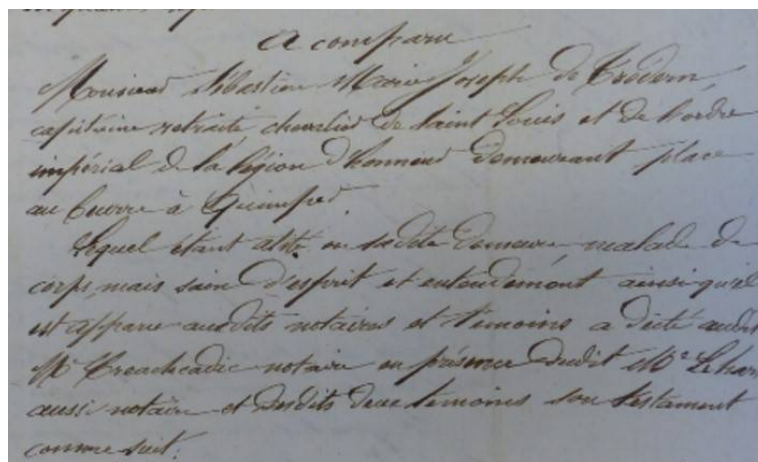
Le 5 janvier 1857, Sébastien de Trédern rédige un testament auprès de maître Creachcadic, notaire à Quimper. Il est dit qu'il demeure place au Beurre. Il nomme son neveu, Félix de Trédern, comme unique héritier. Celui-ci est avocat et habite Kériolet, à Beuzec Conq. Il y possède le château avant sa transformation dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Félix est le fils du frère de Sébastien de Trédern, Jacques Étienne de Trédern, et de Marie-Anne Désirée Furic. Cette dernière est issue d'une des branches cadettes de la famille Furic, à l'origine de la construction de la maison du Pavillon.



Château de Kériolet, les parties médiévales et Renaissance⁶⁰

60 http://www.chateauдекерiolet.com/wp-content/uploads/2015/06/La_cour_interieure.jpg

Sébastien de Trédern décède le lundi 24 mars 1857 à Quimper, à 19h30, en sa demeure place au Beurre. Il a 83 ans. L'acte de décès est signé de deux neveux, Étienne Désiré Marie, comte de Trédern, 55 ans, habitant Saint-Brieuc, et le vicomte Félix Adolphe de Trédern, 52 ans, habitant à Beuzec Conq. Dans son testament, dicté dans sa chambre à coucher le 5 janvier 1857, il demande à Félix de Trédern, son neveu et unique héritier, de verser une pension annuelle de 300 francs à Marie Ullois, sa cuisinière, et de lui permettre de récupérer tout le mobilier présent dans sa chambre, dans la mansarde qu'elle occupe. Félix de Trédern devra également verser une pension viagère de 300 francs à Marie-Anne Ullois, sa seconde domestique. Cette dernière peut également récupérer son lit et l'accoutrement de celui-ci.



Extrait du testament de Sébastien de Trédern, 1857⁶¹

S'il a habité les lieux pendant 18 ans, Louis de Trédern ne semble pas y avoir réalisé de gros travaux. Le 10 juillet 1845, il dépose néanmoins une demande d'autorisation afin de faire « relever le palâtre de la porte cochère servant d'entrée à la cour de sa maison sise place au beurre en cette ville. ». On peut alors supposer que Sébastien de Trédern entre dans la cour à cheval, et que le palâtre est situé trop bas.

Sa présence a marqué le bâtiment car plus d'un demi-siècle après son décès, la maison est encore appelée dans les actes de ventes « Hôtel de Trédern ».

➤ 1857 – 1863 : Félix de Trédern et Marie de Foucher

Le 24 mars 1857, date du décès de Sébastien de Trédern, son neveu, Félix Adolphe, hérite de la maison. Par sa mère, c'est un descendant direct de la famille Furic, mais on ignore s'il connaissait les origines de la maison. Pour quelques années, la maison retourne donc dans la famille Furic. Félix Adolphe conserve les lieux pendant six ans avant de les revendre le 4 mai 1863.

Félix Adolphe de Trédern est né le 9 septembre 1804 à Scaër. Il est avocat et lors du décès de son oncle, il habite dans son château de Kériolet à Beuzeq Conq. Le 11 janvier 1841, il épouse Marie Louise Antoinette de Foucher à Rennes. Félix de Trédern et son épouse Marie Antoinette de Foucher sont issus de la même famille. Ils ont en commun des arrière-grands-parents, Joseph Jacques de Trédern (né en 1707) et Etiennette du Mans (née en 1707). Le couple n'occupe pas le bâtiment et demeure à Rennes, 10 place du Palais. Le recensement de 1861 indique que la maison est louée par la famille de Crésolles : Victor, vicomte de Crésolles, Léonide de la Chapelle son épouse, leur quatre enfants, Désiré de la Chapelle, père de Léonide ainsi que trois domestiques.

61 Archives départementales du Finistère – Série 4 E

Victor de Crésolles est alors maire de Combrit, charge qu'il occupe de 1854 à 1867. À Combrit, il habite dans sa propriété de Kermor. Il y a installé le siège de sa société (en co-exploitation) la "Société des Pêcheries de Kermor" où il fait des expériences sur la reproduction des poissons au moyen de frayères artificielles.

Désiré Sauveur de la Chapelle, beau-père de Victor, a été maire de Guingamp et député des Côtes-du-Nord de 1834 à 1839. Il est officier de la Légion d'Honneur.

➤ 1863 – 1886 : Aimée Félicité Jardin, veuve Alavoine

Aimée Félicité Jardin acquiert la maison le 4 mai 1863 pour 12 000 francs. Née le 19 novembre 1823 à Quimper, elle est la fille de Charles Jardin, maître menuisier puis entrepreneur de bâtiment civil, décédé le 27 octobre 1850 à Quimper et de Jeanne Perot. Elle épouse le 26 avril 1853 à Quimper Célanire Alphonse Alexandre Alavoine. Il est négociant. Il est né à Quimper en 1812 et décède en sa demeure 6 rue du Quai le 26 décembre 1854 à l'âge de 42 ans.

Le couple a deux enfants :

- Alexandre Hippolyte Marie (né le 13 mars 1854, décédé le 16 septembre 1888 à Aumale, rue de Normandie). Il est célibataire. Il est nommé juge de paix du canton d'Aumale le 24 juin 1886. Il décède à l'âge de 34 ans ;

- Joseph Charles Marie (né le 3 juin 1855 rue Saint-Mathieu à Quimper, peu après le décès de son père). Dans l'acte de décès de son frère, en 1888, il est sans profession et habite Aumale.

Après le décès de son mari, en 1854, Aimée Félicité Jardin habite rue Saint-Mathieu. Elle n'est cependant pas citée dans le recensement de 1861. Elle achète la maison de la place au Beurre en 1863. Avec ses deux enfants, et une domestique, elle n'occupe qu'une partie de la maison. L'autre partie de la maison est louée. En 1866, sont présents dans la maison Maria Fischer épouse Chouet, ses deux enfants, sa mère et une domestique. Maria Fischer est l'épouse d'un militaire major au 44^e régiment de ligne, absent de la maison. En 1872, c'est Julien de Malherbe, employé des contributions indirectes, son épouse Camille et deux domestiques qui partagent les lieux. Puis en 1876, les lieux ne sont plus occupés que par Aimée Félicité Jardin, ses deux fils, respectivement clerc de notaire et étudiant, ainsi que par leur cuisinière.

Aimée Félicité Jardin a entièrement restauré la maison, comme indiqué dans l'acte de vente de 1889. On lui doit la construction de l'extension en façade arrière, côté nord-ouest, le changement de l'ensemble des cheminées du 1^{er} et 2^e étages, ainsi que la création d'un balcon dont le médaillon central de la ferronnerie porte ses initiales : « F J » pour Félicité Jardin. Les nouveaux éléments décoratifs sont de style haussmannien, caractéristiques des arts décoratifs sous le Second Empire.



Médaillon du balcon
(photographie retournée afin de faciliter la lecture)

À la fin des années 1870, Hippolyte, fils de Aimée Félicité, quitte Quimper pour Aumale (Seine-Maritime). Aimée Félicité et son deuxième fils le suivent, et l'ensemble de la maison de la place au Beurre est mis en location. En 1881, les lieux sont occupés par Marie-Aline de Kernafflen de Kergos, veuve de Charles de Mauduit, capitaine de vaisseau, et ses deux fils, ainsi que leur femme de chambre, leur cuisinière et leur précepteur.

En 1886, les locataires ont à nouveau changé. Il s'agit désormais de Léon Delamarre, major au 118^e régiment, de son épouse Léonie et leurs deux enfants, ainsi qu'une domestique.



Enfin, Aimée Félicité Jardin décide de vendre le bâtiment en 1886. Elle habite toujours à Aumale. La vente est cependant longue. Une annonce est passée à partir de janvier 1886 dans le journal *Le Finistère* et *l'Union monarchique du Finistère*⁶², sans succès. L'annonce paraît à nouveau aux mois de juin et juillet, puis également dans le journal *Le Finistère* au mois d'octobre. Il s'agit alors d'une vente par adjudication. La mise à prix est de 16 000 francs.

Dans les premières annonces, il est précisé que la maison est louée 1100 francs par bail expirant le 29 septembre 1886. Puis, elle est louée 1 100 francs avec un bail expirant en décembre 1887. Dans l'annonce, à partir de juin, il est précisé que la maison a été entièrement restaurée. Le bâtiment est toujours désigné comme étant l'« hôtel de Trédern ». Finalement, le bâtiment est vendu le 4 novembre 1886 à Herlé Gonidec et Camille Gaugué son épouse, pour la somme de 18 000 francs.

➤ 1886 – 1889 : Herlé Gonidec et Camille Gaugué

Herlé Jules Gonidec est né vers 1860. Le 18 avril 1882, il épouse à Quimper Camille Rosa Gaugué, née en 1859 à Quimper. Ils ont 2 enfants :

- Jules Arthur Herlé François Camille, né en 1883 ;
- Claire Catherine Marguerite Camille, née en 1885.

Herlé Gonidec est avoué. Son étude est située 38 rue du Chapeau rouge à Quimper. Son nom apparaît régulièrement dans la presse locale dans des annonces judiciaires pour s'occuper de faillites. En septembre 1886, dans une petite annonce paru dans le journal *l'Union monarchique du Finistère*, on apprend qu'il a créé une entreprise de vente/achat de propriétés, assurances (vie, incendie ...), fonds de commerce, gestion d'affaires etc. Il achète la maison du Pavillon en 1886 non pour l'habiter mais pour la louer, ses bureaux et son habitation demeurant 38 rue du Chapeau rouge.

En dehors de ses activités commerciales, Herlé Gonidec est impliqué dans la vie politique locale. En novembre 1887, il exerce un droit de réponse dans le journal *l'Union monarchique du Finistère* et se qualifie de « socialiste ». Il écrit également des chansons populaires en breton et en vers sous le nom de Herlibus. On connaît deux chants, dont l'un très engagé politiquement :

- Araok an dilennadegoù

Il s'agit d'une chanson en vers : « République aimée, ce n'est plus le temps des rois. Voici les élections, il faudra montrer nos dents à la noblesse et aux prêtres. On voit encore des gens bien placés qui prennent l'or de la République. Les prêtres disent que le paradis n'est pas pour les Républicains. Ils mentent. Jésus était le premier Républicain, et qui l'a tué : des pharisiens, des prêtres, des Juifs. »

62 Archives départementales du Finistère

- Polig Faine : torfed al Lenn-du

« Nouveau-né abandonné à l'hôpital de Quimper, les sœurs l'ont baptisé Paul Faine. À 10 ans, il fut pris par une famille comme berger. Mais à 20 ans il était déjà mauvais cherchant à tuer un innocent à coups de sabots pour le voler. Valet au moulin du Lenn-du, il fut renvoyé mais revint avec une corde, et une fois les patrons partis et qu'il ne restait au moulin que Marie, il se précipita sur elle pour la pendre. Tous les soupçons se portèrent sur Paul qui avoua et fut guillotiné à Quimper. »

En quelques années, sa société fait faillite. Dans le même temps, Camille Gaugué, son épouse, demande le divorce. Les biens de la société sont vendus aux enchères le 13 mars 1889. L'hôtel de Trédern est le premier lot. La mise à prix est de 10 000 francs. Les autres lots concernent des maisons à Pouldergat et à Douarnenez. La maison est attribuée à Marie-Joséphine Gassis, veuve Bodolec, pour la somme de 17 400 francs.

Etude de M^e CHANTEPIE, avoué-licencié, Quai de l'Odéon, 24, à Quimper. Vente d'Immeubles Parsuite de Faillite <i>A l'audience des criées du Tribunal civil de Quimper,</i> LE MERCREDI 13 MARS 1889 A 11 heures 1/2 du matin. Département du Finistère. — Arrondissement de Quimper. — Cantons de Quimper et de Douarnenez. — Communes de QUIMPER, DOUARNENEZ et POULDERGAT. PREMIER LOT. En la ville de Quimper. Une Maison dite l'Hôtel de Trédern, sise place au Beurre, n° 13, comprenant : 1° au rez-de-chaussée : une salle à manger, une cuisine, arrière-cuisine et une cave ; 2° au premier étage : un salon, deux chambres et un cabinet ; 3° au deuxième étage : deux chambres	et deux cabinets, à cet étage il y a un balcon ; 4° aux combles : quatre pièces dont deux à feu. Deux Jardins, dont l'un devant la maison et l'autre derrière ; dans celui de devant se trouvent une écurie et une remise, un poulailler et des lieux d'aisances. Deux petites Cours à l'ouest et à l'est de la maison, dans celle est il y a un escalier qui mène au jardin situé derrière la maison. Ces immeubles donnent par leurs confins généraux : du nord sur maison à la comtesse de Kerguezec, de l'est sur propriétés de Jacquilot, de l'ouest sur propriétés Lardé et Philibert, du sud sur la place au Beurre. <i>L'entrée en possession par mains aura lieu immédiatement.</i> Mise à prix fixée par le Tribunal : Dix mille francs, ci. . 10,000 fr.	Cette vente est ordonnée par jugement du Tribunal civil de Quimper, en 5 février 1889, enregistré, et est poursuivie à la requête de M^e Adolphe CHANTEPIE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Quimper, y demeurant quai de l'Odéon, n° 24, à Quimper, agissant en sa qualité de syndic définitif de la faillite du sieur Herlé Gonidec, agent d'affaires à Quimper, s'expédiant de son office et se constituant pour lui-même, lequel élit domicile en son étude. L'adjudication des immeubles ci-dessus décrits aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Quimper, au Palais de Justice, sur le Quai, le Mercredi 13 Mars 1889, à onze heures et demie du matin, en quatre lots et sur les mises à prix sus-indiquées, par devant le magistrat qui tiendra l'audience des criées, à éteinte de feux, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux points, clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Quimper, où toute personne peut en prendre connaissance. Rédigé par l'avoué poursuivant sous-signé. A Quimper, le 20 février 1889. Ad. CHANTEPIE, Avoué-licencié.
--	---	--

Journal Le Finistère⁶³

➤ 1889 – 1914 : Marie-Joséphine Gassis, veuve Bodolec

Marie-Joséphine Gassis est née le 23 mars 1850 à Chateaulin. Elle est la fille de Joseph Marie-Désiré Gassis (1814 – 1885), maître menuisier et entrepreneur, et de Marie-Françoise Le Guillou (née en 1820), commerçante. Marie-Joséphine épouse le 22 avril 1877 à Chateaulin Félix Mathieu Bodolec, négociant, né le 19 mai 1845 à Quimper⁶⁴. Ils ont une fille, Marie-Françoise Claudine, née le 5 mars 1878 à Quimper. Félix meurt à Quimper le 15 octobre 1886, chez lui, 36 rue Neuve (actuelle rue Jean Jaurès). Il a 41 ans.

63 Archives départementales du Finistère

64 Le frère de Marie-Joséphine, Eugène Marie Gassis, a épousé en 1870 Elisa Françoise Bodolec, sœur de Félix Bodolec.

Félix possède une tannerie rue Jean Jaurès, sur les bords de l'Odéon. Un mois après le décès de son mari, Marie-Joséphine vend la tannerie et corroierie 70 000 francs, ce qui assure son indépendance financière. Dans les recensements, elle est qualifiée de rentière. La tannerie,



composée de 2 maisons d'habitations et de bâtiments « industriels », est vendue à son beau-frère (frère de son défunt mari) et voisin, également tanneur, Ange Bodolec. Il est précisé que la vente ne sera effective que fin 1888. C'est donc avec cet argent et suite à cette vente qu'elle achète et emménage dans l'hôtel de Trédern. Dès l'acquisition, Marie-Joséphine fait surélever les communs et les transforme en habitation afin de pouvoir louer les lieux.

Fronton de la maison, 44 rue Jean Jaurès
Inscription « A. Bodolec »

Marie-Joséphine et sa fille habitent la maison. Elles sont citées dans les recensements de 1891, 1896 et 1901. Avec sa fille et une domestique, elles occupent l'ensemble du bâtiment principal. La maison de la cour est louée à diverses personnes, tailleur, agriculteur, ménagère. En 1901, elle est occupée par Marie-Anne Feunteun qui est qualifiée de concierge. Cette dernière occupe les lieux avec son mari et sa belle-mère. L'acte de vente de 1914 indique la présence d'une maison de concierge.

Le 14 novembre 1904, la fille de Marie-Joséphine Gassis, Marie-Françoise, se marie à Quimper avec Charles Clément Marie Dubreil, juge d'instruction né à Quimperlé. Sont présents au mariage Étienne Dubreil, 36 ans, agriculteur, frère du marié, Ernest Kerdrani, 45 ans, procureur de la République, domicilié à Chateaulin, Armand Gassis, oncle de la mariée, 65 ans, sénateur du Finistère, domicilié à Chateaulin, et Ange Bodolec, 65 ans, fabricant tanneur à Quimper, oncle de la mariée. Suite à ce mariage, Marie-Françoise part vivre avec son époux qui exerce à Paimboeuf, en Loire-Atlantique. Marie-Joséphine suit le couple à Paimboeuf. Marie-Joséphine et sa fille ne sont effectivement pas citées dans le recensement de la maison place au Beurre en 1906.

Après le départ de la famille à Paimboeuf, la maison de Quimper continue d'être louée, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit de la partie principale ou des anciens communs, mais la qualité de la locataire, Anna de Chamillard, et la présence de ses deux domestiques font pencher pour la location de la maison principale. Sa présence est attestée en 1906 et 1911.

En 1914, habitant toujours à Paimboeuf avec sa fille, Marie-Joséphine vend le bâtiment à Jean-Marie Rannou et son épouse Marie-Jeanne Roudot pour la somme de 20 000 francs.

➤ 1914 – 1944 : Jean-Marie Rannou et Marie-Jeanne Roudot

Le 3 juin 1914, Jean-Marie Rannou et son épouse Marie-Jeanne Roudot achètent la maison pour la somme de 20 000 francs.

Jean-Marie Rannou est né à Quimper en 1878. Il est employé par la ville de Quimper comme commis au bureau de l'enregistrement, receveur des hospices puis receveur municipal. Il occupe également la fonction de capitaine des pompiers de la ville. En 1902, il épouse Marie-Jeanne Roudot. Elle est tailleur-couturière et dirige son propre atelier. Le frère de Marie-Jeanne Roudot est également tailleur, mais à Lorient.

Le couple habite à l'origine 20 rue Astor. Ils ont trois enfants, Robert (né en 1904), André (né en 1905) et Jeanne (née en 1907). La famille déménage ensuite au 2 bis rue du Chapeau Rouge avant d'acquérir le bâtiment de la place au Beurre, au cœur d'un quartier tourné vers la confection.

Lors de l'achat de la maison, le 3 juin 1914, l'immeuble est loué en totalité à Jean Couty et Marie Schmidt, commerçants à Quimper. Le bail commence le 29 septembre 1913 pour une durée de 3, 6 ou 9 ans, au choix des parties, pour un loyer annuel de 1365 francs, payable en 2 fois dans l'année. Cependant, les locataires ne sont pas conservés. Le couple Rannou occupe les lieux et les communs de la cour sont transformés en atelier pour installer l'atelier de couture de Marie-Jeanne Rannou. D'origine modeste, le couple accède à la bourgeoisie, sans doute grâce à la maison de couture de Marie-Jeanne. En 1921, un garage est construit dans la cour sud, le long de la place au Beurre afin de stationner l'automobile de Jean-Marie. La première voiture est de marque Donnet, alors spécialisée dans le haut de gamme.

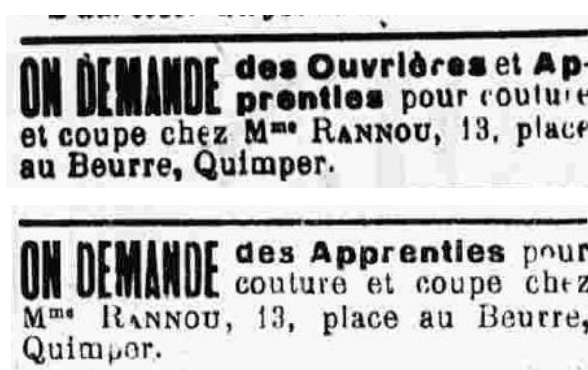


Donnet de type P, construite par la marque en 1921 et 1922⁶⁵

Pour sa maison de couture, diverses annonces passées dans la presse locale indiquent que Marie-Jeanne Roudot recherche plusieurs ouvrières et apprentis, ce qui montre qu'il s'agit plus d'une entreprise que d'une simple activité artisanale.



Journal Le Finistère avril 1927⁶⁶



Journal Le Finistère mai 1933⁶⁴

Dans les années 1930, la maison de couture emploie effectivement une dizaine d'employées. La clientèle est aisée. Pour répondre au goût et demandes de ses clientes, Marie-Jeanne se rend régulièrement à Paris afin de repérer des modèles qu'elle reproduit à Quimper. Son mari s'occupe de la comptabilité de l'entreprise.

Petit à petit, le couple acquiert plusieurs biens. À leur décès en 1939 et 1944, ils possèdent, outre la maison de la place au Beurre, un immeuble situé 26 rue de Brest à Quimper, acheté en 1930, un terrain à Sainte-Marine, achetée en 1934 et la propriété de Kerfriant à Loctudy, acquise en 1938.

⁶⁵ <http://www.antiqubrocadelatour.com/Les-collections/voitures-anciennes/1-par-marques-a-60-Donnet.html>

⁶⁶ Archives départementales du Finistère

Clohars-Fouesnant.

Collision d'autos. — Dimanche dernier, à l'intersection des chemins de grande communication du Drannec à Moustierlin d'une part, et de Ménez-Saint-Jean à Pleuven d'autre part, une violente collision s'est produite entre l'auto de M. André Rannou, 28 ans, garagiste, demeurant à Quimper, 26, rue de Brest, et celle de M. François Cosquéric, 41 ans, propriétaire à l'Ile, en Gouesnach.

On n'a à déplorer, fort heureusement, que des dégâts matériels.

Une enquête est ouverte.

Jean-Marie et Marie-Jeanne occupent la maison place aux Beurre. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont dévolus à la maison de couture, le deuxième étage et les combles à l'habitation. Le recensement de 1936 précise que le couple emploie une domestique, Joséphine Le Grand, née en 1914 à Coray, qui habite la maison, sous les toits. Leur fils André habite également avec eux. Il est cité dans les recensements de 1921 et 1931. Il est mécanicien, garagiste, patron de son entreprise. En 1930, le couple achète un immeuble au 26 rue de Brest à Quimper, composé d'un logement et d'un garage automobile. Ils louent l'immeuble à leur fils André à partir du 24 mai 1933.

Journal Le Finistère 22 avril 1933⁶⁷

Le 25 septembre 1939, Jean-Marie Rannou meurt dans la maison. Marie-Jeanne Roudaut décède le 30 août 1944. Les trois enfants du couple héritent de l'ensemble des biens. La maison de leurs parents, place au Beurre, est alors louée en plusieurs parties. En 1946, le recensement indique que sont présents :

- monsieur et madame Hamon, professeurs, avec leurs enfants et une domestique ;
- Corentin et Marie Hascoët, boulangers, avec leurs enfants et une nièce ;
- Marguerite Métafer, employée.

Dans chaque Famille on lit : LA VIE CATHOLIQUE ILLUSTRÉE..., qui instruit et charme grands et petits... — Chaque semaine : 165.000 exemplaires vendus. — Le numéro : 7 francs, chez MM. LE GOAZIOU et GUIVARC'H, Quimper. — Abonnements : MESSAGERIES NOUVELLES, 13, place au Beurre, Quimper.

La Voix de Saint-Corentin, 1946⁶⁸

En 1947, les lieux sont ainsi loués : Albert Hamon, professeur, Madeleine Hamon son épouse, également professeur, leurs deux enfants et une domestique. Ils occupent 5 pièces et 2 débarras, pour un loyer annuel de 12 000 francs. Les autres occupants des lieux sont Monsieur Larour, une chambre, pour un loyer mensuel de 110 francs, Monsieur Gargadennec, une chambre, pour un loyer mensuel de 250 francs, Monsieur Belbeoch, l'atelier pour un loyer mensuel de 450 francs et Monsieur Le Moigne, 2 pièces pour un loyer mensuel de 520 francs.

67 Archives départementales du Finistère

68 Archives diocésaine de Quimper

➤ 1947 – 1960 : André Rannou et Corentine Creachcadic

Le 5 novembre 1947, l'ensemble des biens de Jean-Marie Rannou et de Marie-Jeanne Roudot est mis en vente. La vente se fait entre les héritiers, aux enchères. Tous les biens sont achetés par André Rannou, à un prix bien supérieur aux estimations. C'est ainsi que la maison située place au Beurre, estimée 650 000 francs, est achetée suite aux enchères pour 1 200 000 francs.

André est désormais propriétaire de la maison place au Beurre. Il a épousé Corentine Creachcadic le 10 octobre 1932. Le père de Corentine, Yves Marie, est fabricant de meubles et habite 21 avenue de la gare à Quimper.

À une date indéterminée, André et Corentine fondent un hôtel à l'emplacement de la fabrique de meubles du père de Corentine. La maison de la place au Beurre continue alors d'être louée⁶⁹. Une photographie datée de 1955 montre que le garage a été transformé en commerce et abrite un tapissier/décorateur.

Alors que les services en charge des monuments historiques procèdent à de nombreuses protections de bâtiments dans la ville de Quimper, la maison est inscrite au titre des monuments historiques le 22 mai 1956 (façade sur rue et versant de toiture correspondant). Les parties hautes nécessitent des travaux. Des courriers d'André Rannou à l'administration en charge des monuments historiques indiquent que le bâtiment n'est pas en bon état. Il sollicite des aides pour réaliser des travaux de couverture. Une photographie de 1959 montre effectivement que la couverture arrière du bâtiment est en très mauvais état, à la limite de la ruine.

Finalement, souhaitant visiblement privilégier son activité d'hôtelier, André Rannou envoie le 2 avril 1960 un courrier à la mairie de Quimper pour proposer l'échange de la maison place au Beurre contre l'ancien octroi, bâtiment appartenant à la mairie et jouxtant son hôtel avenue de la Gare. Suite à un débat en conseil municipal, l'échange est accepté. Dans le compte rendu du conseil municipal, la description du bâtiment montre qu'il n'est pas en bon état. Mais le bâtiment est vaste et bien situé, alors que l'octroi demandé en échange est également en mauvais état et ne fait que 120 m² de superficie. Le compte rendu indique « cet immeuble aménagé et restauré pourrait abriter certains services municipaux et pallier à l'insuffisance des locaux actuels de l'hôtel de ville dont il n'est distant que d'une centaine de mètres. »

5) 1960 à nos jours : la fin de la propriété privé

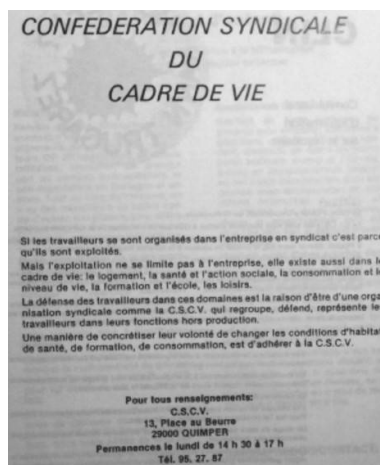
La ville de Quimper acquiert donc l'immeuble par échange en 1960. Après avoir démoli l'atelier et une partie de l'aile nord du bâtiment principal, l'édifice est aménagé puis finalement mis à disposition de diverses associations.

9 septembre 1977. Déclaration à la préfecture du Finistère. L'association Fédération départementale des associations populaires familiales du Finistère change son titre, qui devient : **C.S.C.V., Fédération des syndicats du cadre de vie du Finistère**; modifie son objet : défense des aspirations et intérêts des travailleurs dans les fonctions qu'ils exercent à titre individuel, familial et collectif, dans leur cadre de vie, et transfère son siège social du 54, avenue de la Gare, Douarnenez, au 13, place au Beurre, 29000 Quimper.

Journal officiel, 1977⁷⁰

69 C'est sans doute à cette époque que, selon la tradition orale, le musicien Polig Monjarret a occupé une partie des lieux.

70 https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/detail-annonce/associations_b_archive/19770141/0026



Revue La vie associative quimpéroise, 1980⁷¹

Suite à l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire par la ville de Quimper en 1989, dans le cadre de la renégociation de la convention Ville d'Art et d'Histoire en 2005, et sous l'impulsion de Marie-Paule Postec, conseillère municipale déléguée au patrimoine, le bâtiment accueille le service de l'animation de l'architecture et du patrimoine à partir de juin 2005.

Depuis la dernière réunion d'étude de la nouvelle convention, la ville a mis à la disposition du service Ville d'Art et d'Histoire, l'hôtel de Boisbilly dans le centre historique qui va accueillir les bureaux de l'animation du patrimoine et ceux des guides conférenciers qui pourront disposer en outre d'un local d'accueil du public de 45 m² au rez-de-chaussée.

Extrait de la délibération du Conseil Municipal de Quimper, 25 février 2005⁷²

Des travaux sont alors réalisés pour installer ce service. C'est ainsi que plusieurs éléments anciens, comme les boiseries du rez-de-chaussée, sont supprimés.

Si le bâtiment est désormais lié au service du patrimoine de la ville de Quimper, il a connu de façon éphémère un autre usage ! En août 2011, la maison sert de décor à l'une des scènes du film de Marie-Castille Mention-Schaar, « Bowling ». Ce long métrage qui réunit Mathilde Seignier, Catherine Frot et Firmine Richard, s'inspire de la lutte des habitants de Carhaix en 2008 pour le maintien d'une maternité dans la ville du centre-Finistère. La maison du patrimoine représente alors la préfecture du Finistère⁷³.



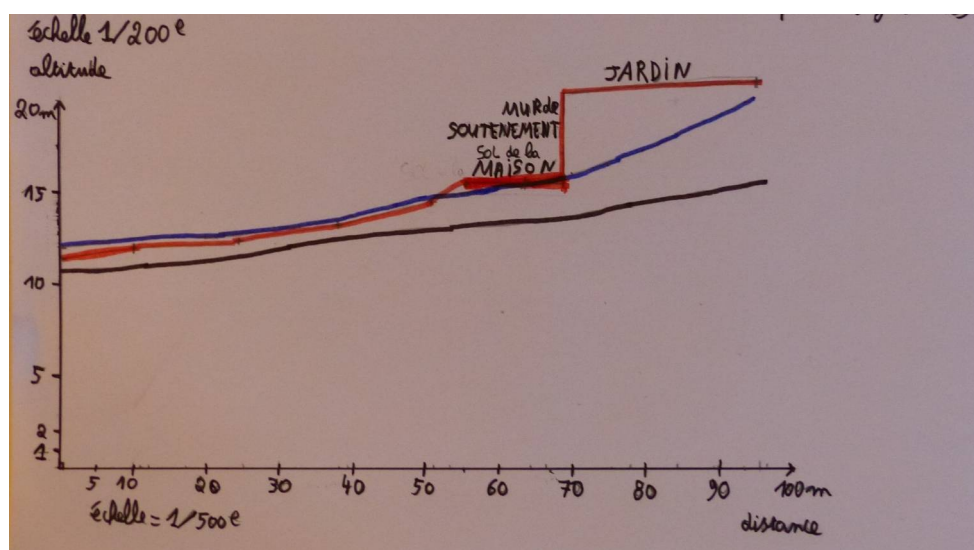
71 http://bibliotheque.idbe-bzh.org/data/cle_202/buhez_an_aozadurioa_e_kemper_e_1980.pdf

72 <https://www.quimper.bzh/244-debats-et-deliberations.htm>

73 Photographies : Ville de Quimper

III) L'organisation spatiale de la parcelle

1) Le relief de la parcelle



Profil altimétrique

- En noir : profil altimétrique de la rue Élie Fréron, partant de la rue du Sallé jusqu'au chevet de la chapelle des Jésuites ;
- En bleu : profil altimétrique de la rue du Lycée, partant de la rue du Sallé jusque la place Le Coz ;
- En rouge : profil altimétrique de la rue du Sallé au fond de la parcelle de la maison du Pavillon.

Ce profil altimétrique compare trois pentes parallèles, celle de la rue du Lycée, de la parcelle de la maison du patrimoine et de la rue Élie Fréron.

Le secteur s'inscrit dans la pente montant depuis l'Odét vers le plateau de Kerfeunteun. Cette pente est orientée sud-nord dans le sens montant. Elle est plus accentuée rue du Lycée, un peu moins rue Élie Fréron. La pente traversant la parcelle de la maison du Pavillon suit celle de la rue du Lycée. Entre la rue du Sallé et la place Le Coz, c'est à dire au niveau du fond de la parcelle de la maison du Pavillon, le dénivelé est de 8 mètres environ, soit une pente moyenne de 7 %. Globalement, la rue du Lycée suit la pente naturelle du terrain. Si le dénivelé au niveau du bas de la rue est modéré, il s'accroît en avançant vers la place Le Coz.

Pour la maison du Pavillon, l'organisation de la pente est différente. Entre le bas de la place au Beurre, au niveau de la rue du Sallé, et la façade sud du bâtiment, le dénivelé est de 3,5 mètres, soit une pente moyenne de 7 % environ, similaire à celle de la rue du Lycée. Puis, la pente n'est plus conforme à celle de la rue du Lycée. Le terrain d'assiette de la maison du Pavillon est plat sur une profondeur de 13 mètres. L'altitude s'élève ensuite brusquement de 5 mètres, puis la pente reprend modérément. Cette brusque élévation du terrain s'explique par la création d'un mur de soutènement à l'arrière de la maison afin de surélever le jardin dans le but de mettre en relation directe le premier étage de la maison avec le terrain d'assiette de la chapelle des Jésuites. C'est ainsi que le jardin de la maison est plus élevé de plusieurs mètres par rapport aux terrains voisins. Ce profil altimétrique montre bien le travail conséquent réalisé par les jésuites au XVII^e siècle : 500 m³ de terre ont été amenés, sans doute du chantier en cours de la chapelle et des jardins du collège, pour effectuer ces travaux.

2) Un hôtel particulier entre cour et jardin ?

Dans l'acte de vente de la maison daté du 30 juillet 1665, les lieux sont ainsi décrits : « une maison jardin basse cour ». En toute logique, on peut déduire que l'espace situé en avant de la maison, côté sud, est destiné à recevoir la basse-cour, le jardin étant situé à l'arrière du bâtiment principal, côté nord.

Le bâtiment principal est daté de 1580-1582. Dans ses travaux sur les hôtels particuliers parisiens, Frédérique Lemerle⁷⁴ avance qu'à partir du XVI^e siècle, « l'hôtel se démocratise pour devenir l'habitation des riches bourgeois et marchands. » Les nouveaux propriétaires affichent leur rang social, souhaitent mettre en valeur leur hôtel particulier, reflet de leur statut, ce qui explique l'attention donnée au choix du site d'implantation, comme sur une place, ce qui est ici le cas.

Comme l'explique Frédérique Lemerle, le corps de logis est situé entre une cour dédiée aux communs et un jardin, marqueur social important, la possession d'un vaste espace vert en ville étant coûteux.

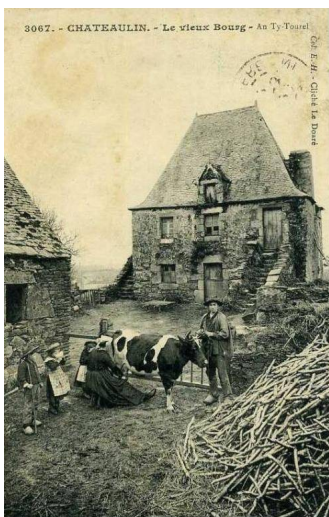
Le rapport à la rue se fait via un mur de clôture soigné. Dans le cas présent, on ignore l'aspect de la clôture. On suppose cependant qu'ici, la transition entre la place au Beurre et la cour se fait via un bâtiment de communs construit le long de la place (ce bâtiment est mentionnée au XVII^e siècle). À l'intérieur, dans la cour, on quitte l'ambiance urbaine et commerciale de la place et de la ville pour un univers dédié à la domesticité. Parfois, les communs accueillent le logement d'un portier ou d'un concierge. Ce n'est réellement qu'en entrant dans la maison, et notamment au premier étage, que l'on pénètre dans l'intimité du propriétaire. Les domestiques logent habituellement sous les combles. L'accès au jardin se fait en traversant le rez-de-chaussée. Souvent, jusqu'au début du XVII^e siècle, les escaliers des hôtels particuliers sont situés dans l'axe de la porte d'entrée, contre la façade antérieure, position fonctionnelle permettant de libérer l'espace du rez-de-chaussée.

La maison du Pavillon reprend de nombreuses caractéristiques d'un hôtel particulier entre cour et jardin datant du XVI^e siècle. Cette observation renforce l'idée selon laquelle le propriétaire à l'origine de la construction, ici Pierre II Furic, ou son maître d'œuvre, sont au fait de l'architecture parisienne. Il est cependant curieux de noter que cette formule architecturale n'a pas eu de succès à Quimper, la maison du Pavillon étant, pour cette époque, le seul ensemble architectural ainsi configuré connu à ce jour.

3) La question de l'escalier

Au sol, le plan général du bâtiment est un rectangle de 10 mètres de large sur 7 mètres de profondeur. Si le bâtiment principal date de 1580-1582, l'aile nord date de 1610 environ. Il convient donc de se questionner sur l'emplacement de l'escalier originel. Cet escalier, probablement en forme de vis et de dimensions réduites, aurait pu être situé à l'intérieur du bâtiment, ou dans une tour circulaire, à l'emplacement de l'aile nord. Il pourrait également avoir été accolé à la façade sud, ce qui expliquerait le décalage des baies originelle vers l'ouest, afin de dégager un espace pour une construction côté est. L'ancienne sénéchaussée de Chateaulin adopte ce plan avec un escalier accolée sur la façade antérieure du bâtiment.

74 Lemerle Frédérique, *L'émergence de l'hôtel particulier à Paris*, Editions de la Sorbonne, 2013, Acte du colloque *Marquer la ville, Signes, traces, empreintes du pouvoir (XIII^e – XVI^e siècle)*



Ancienne sénéchaussée de Chateaulin⁷⁵

On discerne à droite un escalier menant directement au premier étage.



Vers 1610, est donc ajoutée sur la façade postérieure, au centre, une aile rectangulaire accueillant l'escalier, mais aussi des pièces à usage de rangement ou d'habitation. Cette aile, aujourd'hui amputée, était très profonde, aussi profonde que le bâtiment principal. On retrouve cette même particularité dans l'hôtel particulier voisin, situé 5 rue du Lycée. D'autres similitudes rapprochent d'ailleurs les deux bâtiments : plan au sol du rez-de-chaussée et compartimentage des espaces.

Le principe d'un bâtiment principal avec une aile rectangulaire de même hauteur, rejetée en arrière, profonde ou non, ne se retrouve pas uniquement en milieu urbain, comme on peut le constater sur le manoir de Bonnescat à Plogonnec. Très transformée par des adjonctions au XVIII^e siècle, la structure de ce manoir rural daté du XVI^e siècle se lit néanmoins encore très bien. Le manoir de Bonnescat était dans la seconde moitié du XVI^e siècle et au XVII^e siècle, propriété de la famille Le Guirriec, très présente dans l'aristocratie quimpéroise et alliée à la famille Furic.

Le manoir de Kermaner, propriété de la famille Furic possède également une aile rectangulaire positionnée contre la façade postérieure. Cependant, cette aile accueille uniquement l'escalier en vis.



Manoir de Bonnescat⁷⁶
Souligné en noir, le corps principal et
l'aile rectangulaire à l'arrière



Manoir de Bonnescat
Vue de la façade arrière

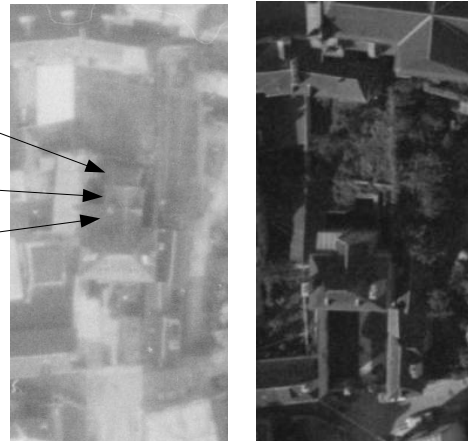
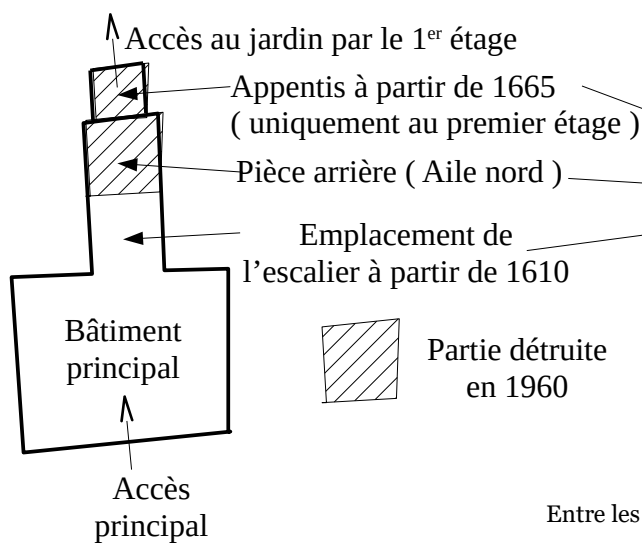


Manoir de Kermaner
Vue de la façade arrière

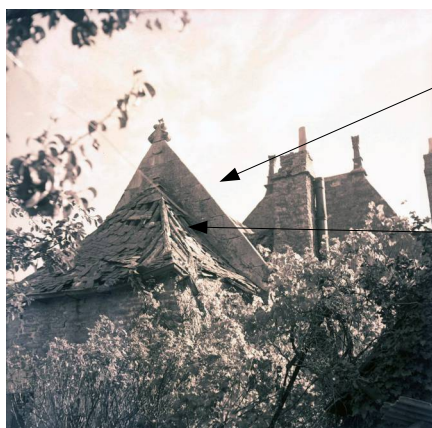
À partir de 1665, date d'acquisition de la maison du Pavillon par les jésuites, la topographie de la partie nord de la parcelle est modifiée en profondeur. Le jardin est surélevé de plusieurs mètres pour être au même niveau que le sol d'assiette de la chapelle des jésuites afin de faciliter la circulation entre la maison et la chapelle. L'accès au jardin se fait alors via le premier étage du bâtiment et donc de l'aile nord. Un appentis est créé contre le pignon de l'aile nord afin de permettre un accès direct au jardin.

⁷⁵ <http://inventaire-patrimoine.region-bretagne.fr/gertrude-diffusion/illustration/ivr5320132915579nuca/beo2a98d-049e-4b2f-9a56-04a7638ca1a6>

⁷⁶ <http://www.geoportail.gouv.fr>



Vue aérienne en 1957 et en 1965⁷⁷
Entre les deux photos, l'appentis et la pièce arrière ont été détruits



Aile nord

Appentis à partir de 1665

L'aile nord⁷⁸

La forme de l'escalier

L'escalier desservant les étages du bâtiment est situé dans l'aile nord depuis la construction de celle-ci, vers 1610. Mais quelle est la forme originelle de cet escalier ?

On lit dans *Le Manoir en Bretagne*⁷⁹ : « André Mussat a démontré que l'escalier central rampe sur rampe semble apparaître en Bretagne autour de 1505 alors que Jean II de Rohan fait aménager sa forteresse de Josselin. Il convient de noter que dès 1507, le palais épiscopal de Quimper enfermait outre l'escalier évoqué plus haut, un escalier rampe sur rampe [...].

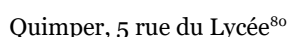
Cinq manoirs des environs de Quimper, tous construits au début du XVI^e siècle, et parmi eux Minven à Tréogat enferment des escaliers comparables.[...] Pour y accéder, on doit traverser la salle du rez-de-chaussée. L'effet monumental et prestigieux de l'escalier, ainsi rejeté et dissimulé derrière une porte, est réservé aux seuls passages internes et privés. [...] Cette mode a connu un succès local certain.

⁷⁷ <http://remonterletemps.ign.fr>

⁷⁸ DRAC de Bretagne – UDAP du Finistère

⁷⁹ Amiot Bertrand, *Le Manoir en Bretagne, 1380 – 1600*, Cahier de l'inventaire, Imprimerie nationale, 1999

L'emplacement de l'escalier de la maison du Pavillon, dans l'aile nord, et la forme et les dimensions de celle-ci, répondent bien aux observations faites par André Mussat sur des manoirs situés aux environs de Quimper. Peut-on en déduire que l'escalier originel est un escalier à rampe sur rampe à volées droites ? Il est difficile de répondre avec certitude, mais on peut le supposer. L'hôtel particulier situé 5 rue du Lycée possède également un escalier rampe sur rampe à volées droites, occupant partiellement la profondeur de l'aile arrière, le reste de l'espace permettant d'accéder sur le côté et à l'arrière de l'aile.



L'escalier devait donc être à volées droites. Compte tenu des caractéristiques du bâtiment, de l'étude des lieux et de l'escalier actuel, l'escalier devait occuper toute la largeur de l'aile nord, être à limon droit, avec un très léger vide central et des marches balancées, ce qui exclut la présence de palier de repos. Comme on peut encore le voir aujourd'hui, seul un petit palier est présent devant les accès au premier et deuxième étages. Des accès côté nord devaient cependant être ménagés dans la montée pour desservir les pièces situées dans l'aile nord, et par incidence le jardin, via la pièce située au premier étage.

On ne peut affirmer avec certitude quel propriétaire a détruit l'escalier original de l'aile nord. Aimée Félicité Jardin, propriétaire des lieux de 1863 à 1886, restaure intégralement le bâtiment. Il est probable qu'elle modernise également l'escalier. Les quelques marches en bois visibles entre le 2^e étage et le niveau de combles ne semblent pas être antérieures au XIX^e siècle, les traces de l'accroche de la main courante sur le côté du limon, la base en fonte de la main courante intérieure et la présence de boiseries d'appui font référence aux escaliers de type haussmannien. Lors de l'acquisition du bâtiment par la ville de Quimper en 1960, la partie nord de l'aile nord est démolie, faisant perdre à l'escalier son rôle de rotule de communication entre le bâtiment principal, les pièces situées au nord et le jardin. Puis, en 2004, à l'occasion des travaux précédant l'installation du service de l'animation du patrimoine, un palier est créé au rez-de-chaussée, la main courante est

46

supprimée pour être remplacée par des barreaux toute hauteur (alors que le programme initial prévoyait sa conservation), et les marches sont recouvertes d'un linoléum.

4) L'épaisseur des murs

L'épaisseur des murs du bâtiment principal n'est pas homogène. Alors que les murs latéraux avoisinent les 70 cm d'épaisseur, soit un peu plus de 2 pieds⁸², l'épaisseur de la façade principale (sud) mesure 93 cm (environ 3 pieds) et la façade arrière (nord) près de 110 cm, c'est à dire environ 3,5 pieds.

Au niveau de l'aile nord contenant l'escalier, le mur ouest mesure environ 90 cm d'épaisseur (environ 3 pieds), le rapprochant de l'épaisseur du mur de la façade avant (sud). Le mur est mesure environ 65 cm d'épaisseur (2 pieds) et le mur nord⁸³ 45 cm. Cette même épaisseur se retrouve au niveau du mur nord de l'arrière cuisine (XIX^e siècle) et au niveau de la partie détruite de l'aile nord. L'importance de l'épaisseur du mur nord du bâtiment principal, près de 110 cm, surprend et il convient de se questionner sur les raisons nécessitant une telle épaisseur. En effet, aucune raison architecturale ne nécessite un tel mur et on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un remploi, et si oui, quel est l'origine de ce mur : mur d'une ancienne habitation, mur de clôture ou vestige d'un élément de fortification ? Si les différentes personnes rencontrées lors de cette étude, historiens ou architectes, et interrogées sur cette question ont toutes spontanément pensé à un mur médiéval et/ou un élément de fortification, rien dans les sources ne permet d'étayer cette hypothèse. En revanche, l'idée du remploi d'un élément pré-existant est probable.

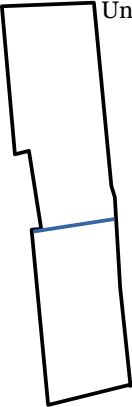
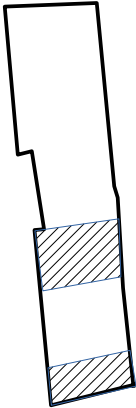
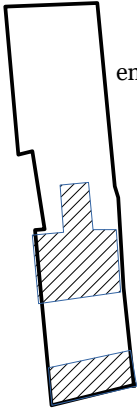
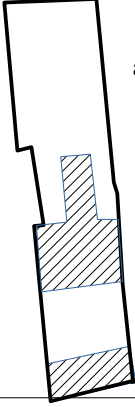
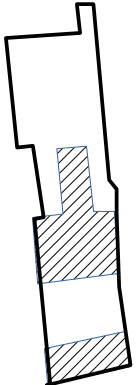
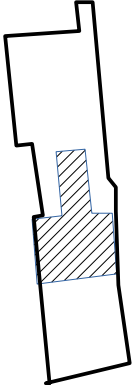
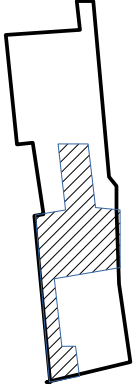
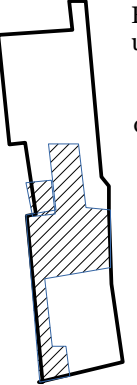
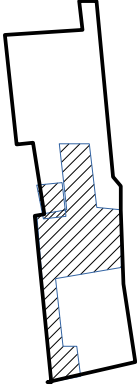
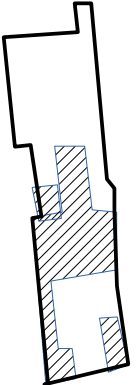
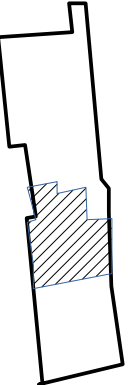
5) L'évolution du bâti sur la parcelle

Si la forme et la volumétrie du corps de logis ont peu varié des origines à nos jours, ce n'est pas le cas des bâtiments situés dans la cour sud, mais aussi côté nord.

Afin de comprendre les transformations du bâti sur la parcelle, il est présenté ci-dessous une proposition schématique des évolutions.

82 Le pied d'Ancien Régime équivalait à 32-33 cm.

83 Il s'agit cependant d'un mur récent, repris suite à la démolition d'une partie de l'aile en 1960.

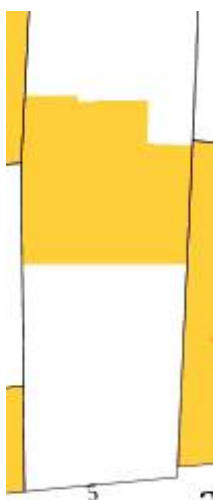
 Une construction pré-existe. On ne sait rien de cette construction. Seul le mur nord de cette construction est conservé	 L'état d'origine est constitué d'un bâtiment donnant sur la place et du grand logis. Un escalier est-il présent en façade sud ?	 L'aile nord est ajoutée. Démolition de l'escalier en façade sud (s'il a existé)
État originel ?	1580 – 1582	Vers 1610
 Les jésuites surélèvent le jardin et ajoutent un appentis au bout de l'aile nord afin d'accéder au jardin et à la chapelle depuis le premier étage.	 La parcelle est entamée au nord pour construire des maisons place du Collège.	 Louis-François Tréhot de Clermont détruit le bâtiment donnant sur la place au Beurre.
Vers 1665	Vers 1710	Vers 1775
 Louis Marie Golias construit des communs pour son école.	 Félicité Jardin construit une extension côté nord contenant une cuisine au rez-de-chaussée et des cabinets aux étages.	 Marie-Joséphine Gassis surélève les communs et les rend habitables.
Vers 1830	Vers 1865	Vers 1890
 La famille Rannou ajoute un garage donnant sur la place au Beurre.	 La ville de Quimper détruit une partie de l'aile nord, les communs et le garage.	
1921	Vers 1960 – état actuel	

IV) De la basse-cour au jardin

1) Forme et relief



La cour sud, 2020



L'espace situé entre la façade sud du bâtiment et la place au Beurre est un quadrilatère irrégulier proche du rectangle. Les côtés nord-sud mesurent de 12 à 13 mètres de longueur pour une largeur d'environ 10 mètres.

Le terrain s'élargit très légèrement en s'éloignant de la place au Beurre pour s'approcher de la façade, accélérant ainsi la perspective et provoquant une mise en valeur de la façade, façade qui n'est pas tout à fait parallèle avec la limite sur rue de la parcelle. Si la limite avec la place, côté ouest, s'aligne parfaitement avec le bâtiment voisin (vers la rue du lycée), le bâtiment situé côté est (vers la rue Kéréon), connaît un très léger retrait.

Aujourd'hui, le retrait de la façade sud au regard de la place ne se comprend pas bien. Comme vu auparavant, ce recul s'explique par la présence dès l'origine d'un bâtiment situé le long de la place au Beurre et d'une basse-cour. Au nord, on constate que la façade arrière du bâtiment est située dans la continuité de la façade arrière du bâtiment voisin (3 rue Ar Barzh Kadiou).

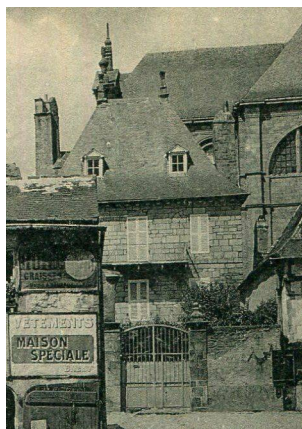
Plan cadastral, 2020⁸⁴



La cour en 2020

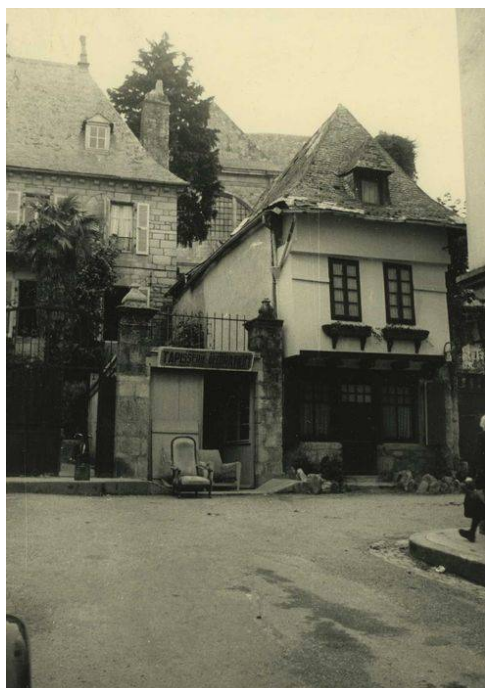
La cour actuelle n'est pas horizontale et s'inscrit dans la pente montante du secteur. La différence de niveau du sol entre la clôture sur rue et la façade est légèrement inférieure à un mètre. Cette différence de niveau est peu perceptible car répartie entre un cheminement en pente douce entrecoupé de marches : une marche au niveau du portail, deux marches au niveau de la terrasse devant la façade, et une marche au niveau du seuil.

84 cadastre.gouv.fr



La place au Beurre vers 1910⁸⁵

Le profil général de la pente de la cour n'a sans doute pas évolué depuis le XVI^e siècle, la pente de la cour s'inscrivant en continuité avec la pente de la place au Beurre. Néanmoins, l'organisation de la pente est récente (XX^e siècle). Les cartes postales anciennes montrent que le sol en terre de la cour, au niveau de la grille, est en continuité avec le sol de la place au Beurre, également en terre. Un caniveau pavé, situé en avant du portail, marque cependant la limite entre la cour et la place. À l'intérieur de la cour, le dénivelé était sans doute faible et régulier, plusieurs marches situées au niveau de la façade permettant ensuite d'accéder au bâtiment. L'une de ces marches est aujourd'hui englobée dans la terrasse dallée.



Photographie : La clôture sur rue en 1955⁸⁷.

On voit sur cette photographie le trottoir placé en avant du portail.

En avril 1922, Jean-Marie Rannou, propriétaire, dépose une demande d'autorisation pour construire un trottoir en avant de la maison. Dans la demande, il est précisé : « Le trottoir sera construit par les soins de la ville⁸⁶ avec bordure en pierres de taille et dallage en ciment. » Les dimensions prévus pour ce trottoir sont de 4 mètres de longueur pour une profondeur de 1,2 mètres. La construction de ce trottoir est envisagée dès 1915 mais le premier projet n'aboutit pas, d'où une nouvelle demande en 1922.

Le trottoir crée une marche, rompant la continuité de la pente avec la place. À l'intérieur de la cour, on constate que le niveau de sol, en lien avec la grille, suit le niveau de ce nouveau trottoir. Avec cet aménagement, l'entrée des véhicules ou chevaux dans la cour par la grille devient impossible.

On peut se questionner sur l'utilité de ce trottoir : peut-on voir un lien entre l'aménagement de ce trottoir, évitant la boue et les salissures pour les personnes entrant et sortant de la cour, et la réception des dames par Marie-Jeanne Rannou-Roudot, tailleur de vêtements pour la bourgeoisie quimpéroise ? La création de ce trottoir évite également le stationnement des véhicules le long de la grille, obstruant alors complètement l'entrée.

85 Bibliothèque Forney, Paris

86 Dans les faits, les coûts de construction sont équitablement partagés entre le propriétaire et la ville.

87 Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

2) La basse-cour

Le document le plus ancien retrouvé « décrivant » les lieux date de 1665 (contrat de vente). Il mentionne une « maison jardin et basse cour ». Le jardin étant situé à l'arrière de la maison, la basse-cour occupe donc l'espace situé en avant de la maison, côté sud. Afin de comprendre ce que recoupe le mot de basse-cour à cette époque, il convient de consulter les dictionnaire d'ancien français. C'est ainsi que le dictionnaire de l'Académie française précise qu'il s'agit d'un terme ancien ayant pour définition : « Dans un palais, une grande maison, etc., cour séparée de la cour principale, destinée aux équipages et occupée par les écuries et les communs ». La basse-cour comprend donc un espace libre et un ou plusieurs bâtiments de communs. L'emplacement d'un bâtiment de communs questionne. On peut imaginer que ce bâtiment soit placé perpendiculairement à la façade principale. La cour est peut-être alors fermée côté place par un haut mur en pierre. Cette disposition existe et se rencontre à plusieurs reprises à Quimper (hôtel du Minellou rue du Sallé, manoir urbain rue des Gentilshommes/ruelle Saint-Nicolas).

On peut également supposer que le bâtiment de communs soit placé le long de la place au Beurre, parallèlement à la façade du bâtiment principal. Outre le fait que cette disposition expliquerait le recul du bâtiment principal au regard de la rue, l'étude des sources sur la durée amène à privilégier cette hypothèse. En effet, en 1678, les lieux sont décrits comme comportant « une maison et pavillon ». Le « pavillon » étant le nom donné au bâtiment en pierre de taille, il est probable que la « maison » dont il est fait mention soit le bâtiment de communs, peut-être aménagé pour recevoir une habitation. L'emplacement de cette maison est précisé en 1774, dans l'acte de vente de l'ensemble du bâtiment à Louis Tréhot de Clermont : « une maison ouvrant au midy sur le marché du Beurre de pot de cette ville, sa cour derrière, autre maison de pierres de taille au nord de ladite cour et le jardin situé derrière et au nord desdites maisons même les commodités ou latrines étant dans ledit jardin ».

En 1758, alors que les jésuites sont propriétaires des lieux depuis près d'un siècle, le renouvellement d'un bail de location indique que les lieux sont loués en deux parties. La partie principale, correspondant au bâtiment encore existant de nos jours, est louée pour la somme de 150 livres. L'autre partie, correspondant au bâtiment jouxtant la place au Beurre, est louée 60 livres à Jean le Goyat⁸⁸ et Jacquette Kerhoas⁸⁹ sa femme. Les locataires sont déjà en place et renouvellent leur bail pour une durée de 7 ans. Le bâtiment loué par Jean le Goyat est ainsi décrit : « une maison située et ouvrante sur la place des ruches audit Quimper en laquelle ils demeurent et dont ils ont ample connoissance, circonstance et en une boutique deux chambres, un cabinet et un grenier ». En 1774, ce bâtiment est « affermé pour la partie de devant au nommé Le Coz ».

Ces documents révèlent l'organisation spatiale des lieux. Une maison est présente le long de la place au Beurre. Elle comprend une habitation et un commerce donnant sur la place. On ignore en revanche si cette maison occupe toute la largeur du terrain ou uniquement une partie. De la réponse dépend l'accès au bâtiment principal en pierre de taille : par un passage ouvert sur un côté si la maison n'occupe pas toute la largeur du terrain ou une entrée via un passage de type porche dans le bâtiment.

Les textes précisent que la cour située à l'arrière de ce bâtiment est bien une dépendance du bâtiment sur rue. Le bâtiment principal ne dispose donc pas de cette cour et on peut finalement s'interroger sur l'accès à ce bâtiment principal qui pourrait se faire essentiellement par le jardin, côté collège et chapelle. Seule la domesticité pourrait alors passer par le bâtiment donnant sur la place au Beurre. On constate d'ailleurs qu'en 1709, lors de la construction des maisons fermant la place de la chapelle au sud un passage est ménagé pour lier la maison du Pavillon avec la chapelle.

88 Jean Le Goyat meurt le 8 mai 1789, paroisse Saint-Sauveur, Quimper, à l'âge de 70 ans environ. Il est inhumé dans le cimetière Saint-Nicolas. NB : Le nom de famille Goyat est très présent dans la paroisse Saint-Sauveur. Toutes les familles Goyat sont en lien avec les métiers en rapport avec la boucherie.

89 Jacquette Kerhoas (ou Kergoas), native de Pleyber-Christ, est décédée le 27 janvier 1793 à Quimper, rue du Sallé, à l'âge d'environ 68 ans.

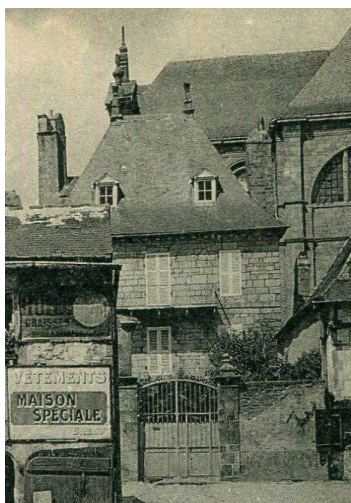
On peut donc raisonnablement penser qu'à cette époque, les jésuites utilisent toujours les lieux et utilisent cet accès.

On ne sait rien du mode constructif du bâtiment situé le long de la place. Dans les textes, il est précisé que le deuxième bâtiment est en pierre de taille, ce qui sous-entend que ce bâtiment ne l'est pas. On peut donc supposer que celui-ci est construit en pans de bois ou en moellons de pierre.

La dernière mention de la maison longeant la place au Beurre date de 1774, lors de l'acquisition de l'ensemble des bâtiments par Louis Tréhot de Clermont. Lors de la revente des lieux en 1796 à Marie-Corentine Godec, il n'est fait mention que d'une maison et dépendances, selon une formule usuelle dans les actes de ventes. La maison longeant la place a donc été détruite par Louis Tréhot de Clermont.

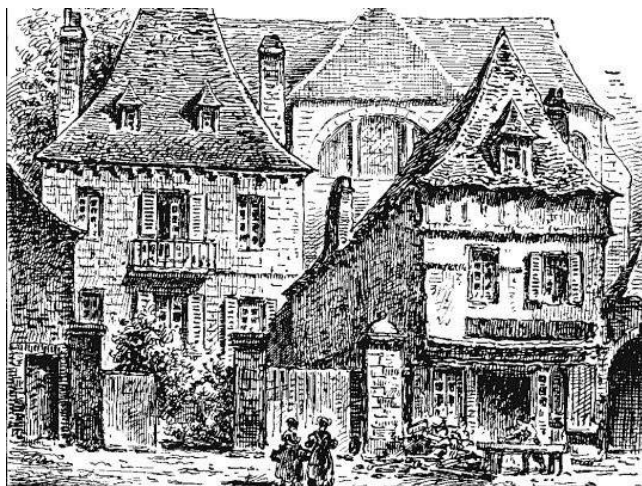
Aucun document décrivant les lieux entre 1774 et 1829 ne mentionne la présence de bâti dans la cour. Les actes de vente de 1804 et 1810 indiquent uniquement « une cour en avant », ceux de 1828 et 1829 sont muets sur le sujet, tout comme l'inventaire après décès de Françoise Le Vaucher, rédigé en 1822.

La démolition de la maison à partir de 1774 a entraîné la construction d'une clôture sur rue. Celle-ci est composée d'un accès central encadré par deux piliers⁹⁰ en pierre de taille, chacun surmonté d'une sculpture couronnée par une sphère, et un haut mur enduit de part et d'autre des piliers. Les piliers ayant été construits entre 1776 et 1778³, on peut dater la démolition de la maison entre 1774 et 1776. Les piliers, toujours en place aujourd'hui, soutiennent alors un portail en bois. En 1845, Sébastien de Trédern fait surélever le palâtre de la porte cochère donnant sur la cour, et, à deux reprises au cours du XIX^e siècle, les murs latéraux sont enduits. La présence d'un palâtre démontre la présence entre les piliers d'une porte en bois, de forme rectangulaire. Les piliers, côté cour, connaissent un léger renforcement, toujours visible, formant une réserve pour la mise en place d'épaisses portes en bois. Enfin, la mise en enduit régulière d'un mur est la marque de l'entretien courant d'un mur de moellons.



Carte postale : La place au Beurre vers 1910⁹¹

On voit sur cette carte postale les deux piliers en pierre de taille ainsi que le haut mur enduit entre le pilier est et la maison voisine.



Dessin, Louis Le Guennec⁹²

Même s'il ne représente pas tout à fait la réalité, ce dessin traduit l'esprit des lieux avant l'installation d'une grille entre les piliers.

⁹⁰ Deux piliers identiques sont présents entre le jardin de la maison à pans de bois voisine et le jardin de l'hôtel Jacquelot de Boisrouvray, rue Élie Fréron. La présence de piliers identiques peut s'expliquer par le fait que Louis Tréhot de Clermont a possédé de 1776 à 1778 la maison du Pavillon et la maison à pans de bois voisine. Il s'agissait alors d'une seule et même propriété. Il est donc aisé de dater ces 4 piliers de 1776-1778.

⁹¹ Bibliothèque Forney, Paris

⁹² Bibliothèque municipale de Quimper

3) Côté est, les liens avec le bâtiment voisin : la question de l'appentis



Le bâtiment voisin de la maison du Pavillon, côté est, est une maison en pan de bois située 3 rue Ar Barzh Kadiou. Elle est orientée sud-nord, perpendiculairement à la place au Beurre. Comme on le constate sur le cadastre de 1835, elle est implantée sur une parcelle en lanière, étroite et d'une profondeur exactement similaire à celle de la maison du Pavillon voisine.

Maison du Pavillon

Maison voisine

Cadastre, 1835⁹³



Cette maison est composée de deux parties principales, une coté rue (A), une située à l'arrière (B), les deux parties reliées par un volume de jonction postérieur aux constructions (C). Concernant le volume situé à l'arrière, il est séparé de la maison du Pavillon par un petit espace formant courette (aujourd'hui couvert), mais la façade arrière est parfaitement alignée avec la façade arrière de la maison du Pavillon. En revanche, côté sud, ce bâtiment devance la façade de la maison du Pavillon d'environ 1 mètre. Cette avancée forme un angle dans lequel était présent un appentis qui abritait peut-être un escalier. Les traces de cet appentis sont toujours visibles dans le mur qui sépare les deux propriétés : des marches en pierres pourraient être lisibles à proximité du sol et une ouverture bouchée est présente au niveau du premier étage. Sur la façade de la maison du Pavillon, on constate au niveau du premier étage la présence de quelques moellons de pierre alors que la façade est intégralement en pierre de taille, trace d'une reprise de maçonnerie.

Peut-être faut-il également voir dans la présence de cet appentis la raison du décalage vers l'ouest des ouvertures de la façade principale primitive.

Vue aérienne, IGN, 2020⁹⁴



L'appentis est cité dans plusieurs actes notariés. Le premier document à le mentionner est l'acte de vente de la maison, en 1774, du collège à Louis Tréhot de Clermont : « un appentis étant au midy de la maison occupée par monsieur de Derval à usage de commodité commun entre ledit bureau du collège et ledit sieur de Clermont ».

Dans l'acte de vente de la maison 3 rue Ar Barzh Kadiou entre Louis Tréhot de Clermont et l'Abbé de Boisbilly, en 1778, il est dit que sur le côté occidental de la maison, il ne sera pas permis d'adosser ou de construire aucun bâtiment sauf l'appentis qui est déjà présent. Dans l'acte, il est ajouté que si le sieur de Boisbilly doit reconstruire le mur ouest de sa maison qui donne sur la cour du sieur de Clermont, il ne sera tenu à aucun dédommagement au sieur de Clermont en cas de dommages causés à l'appentis, le sieur de Clermont étant le seul à devoir payer l'entretien de cet appentis.

Emplacement de l'appentis

93 Archives municipales de Quimper

94 <http://www.géoportail.gouv.fr>

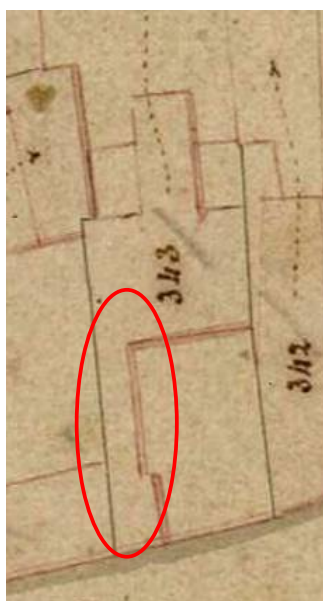


Les observations et les documents d'archives laissent supposer que cet appentis abritait un escalier permettant d'accéder à l'étage du bâtiment voisin en passant par cette cour.

On ignore la date de construction de cet appentis, et Louis Tréhot de Clermont a sans doute procédé à sa démolition peu après l'achat de la maison.

Vestige d'une ouverture bouchée au niveau de l'appentis

4) L'apparition d'une nouvelle construction dans la cour (1829 – 1960)



En 1839, dans l'acte de vente des héritiers Golias à Sébastien de Trédern, il est dit : « Une maison sise à Quimper place au Beurre n°10, avec les cours, jardin et bâtiments de services ».

Par cette mention, on apprend que Louis Golias a construit un bâtiment dans la cour. Cette adjonction est visible sur le cadastre Napoléonien de 1835. Elle est implantée côté ouest, entre la clôture sur rue et la façade principale qui conserve un empochement de poutre, seul reste visible de cette construction.

Louis Golias a fait construire ce bâtiment alors qu'il installe son école à cette adresse, vers 1828-1830. Il s'agit alors de communs. Ce bâtiment est cité dans les actes de ventes de 1863, 1886 et 1889. Dans ce dernier, une description plus précise en est faite : « dans celui de devant se trouvent une écurie et remise, un poulailler et des lieux d'aisances. »

Quelques modifications sont effectuées, notamment en 1865, lorsqu'une fenêtre est percée dans le mur de clôture donnant sur la place au Beurre.

Cadastre, 1835⁹⁵

Nouveau bâtiment construit dans la cour sud

Une évolution importante a lieu à partir de 1889, alors que Marie-Joséphine Gassis est propriétaire. Les communs sont surélevés d'un niveau. Le mur donnant sur la place est donc lui aussi surélevé, et une porte est ménagée au rez-de-chaussée de ce mur afin de permettre un accès direct au bâtiment sans passer par la cour. Le couronnement du pilier ouest est supprimé pour permettre la construction de l'étage qui prend appui sur ce pilier. C'est sans doute à l'occasion de ces travaux que la porte en bois donnant accès à la cour est remplacée par une grille⁹⁶ métallique, formée d'un soubassement plein surmonté d'un barreaudage doublé par un festonnage. Ce festonnage assure l'intimité de la cour.

Marie-Joséphine Gassis transforme les communs de la cour en habitation afin de pouvoir louer les lieux. La porte donnant sur la place permet une indépendance de cette nouvelle habitation. Grâce aux recensements, on connaît les noms et professions d'une partie des locataires. En 1891, le bâtiment est occupé par Noël Cornec, tailleur d'habit et Anne Morgoate, ménagère. En 1896, le logement est occupé par Pierre Doaré, agriculteur, Marie-Anne Feunteun, son épouse, qualifiée de concierge, et Marie Feunteun, belle-mère de Pierre Doaré. Ils sont toujours présents en 1901. L'acte de vente de 1914 indique effectivement la présence d'une maison de concierge.

⁹⁵ Archives municipales de Quimper

⁹⁶ Sur l'iconographie datant du début du XX^e siècle, on constate que la grille est peinte avec une teinte claire (gris clair ?). À partir des années 1950, la grille est de couleur foncée.

En revanche, en 1904, suite au déménagement de la famille Gassis, qui reste cependant propriétaire des lieux, les communs ne semblent plus occupés. Seule la maison principale est habitée.



Vue de la maison en 1955⁹⁷

Une photo datant de 1959, montrant partiellement ce bâtiment, et l'acte de vente de 1947, fournissent quelques éléments sur l'architecture. Il s'agit d'un bâtiment de 10 mètres de long sur 3 mètres cinquante de large, séparé du bâtiment principal par des W.C.. La volumétrie est celle d'un appentis de deux niveaux : un rez-de-chaussée surmonté d'un étage, accolé au mur ouest de la cour. Une carte postale du début des années 1900 permet de constater que la porte percée dans le pignon donnant directement sur la place au Beurre existe toujours. Elle bénéficie d'un encadrement et d'un linteau en pierre de taille.

Le toit, à très faible pente, est couvert de zinc alors que les murs sont construits en briques enduites. Dans l'acte de vente de 1947, il est précisé que le sol est en ciment et que les poutres sont apparentes.

Suite à l'achat de la maison en 1914 par Jean-Marie Rannou et Marie-Jeanne Roudot son épouse, les communs sont transformés en atelier de couture, Marie-Jeanne étant tailleur, patronne de son entreprise. Le rez-de-chaussée abritait notamment un bureau, situé côté place au Beurre, permettant à Jean-Marie Rannou d'effectuer la comptabilité de l'entreprise. Depuis ce bureau, un escalier menait à l'étage, dans une grande pièce destinée à la confection. Depuis le premier étage, un étroit passage permettait de relier directement le salon d'essayage situé dans la grande pièce du premier étage du bâtiment principal. Ce passage, dont il aujourd'hui difficile de comprendre la configuration exacte, était situé le long du mur mitoyen, côté ouest. Dans l'acte de vente de 1947, il est indiqué « passage direct du premier à l'atelier par couloir clos ».

En 1947, l'atelier est loué à monsieur Belbeoch pour un loyer mensuel de 450 francs.

5) Le garage (1921 – 1960)



Vue de la maison en 1955⁹⁸

Le 16 mars 1921, Jean-Marie Rannou, propriétaire, dépose une demande d'autorisation pour construire un garage automobile dont l'entrée prendra place côté est de la clôture, entre le pilier supportant la grille et un nouveau pilier identique construit pour l'occasion. Les travaux sont réalisés par Gabriel Le Guevel, entrepreneur 66 rue Neuve à Quimper. Le trottoir sera construit un an plus tard.

L'évolution des transports, c'est à dire le passage de l'usage du cheval à l'automobile a modifié l'organisation de la clôture sur rue, avec désormais une grande entrée centrale par la grille pour les piétons, et une entrée automobile déportée sur le coté est.

97 Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

98 Médiathèque de l'architecture et du patrimoine



Emile Simon, XXe siècle⁹⁹
Sur cette toile, on observe à gauche la porte du garage.



Vue de la maison en 1956¹⁰⁰

Ce garage est construit pour Jean-Marie Rannou afin de stationner son automobile de marque Donnet. L'entrée de ce garage remplace le mur de clôture. Les murs sont élevés en briques enduites et le toit couvert de zinc. Le sol est cimenté.

Suite au décès de Jean-Marie Rannou et son épouse, les lieux sont loués. Sur une photographie datée de 1955 et une de 1956, le garage abrite un local commercial de tapisserie-décoration.

6) La cour de 1960 à nos jours

Lors de l'achat des lieux par la ville de Quimper en 1960, l'ensemble ne semble pas en très bon état. C'est sans doute ce qui motive la décision de dégager complètement l'espace situé en avant de la façade principale. Les communs, le W.C. et le garage sont détruits. L'espace est revu afin de créer un jardin planté de palmiers avec en son centre une allée. Celle-ci est centrée sur la façade et est placée perpendiculairement. Cependant, la façade et la clôture sur rue n'étant pas parallèles, une rectification a été nécessaire au niveau du portail. Le trottoir situé en avant du portail est également supprimé. Au niveau de la clôture, de part et d'autre du portail, un muret en maçonnerie est créé, surmonté par une grille en fer forgé. L'ensemble possède désormais l'aspect d'un hôtel particulier épuré, avec une clôture basée sur le même rythme architectural que la façade. L'administration en charge des monuments historiques n'est peut-être pas étrangère à la conception de cette nouvelle composition.

⁹⁹ Musée départemental breton

¹⁰⁰ DRAC de Bretagne – UDAP du Finistère

En 2006, suite à l'installation dans le bâtiment du service Ville d'art et d'histoire, le jardin est modifié pour créer une terrasse dallée jouxtant la façade. Le dallage de l'allée date peut-être également de cette période. On peut se questionner sur l'origine de ces dalles : proviennent-elles, pour tout ou partie, du rez-de-chaussée du bâtiment ?



Vue aérienne¹⁰¹, 1946



Vue aérienne, 1957¹⁰²



Le jardin, 2020

Sur les photographies aériennes de 1946 et 1957, on devine le toit des communs et celui du garage.

¹⁰¹ <https://remonterletemps.ign.fr/>

¹⁰² <https://remonterletemps.ign.fr/>

V) Le jardin et l'espace situé au nord de la maison



Maison du pavillon, le jardin vue vers le nord



Maison du pavillon, le jardin vue vers le sud

Un jardin en ville est un luxe que peu de personnes peuvent s'offrir. Sous l'Ancien Régime, il n'existe pas de véritable jardin public en ville. Seul les propriétaires et leurs invités profitent des jardins, en toute intimité. Il est rejeté à l'opposé de la rue, en cœur d'îlot. Le jardin de la maison du Pavillon est la partie de l'ensemble la moins documentée. Il est mentionné dans les plus anciens documents, signe de son importance, mais jamais décrit.



Mur de soutènement des terres du jardin

Le jardin était autrefois au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment, comme pour les édifices voisins, puis s'élevait en suivant la pente naturelle de la colline. Il a été surélevé à partir de 1665 par les jésuites pour permettre un accès aisé à la chapelle depuis le premier étage de la maison, ce qui explique qu'il surplombe les jardins voisins. Un haut mur de soutènement a alors été édifié au nord de la maison pour retenir les terres et dégager un peu l'arrière de la maison, évitant de plonger dans l'obscurité le rez-de-chaussée. La comparaison de la coupe altimétrique de la rue du Lycée et de la parcelle de la maison du Pavillon (page 42) permet d'estimer le volume de terre nécessaire à la surélévation du jardin à 500 m³.



Fond du jardin
Passage vers la chapelle des jésuites

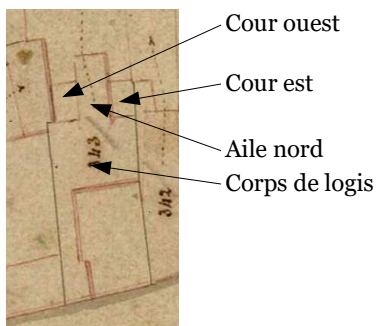


Chapelle des Jésuites, côté sud
Accès (bouché) permettant l'accès au jardin

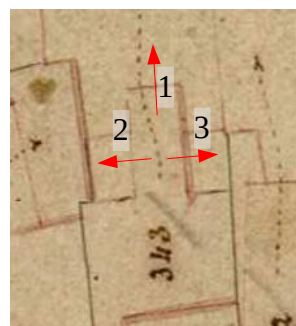
Au nord du jardin, au début du XVIII^e siècle, des maisons ont été édifiées, mais un passage vers la chapelle a été maintenu.

On se souvient que le jardin est évoqué lors de la vente du bâtiment par le collège à Louis Tréhot de Clermont en 1774, afin d'éviter des problèmes judiciaires. En 1810, il est dit dans un acte de vente que le jardin est séparé par une haie d'un autre petit jardin dépendant d'une autre maison. En 1914, l'espace est qualifié de « grand jardin ». En 1947, ses dimensions sont données, c'est à dire 12 mètres sur 15 mètres, ce qui correspond aux dimensions actuelles.

La surélévation du jardin au XVII^e siècle condamne la porte arrière du pignon de l'aile nord au rez-de-chaussée de la maison et crée deux petites cours, à l'est et à l'ouest. Ces cours sont cernées par les murs de clôture, le mur de soutènement, l'aile nord et la façade nord du corps de logis.



Cadastre, 1835¹⁰³



- 1 : accès au jardin depuis le rez-de-chaussée avant 1665, depuis le 1^{er} étage à partir de 1665 et jusqu'en 1960
- 2 : accès à la cour ouest (détruit en 1960)
- 3 : accès à la cour est, obstrué au XIX^e siècle

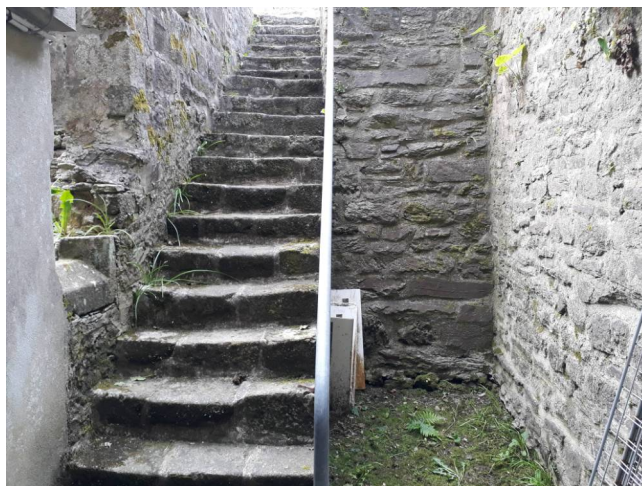
Pour accéder à ces cours enclavées, des portes latérales sont ménagées dans l'aile nord. Les vestiges de l'une de ces portes existent toujours au niveau de la cour est. On ne connaît pas l'usage de ces deux cours, mais dans chacun des murs de clôture est et ouest, à proximité immédiate de la façade du corps de logis, au niveau des étages, on constate la présence d'une niche. Dans la cour est, à la jonction du bâtiment principal et de l'aile nord, une pierre située à la base du premier étage est saillante, positionnée de biais. Dans le bâti ancien, ce type de pierre est utilisé comme support de poutres en bois, base d'un édicule en pan de bois. On peut donc sans doute voir ici le vestige de latrines, les niches étant utilisées pour poser une lanterne ou des bougies. On connaît, à Morlaix par exemple, des latrines édifiées à l'arrière des bâtiments, construites en bois. Dans l'acte d'achat de Louis Tréhot de Clermont au collège de la ville, il est indiqué que les latrines sont présentes dans le jardin côté nord : « et au nord des dites maisons même les commodités ou latrines étant dans ledit jardin ».

¹⁰³ Archives municipales, ville de Quimper

Au XIX^e siècle, un escalier est construit dans la petite cour est, condamnant la porte latérale de l'aile nord, mais permettant à nouveau un accès au jardin depuis le rez-de-chaussée, sans passer par les pièces intérieures de l'étage. Cet aménagement permet une indépendance des espaces intérieurs, nécessaire dans le cas d'une utilisation simultanée par plusieurs personnes ou familles du bâtiment. Il y a alors deux possibilités pour accéder au jardin, par le nouvel escalier à partir du rez-de-chaussée et depuis le premier étage, par le pignon de l'aile nord. Le nouvel escalier, mentionné en 1889, est aujourd'hui la seule possibilité d'accès au jardin¹⁰⁴.



Vestige de la porte de l'aile nord donnant originellement accès à la cour est



Cour est. Escalier donnant accès au jardin depuis le rez-de-chaussée, construit dans la seconde moitié du XIX^e siècle et ayant obstrué la porte d'accès à la cour est

En 1889, un acte de vente stipule : « Deux petites cours à l'ouest et à l'est de la maison, dans celle qui est à l'est se trouve un escalier qui mène au jardin situé derrière la maison. ». En 1914, ces petites cours sont qualifiées de « courettes ».

En parallèle à la construction de l'escalier dans la cour est, Aimée Félicité Jardin construit une extension dans la cour ouest. Cette construction est de médiocre qualité (nature du mur, faible épaisseur, dessin, etc.) et est couverte par un toit presque plat en zinc. Le deuxième étage est édifié avec la technique du pan de bois.



Façade nord, vue sur l'extension du XIX^e siècle

En 1960, l'aile nord, en mauvais état, est partiellement détruite.

¹⁰⁴ Une rampe de sécurité a été ajoutée sur cet escalier en 2004, dans le cadre de l'aménagement des locaux afin de recevoir le service du patrimoine.

VI) L'architecture extérieure

1) La façade sur rue (côté sud)

En élévation, la façade est inscrite dans un carré de 10 mètres de côté. Le mur a une épaisseur de 93 cm. La façade est intégralement en pierre de taille, à l'exception d'une petite partie côté est, au premier étage. L'hétérogénéité des blocs de granit qui la compose et la disposition de certaines pierres sont le signe des modifications successives que la façade a connues.

Après les campagnes d'Italie, François I^{er} rentre en France, favorisant la diffusion de l'architecture d'influence italienne, notamment dans le Val de Loire. Petit à petit, de nouvelles évolutions architecturales voient le jour, par exemple à Bury ou Chenonceaux, avec un plan symétrique, des façades régulières organisées autour d'un axe central et des escaliers à volée droite. Progressivement, avec ce que les historiens nomment la « seconde Renaissance française », les architectes français, tels que Jean Bullant, Philibert Delorme ou Pierre Lescot, prennent le relai des architectes italiens œuvrant en France. Ils se démarquent par l'utilisation de la pierre de taille et une grande maîtrise de la stéréotomie. Au niveau décoratif, l'utilisation des ordres domine, même si certaines architectures les délaissent. L'utilisation de bandeaux horizontaux en pierre permet de donner une assise visuelle aux niveaux supérieurs. L'idéal est de disposer de trois niveaux afin de pouvoir utiliser les 3 ordres, dorique, ionique et corinthien.



La façade sud de la maison du Pavillon est entièrement en pierre de taille et si les traces de modifications sont très présentes sur la façade actuelle, on comprend néanmoins que celle-ci possède dès l'origine trois niveaux. Un bandeau horizontal est présent entre le premier et le deuxième étage. Autant d'éléments qui, joints à la symétrie, ancrent la façade dans le XVI^e siècle et dans cette seconde Renaissance. Rien ne permet toutefois d'avancer l'hypothèse de décors sculptés présents sur la façade originelle. Si la façade du bâtiment est dépourvue du vocabulaire architectural de la Renaissance italienne, en revanche la toiture est dotée de deux imposants épis de faîtage en plomb, ornés de chapiteaux corinthiens et de lucarnes à frontons triangulaires. Autant de raisons de se poser la question de la décoration originelle de la façade, notamment au niveau de l'accès.

À Quimper, d'autres façades possèdent plusieurs de ces caractéristiques, comme la façade arrière de l'immeuble situé 9 rue Kéréon, mais surtout la façade sur rue de l'immeuble situé 12 rue des Gentilshommes. Dans le Finistère, à la même période, le château de Kerjean, représentatif de l'architecture de seconde Renaissance française, est en construction. La maison du Pavillon est donc un hôtel particulier arborant une façade reprenant les derniers canons de la mode de l'époque. Cependant, cette modernité n'a pas imprégné tout le bâtiment, comme le montre les dispositions intérieures et notamment la place de l'escalier.

Photographie : Gabrielle Lesage



9 rue Kéréon, façade arrière

La pierre de taille est très présente et un bandeau sépare les 1^{er} et le 2^e étages



12 rue des Gentilshommes

La façade est intégralement en pierre de taille, un bandeau sépare le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage



12 rue des Gentilshommes

La porte est ornée de sculptures caractéristiques de la Renaissance

L'organisation de la façade originelle, dont l'emplacement de la porte d'entrée, n'est pas connue. Cependant, on peut encore lire dans le calepinage des pierres certaines dispositions de la façade ancienne. Au premier et au deuxième étage, des éléments d'arcs en plein cintre sont encore visibles, ce qui montre bien que la première façade possédait également un rez-de-chaussée surmonté de deux étages. Les ouvertures n'étaient pas rectangulaires comme aujourd'hui mais avec une partie supérieure cintrée. Sur la façade arrière, côté nord, on devine également au premier et au deuxième étage des ouvertures cintrées¹⁰⁵. Cette forme d'ouverture n'est pas courante, même si elle existe à cette époque, comme on peut le voir sur l'avant corps du château d'Écouen, construit en 1550 par l'architecte par Jean Bullant, ou sur le pavillon central du château des Tuileries à Paris, construit à partir de 1564 par Philibert de L'Orme. Plus proche de Quimper, on retrouve des ouvertures cintrées sur une tour de l'hôtel de Lantivy, à Château-Gontier (XVI^e siècle). De même, dans son étude concernant « les fenêtres en plein-cintre de la Renaissance¹⁰⁶ », Arnaud Tiercelin constate le retour de cette forme de menuiserie (et donc de baie), à partir des années 1550, au château du Louvre à Paris, mais aussi dans le grand-ouest.



Château d'Écouen
Avant corps, 1550¹⁰⁷



Château des Tuileries, pavillon central,
vers 1564¹⁰⁸



Hôtel de Lantivy, XVI^e siècle
Château-Gontier¹⁰⁹

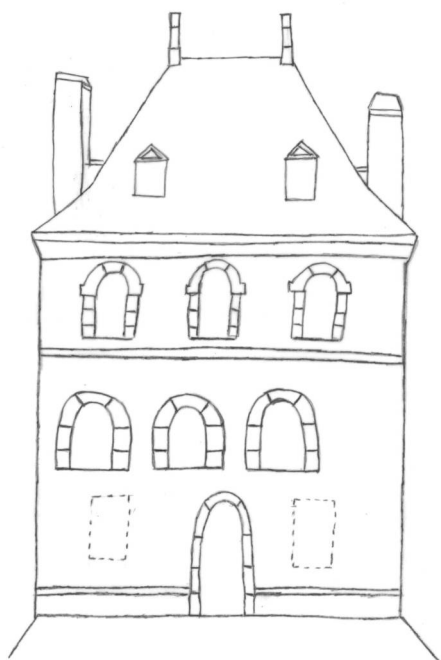
¹⁰⁵ Au premier étage, on retrouve une ouverture cintrée dans la chambre, derrière la porte du placard. Au deuxième étage, on devine l'amorce d'un arc au niveau de l'ouverture reliant l'escalier (aile nord) à l'intérieur du bâtiment, et une ouverture cintrée complète est présente entre le couloir et l'extension. Cette dernière ouverture cintrée est très haute, comme celles visibles sur la façade du château d'Écouen ou du château des Tuileries.

¹⁰⁶ <http://www.chassis-fenêtres.info/>

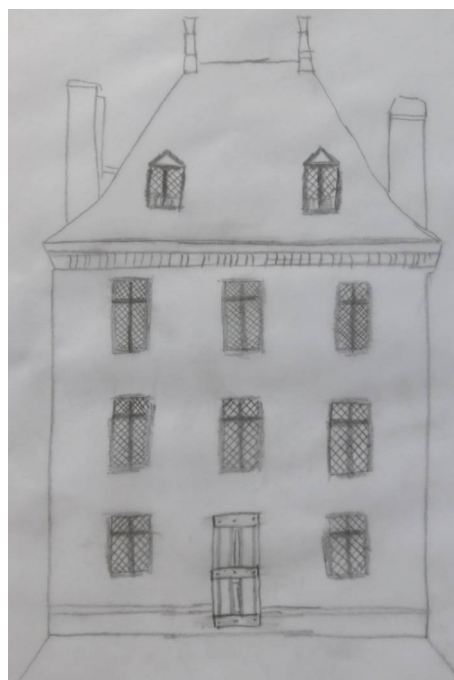
¹⁰⁷ <https://musee-rennaissance.fr>

¹⁰⁸ <http://www.cour-tuileries.fr>

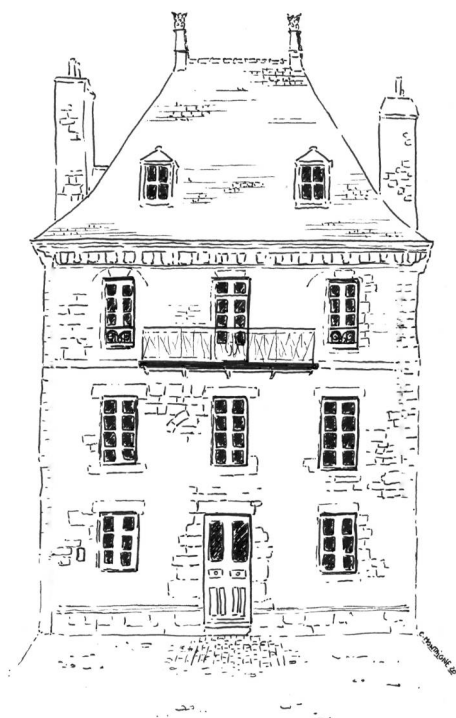
¹⁰⁹ <https://www.petit-patrimoine.com>



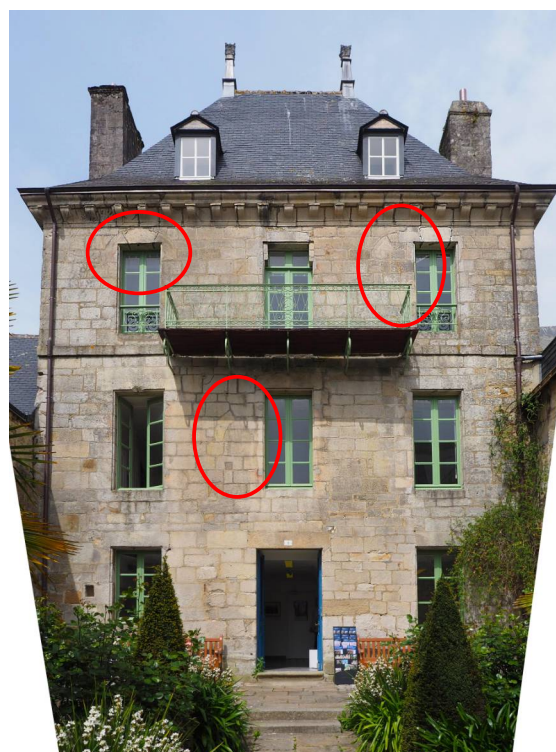
Façade sud – proposition de restitution des baies cintrées dont les vestiges sont encore visibles



Façade sud – état supposé – XVII^e/XVIII^e siècle



Façade sud – état fin XIX^e siècle



Façade sud – état actuel
Vestiges d'ouvertures cintrées

La conception de la façade de la maison du Pavillon et l'organisation du bâti sur la parcelle montrent bien que le maître d'œuvre, et/ou le maître d'ouvrage, connaît l'architecture du Val de Loire ou l'architecture parisienne de l'époque. Cette connaissance peut être le fruit de déplacements, de voyages ou le résultat de la lecture de traités d'architecture qui se diffusent de plus en plus au XVI^e siècle.

Concernant les ouvertures originelles en plein cintre, on note qu'elles sont légèrement décalées sur la gauche (à l'ouest) par rapport à celles d'aujourd'hui. On peut se questionner sur les raisons qui ont motivé cette nécessité. La présence d'un élément bâti plaide en faveur de ce décalage, mais quel est-il ? Comme on l'a vu précédemment, la présence d'un escalier à cet emplacement est possible. Quoi qu'il en soit, cet élément a été détruit lors de la modification de la façade, les nouvelles ouvertures, désormais rectangulaires, étant recentrées sur l'ensemble de la façade.

Autre élément sans doute présent à l'origine, la corniche, scandée par des corbeaux. Le principe d'une corniche avec corbeaux sous un toit en pavillon se retrouve par exemple sur le pavillon du chapelain du château de Kerjean à Saint-Vougay, également construit pendant la seconde moitié du XVI^e siècle.



Château de Kerjean - Pavillon du chapelain



Maison du Pavillon¹¹⁰

Reste une moulure à la base de la façade qui donne une assise visuelle à l'ensemble, dont la date ne peut pas être déterminée. Cependant, l'intégration au mur de façade pourrait plaider pour une présence dès l'origine.

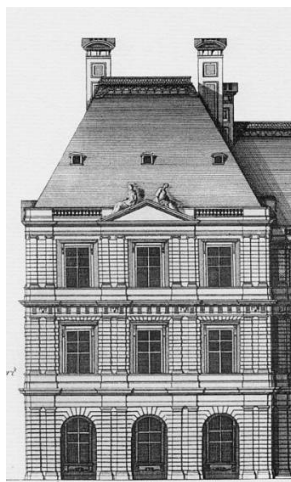
À une date inconnue, sans doute aux alentours de 1610, alors que le bâtiment est occupé par Catherine L'Honoré et ses enfants, la façade primitive est modifiée, peut-être en même temps que la construction de l'aile nord. La façade en pierre de taille est redessinée : les ouvertures cintrées sont supprimées et remplacées par des ouvertures rectangulaires. La façade est symétrique selon un axe vertical. L'accès se fait par la travée centrale. La façade est conçue selon un rythme ternaire, tant à l'horizontale qu'à la verticale : trois travées de large, trois niveaux de hauteurs. Le dessin de la façade actuelle est marqué par une grande rigueur de conception et une quasi-absence d'éléments décoratifs à l'exception du bandeau horizontal et de la corniche, sans doute présents dès l'origine. Ce dessin de façade et sa conception enracinent le bâtiment dans le style Louis XIII, très en vogue en Île-de-France et dans le Val de Loire dans la première moitié du XVII^e siècle. C'est ainsi que l'on retrouve la composition ternaire de la façade dans les pavillons donnant sur le jardin du palais du Luxembourg à Paris (1615 – 1630), dans le corps central de l'aile Gaston d'Orléans du château de Blois (1635 – 1638), sur de nombreux châteaux appartenant à la noblesse de cour, par exemple sur les pavillons sur cour du château de Chamarande (1654), les pavillons latéraux du château de Vaux le Vicomte (1656) etc. En Bretagne, on retrouve des similitudes formelles

110 Photographie : Gabrielle Lesage

(matériaux, bandeau horizontal, forme des ouvertures) à l'hôtel du grand Motonnier à Vannes (milieu XVII^e siècle), à l'hôtel de Saint-Aloüarn à Quimper (XVII^e siècle), sur la maison 12 rue des Gentilshommes à Quimper etc.



Hôtel du grand Motonnier, Vannes



Palais du Luxembourg, Paris¹¹¹



Pavillon nord, château de Chamarande

Si la façade sud est toute en rigueur, on constate néanmoins que les deux baies encadrant la porte du rez-de-chaussée sont d'une hauteur différente, celle de gauche, côté ouest (côté cuisine), ayant une allège plus haute que celle côté est. Est-ce pour permettre la présence d'une évacuation d'eau de type évier ?

Concernant les menuiseries présentes sur le second état de la façade, avec les baies rectangulaires, on peut supposer, par analogie avec ce qui était présent dans l'architecture de l'époque, qu'il devait s'agir de croisées de menuiserie avec impostes.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, un balcon est ajouté au niveau du 2^e étage, créant une saillie sur une façade alors marquée par la planéité. Ce balcon est composé de consoles métalliques supportant un platelage en bois. Le garde-corps est orné de motifs géométriques simples, comme des losanges, et possède en son centre, dans un médaillon, deux lettres entrelacées à la base, « FJ », pour Félicité Jardin, propriétaire de la maison de 1863 à 1886. Si la ferronnerie date de la seconde moitié du XIX^e siècle, on ne peut exclure que les consoles métalliques soient antérieures.

Au rez-de-chaussée, la porte, avec une partie basse pleine et moulurée, et une partie supérieure munie de deux ouvertures avec des grilles est caractéristique des années 1900, comme les garde-corps des baies. La porte précédente devait sans doute être une porte pleine, à planches larges verticales ou, compte tenu de la qualité du bâtiment, à panneaux.

Au XIX^e siècle, les ouvertures sont munies de contrevents en bois, aujourd'hui supprimés. Les fenêtres actuelles sont récentes (XXI^e siècle) et reprennent un dessin caractéristique du XIX^e siècle, à 3 carreaux par vantail.

111 https://www.wikiwand.com/fr/Palais_du_Luxembourg

2) Le toit et la charpente

La maison du Pavillon est couverte par une haute couverture, caractéristique de l'architecture de la Renaissance française. La pente faiblit à la base pour former un coyau. Les hauts toits, très présents sur les bâtiments prestigieux, dominent l'architecture jusqu'au milieu du XVII^e siècle, époque où ils sont peu à peu remplacés par des couvertures à combles brisés. Ce type de couverture est toujours en ardoise. La grande hauteur du toit permet l'habitabilité des combles, mais la partie supérieure n'est que rarement utilisée. Ici, le comble abrite plusieurs pièces avec une bonne hauteur sous plafond.

La couverture de l'édifice est à 4 pans, cadrée de part et d'autre par les hautes souches de cheminées en pierre. Le bâtiment est plus large que profond, ce qui n'est pas courant pour une maison de ville au Moyen Âge et à la Renaissance. Les longs pans donnent donc du côté de la façade sur rue, côté sud et de la façade sur jardin, côté nord. Le faîtage est ainsi orienté est-ouest. À ses extrémités, le faîtage est surmonté de deux imposants épis de faîtage en plomb, décorés de chapiteaux corinthiens.

Côté sud, vers la place au Beurre, deux lucarnes en bois à fronton triangulaire éclairent les combles. Deux autres lucarnes sont présentes en façade nord, mais il s'agit de lucarnes rampantes, datant sans doute de la seconde moitié du XX^e siècle.

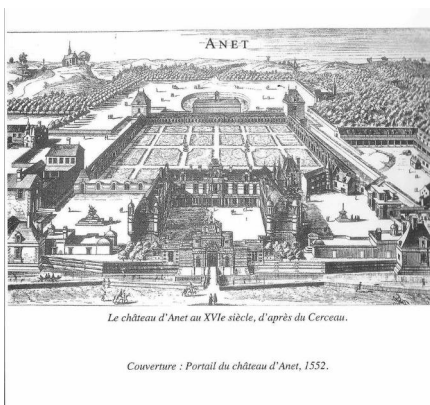


C'est à la forme de la toiture que la maison doit son nom de « maison du Pavillon » au XVIII^e siècle, même si aujourd'hui les historiens de l'architecture réserve cette appellation de toit en pavillon aux couvertures à 4 pans couvrant un édifice de plan carré. D'autres édifices en France porte le nom de maison du pavillon, pour les mêmes raisons, comme à Vaiges ou à Vern-sur-Seiche.

Maison du pavillon de Vern-sur-Seiche¹¹²

Les toitures en pavillon ne sont pas rares au XVII^e siècle, mais on les rencontre toujours sur des édifices prestigieux, représentatifs d'une autorité, d'un statut élevé. En France, on rencontre ce type de couverture dès le XVI^e siècle, par exemple sur les pavillons du château d'Anet, puis au XVII^e siècle place des Vosges à Paris, mais uniquement sur le pavillon du Roi ou de la Reine, à l'hôtel de Sully à Paris, sur les deux pavillons encadrant l'entrée sur rue. En Bretagne, on retrouve cette forme de toit à Gouarec, sur l'ancien pavillon de chasse des ducs de Rohan, sur les pavillons du château du Rocher-Portail, à Saint-Brice-en-Cogle, et, dans le Finistère, sur la sénéchaussée de Chateaulin, sur le présidial de Guerlesquin, sur le pavillon du chapelain du château de Kerjean à Saint-Vougay etc. À Quimper, plusieurs institutions religieuses possèdent également ce type de couverture, au couvent des dames de la Retraite ou à l'hôpital Sainte-Catherine. À noter, à Quimper, qu'une maison à pans de bois possède ce type de couverture. C'est peut-être sa situation à l'angle de deux rues, la rue des Boucheries et de la rue des Gentilshommes, qui a motivé ce choix.

112 <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/maison-dite-du-pavillon/5e73cc19-5ab4-47ff-b675-733173bf9aef>



Château d'Anet, 1552¹¹³



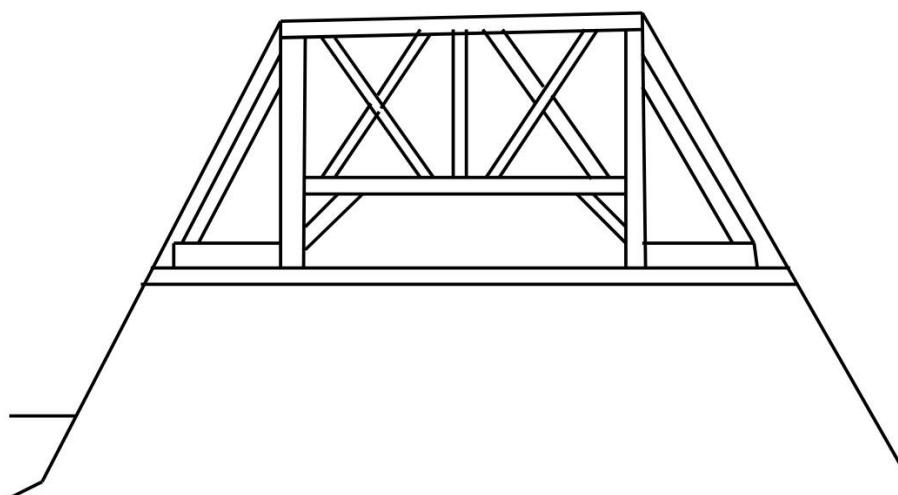
Paris, place des Vosges
pavillon de la Reine, 1608



Guerlesquin, Présidial, 1640

Ce type de toiture est parfaitement adapté aux bâtiments isolés, n'ayant pas besoin de se raccorder avec un bâtiment voisin, évitant la construction de pignons maçonnés. En revanche, ces toitures nécessitent des charpentes bien contreventées car elles ne peuvent pas prendre appui sur des murs pignons pour se rigidifier. Les charpentes sont donc un peu plus complexes.

Ici, la charpente, en chêne, est contreventée dans le sens longitudinal par deux grandes croix de Saint-André reliant le faîtage à un sous-faîtage. Ce sous-faîtage est lui même contreventé en sous face par la présence de deux aisseliers. Le faîtage, sous-faîtage et les aisseliers sont ancrés de part et d'autre dans deux poteaux de forte section. Les assemblages sont à embrèvement ou tenon et mortaise, parfois chevillés. Des poutres partent des sablières rejoignant les angles du bâtiment. Ces sablières servent de support à des fermes qui elles aussi s'ancrent dans les poteaux. Dans le sens transversal, le maintien est assuré par des fermes qui sont assemblées par embrèvement dans les deux poteaux. La conception de ce type de charpente est complexe et nécessite une maîtrise technique plus poussée que pour les charpentes courantes.



Charpente de la maison du Pavillon, relevé, 2019

¹¹³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Ch%C3%A2teau_d%27Anet



Maison du Pavillon, charpente

Cette charpente a été datée par dendrochronologie¹¹⁴. Il ressort de cette étude que l'ensemble de la charpente est chronologiquement homogène. L'abattage des arbres a été effectué lors de l'automne, hiver et printemps 1581 – 1582. Les arbres utilisés sont centenaires, l'origine des bois datant de 1483. Les recherches historiques et archéologiques ont depuis de nombreuses années démontré que les arbres abattus sont mis en œuvre sans délai, ce qui permet de dater la construction de la maison des années 1580 – 1582.

3) La façade arrière (côté nord)

La façade arrière a été profondément modifiée dans les années 1960 à cause du mauvais état général de cette partie du bâtiment. L'aile nord a été largement amputée et toute la façade a été couverte d'un enduit ciment.



Aile nord, pignon de l'aile nord et couverture de l'appentis, 1959¹¹⁵



Façade nord, état 2020

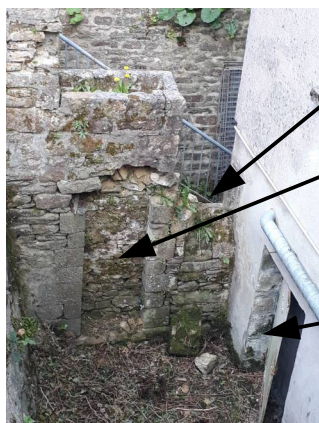
114 Entreprise Dendrotech, 2020

115 DRAC de Bretagne – UDAP du Finistère

En observant la construction, on constate que la ligne d'égout n'est pas continue entre le bâtiment principal et l'aile nord. En effet, l'égout de toiture de l'aile nord est situé un peu plus bas que celui du bâtiment principal. Ce principe constructif est caractéristique d'un élément architectural ajouté postérieurement. En observant la décoration de la corniche, on observe que celle du bâtiment principal est ornée de corbeaux, alors que l'aile nord en est dépourvue. Même peu visible, le raccord entre les deux parties du bâtiment semble maladroit. Enfin, à l'intérieur du bâtiment, le raccord entre les deux parties n'est pas parfaitement ajusté. L'aile nord abritait l'escalier mais aussi des pièces de vie, dont au moins une était chauffée, comme en atteste la présence d'une souche de cheminée en pierre encore présente en 1960. Cette aile se terminait originellement par un pignon couronné par le blason de Catherine L'Honoré. Ce blason a été conservé et remonté sur le nouveau pignon lors des travaux des années 1960. Dans ce nouveau mur pignon, des ouvertures ont été ménagées pour éclairer l'escalier. Les proportions de ces ouvertures, peu marquées verticalement, sont représentative de leur époque (1960).

Après l'achat par les jésuites de la maison en 1665, le jardin est surélevé pour le mettre à niveau avec la chapelle en construction. Un appentis est alors ajouté à l'extrémité de l'aile nord afin de relier la maison au jardin au niveau du premier étage. Le plan cadastral de 1835 indique que l'accès au jardin se fait toujours de cette façon. Une photographie datée de 1959 (page précédente) permet d'entrapercevoir la couverture en ardoise de l'appentis.

Au niveau de l'aile nord, dans la partie détruite dans les années 1960, des vestiges encore visibles apportent quelques éléments de compréhension des lieux. Au rez-de-chaussée, sous l'actuel escalier, dans les sanitaires, une porte, bouchée mais encore visible côté extérieur, donnait accès à la partie détruite. L'installation des sanitaires au XX^e ou XXI^e siècle a condamné l'accès à la partie détruite de l'aile nord. Cet espace est désormais complètement enclavé, et on y accède en enjambant la fenêtre du rez-de-chaussée de l'extension construite au XIX^e siècle. Au niveau des vestiges de l'aile nord, sur ce qui reste du mur est, on aperçoit les restes d'une petite baie dont le traitement rappelle l'ouverture située sur la façade arrière, au rez-de-chaussée côté est. À côté de cette ouverture, une porte donnait accès à la cour est.



Vestige d'une ancienne baie

Porte donnant accès à la cour est, condamnée par la construction de l'escalier au XIX^e siècle

Porte donnant accès à aux vestiges de l'aile nord, obstruée par l'installation des sanitaires actuels



On ignore ce que la cour est contenait mais on constate la présence d'une petite niche au niveau du premier étage, peut-être destinée à recevoir une bougie, ce qui montre qu'une construction a existé à cet emplacement. S'agit-il, comme c'était parfois le cas au Moyen Âge ou la Renaissance, de latrines, installées dans un édicule en bois, porté par des poteaux ? La présence de latrines en arrière de la maison, au premier étage, est encore visible à Morlaix dans la maison située au 9 grande rue.

Niche, mur mitoyen est, au niveau du 1^{er} étage

L'accès à cette cour depuis l'aile nord a été condamné au XIX^e siècle par la construction d'un escalier, dans cette même cour, permettant de rejoindre le jardin depuis le rez-de-chaussée, sans passer par l'escalier ni par les pièces intérieures. Une nouvelle porte, toujours utilisée aujourd'hui, a alors été percée dans le mur de la maison, à côté des sanitaires actuels, pour accéder à la cour est et donc au jardin.



La façade arrière du bâtiment principal donnant dans cette cour conserve deux éléments de baie parmi les plus anciens de la maison : une petite ouverture au rez-de-chaussée, et la moulure haute d'une ouverture au premier étage. À l'intérieur, au premier étage, de l'autre côté de cette moulure, on retrouve, derrière une porte de placard, cette ouverture, cintrée et aux dimensions imposantes.

L'ouverture du rez-de-chaussée possède un encadrement presque intact, avec moulure et chanfrein. L'encadrement porte les stigmates de la présence d'une grille destinée à empêcher les intrusions. On peut se questionner sur la nécessité, à l'arrière, côté jardin, de la présence d'une grille. Ces deux ouvertures, complètes ou sous forme de vestiges, ont un traitement architectural et des proportions sans lien avec les ouvertures actuelles de la façade avant. Le traitement les rattache plus à la période de la Renaissance. Il s'agit donc vraisemblablement de vestiges du bâtiment originel daté de 1580.

Façade nord, baie du rez-de-chaussée

À l'opposé de la cour est, de l'autre côté de l'aile nord, se trouve la cour ouest. Une construction ajoutée au XIX^e siècle l'a fait disparaître en partie. Cette construction est de médiocre qualité (nature du mur, faible épaisseur, dessin etc.) et est couverte par un toit presque plat en zinc. Le deuxième étage est édifiée avec la technique du pan de bois.

Dans la partie restante de cette cour ouest, également au niveau des étages, on constate la présence d'une niche, similaire à celle présente dans la cour est. Faut-il également y voir le vestige de latrines ?



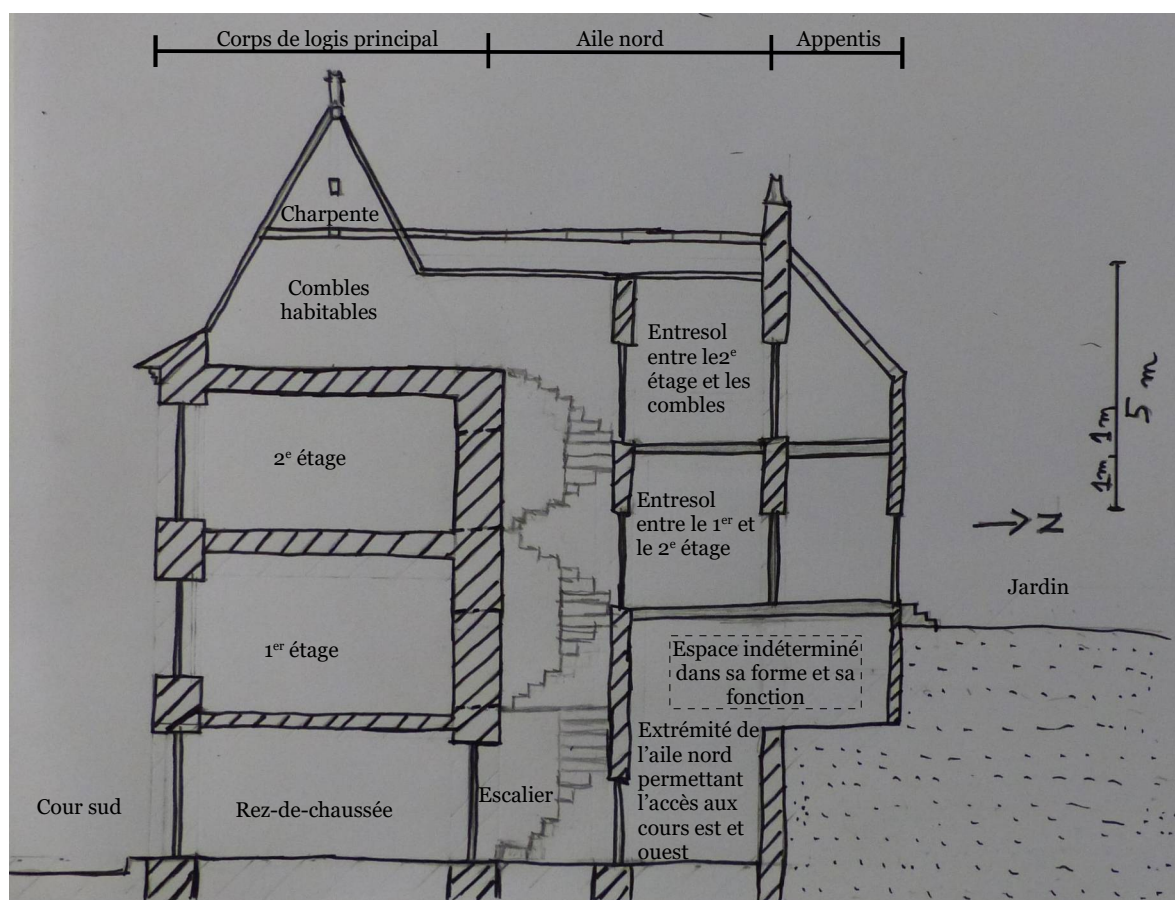
Cour ouest



Cour ouest et extension du XIX^e siècle

VII) Aménagements et décors intérieurs

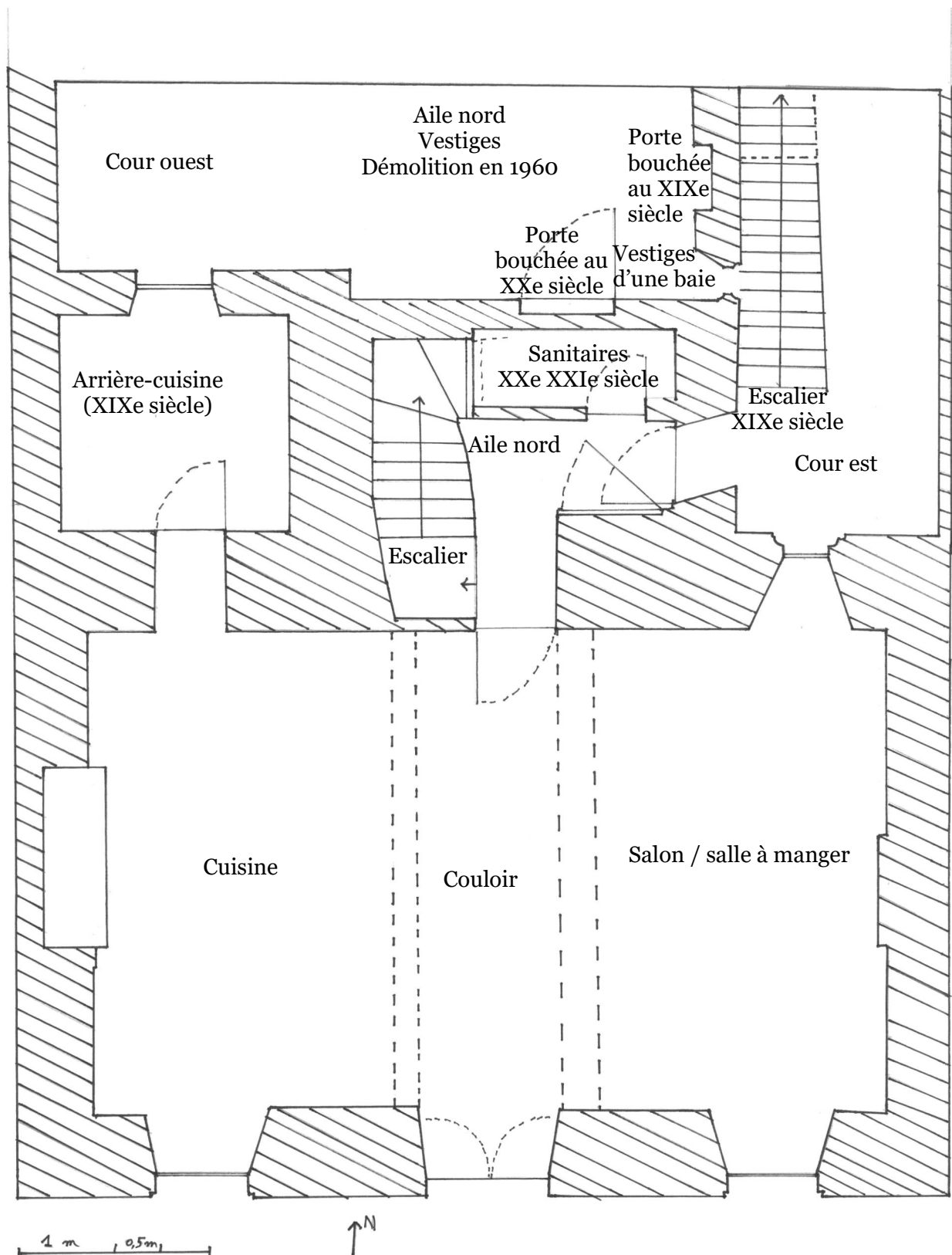
1) Le bâtiment vu en coupe



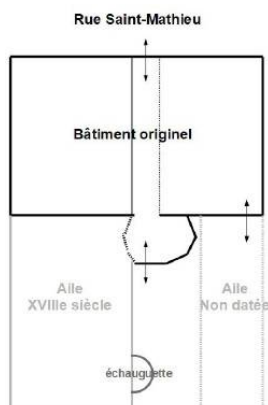
Maison du Pavillon, coupe, proposition, état à partir de 1665

La coupe du bâtiment permet de comprendre son organisation intérieure, notamment pour les parties détruites. Au-delà de l'escalier, côté nord, en entresol, une pièce est présente, augmentée d'une autre pièce par l'adjonction de l'appentis. L'acte de vente de 1947 précise bien que ces pièces sont situées en entresol, ce qui est en accord avec le niveau du jardin : « entre le premier et le deuxième étage une chambre donnant sur façade nord avec cabinet ou débarras » et « entre le deuxième et le troisième une chambre donnant sur façade nord et un débarras ». Au niveau du rez-de-chaussée, les textes et l'étude des vestiges permettent de savoir que le réduit au-delà de l'escalier a servi de cave et a été utilisé pour desservir les cours est et ouest. Il demeure néanmoins un espace intermédiaire dont l'organisation et la fonction reste indéterminées. Étonnement, dans les textes et dans l'étude du bâti, rien ne permet à ce stade de comprendre le fonctionnement de cet espace jamais mentionné. On constatera que curieusement, le soubassement de l'appentis est situé au même niveau que le premier étage du corps de logis.

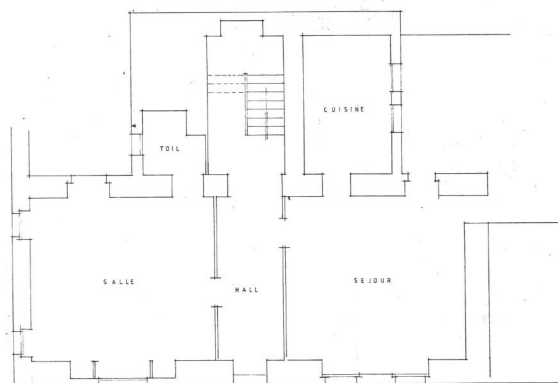
2) Le rez-de-chaussée du bâtiment principal



Les principales dispositions du rez-de-chaussée sont caractéristiques des manoirs et hôtels particuliers de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance : un couloir central menant à l'escalier et séparant une cuisine et une salle. On retrouve ces dispositions à l'hôtel de Saint-Aloüarn, rue Saint-Mathieu ou dans l'hôtel particulier voisin de la maison su Pavillon, situé 5 rue du Lycée.



Hôtel de Saint-Aloüarn, 7 rue Saint-Mathieu



5 rue du Lycée¹¹⁶

Le couloir

On entre dans le bâtiment par une porte située au centre de la façade sud. Originellement, le rez-de-chaussée est composé de deux pièces principales séparées par un large couloir central. Ce couloir mène de l'entrée du bâtiment à l'aile nord et l'escalier, déporté sur le côté afin de dégager une circulation menant à l'arrière de l'aile. Cette disposition est courante dans les logis seigneuriaux, comme à l'hôtel de Saint Aloüarn à Quimper, au manoir de Kermaner à Quimper, au manoir de Kernault à Mellac, etc.

En 1947, un acte de vente précise que le couloir est lambrissé sur une hauteur de 0,80 mètre de hauteur. Le plafond est en plâtre.

En 2004, en prévision de l'installation du service Ville d'art et d'histoire de Quimper, les cloisons formant le couloir sont démolies : « cloisons et bloc portes à démolir »¹¹⁷. Ces travaux ont pour but de créer une seule et unique pièce destinée aux expositions du service. Les plans des travaux prévoyaient la conservation des boiseries et leur emploi : « dépose avec soins des panneaux bois à plate bande en partie haute et lambris en soubassement des cloisons de part et d'autre du couloir + repose en périphérie des panneaux lambris de soubassement pour compléter ceux déjà en place ». Pour les panneaux non réutilisables, il est indiqué sur ce plan : « dépose/évacuation du restant des cloisons... ». Il apparaît aujourd'hui que cette prescription n'a pas été respectée, aucune boiserie n'ayant été conservée.

En parallèle, l'ensemble du sol du rez-de-chaussée est déposé afin de mettre en place le carrelage toujours présent. Les dalles aujourd'hui présentes dans le jardin sud sont-elles celles qui étaient présentes au sol du rez-de-chaussée ?

Au plafond, deux poutres perpendiculaires à la façade avant montrent l'emplacement des cloisons.

¹¹⁶ DRAC de Bretagne – UDAP du Finistère

¹¹⁷ Plan des travaux, Ville de Quimper, 2004

La cuisine



Comme c'est également le cas à l'hôtel de Saint-Aloüarn, la cuisine est située à gauche du couloir. L'espace dédié à la préparation des repas possède toujours sa grande cheminée en pierre de taille, datant sans doute de l'origine du bâtiment, à la fin du XVI^e siècle.

Les cheminées présentes dans les cuisines offrent généralement peu d'éléments décoratifs, comme c'est le cas ici. Côté sud, on observe néanmoins un vestige de moulures, sans toutefois comprendre à quel élément il se rattache.

La cuisine occupe toute la profondeur du corps de logis. Côté sud, au niveau de la façade avant du bâtiment, une baie donne sur la cour des communs. Il est intéressant de constater que l'allège de cette baie est plus haute que l'allège de la baie opposée côté est. Est-ce pour permettre l'installation d'un évier aujourd'hui disparu ?

Dans un inventaire après décès de 1822, il est fait état de nombreux ustensiles présents dans la cuisine : crémaillère, trépieds, poêles, marmites, poissonnière en cuivre, tournebroche. Le mobilier est composé d'une table et son billot, d'une petite table et de cinq chaises, un buffet et un vaisselier. La vaisselle à usage des propriétaires est conservée dans la salle à manger, de l'autre côté du couloir.

La cuisine est également citée en 1889 et en 1914. Le texte précise alors qu'elle donne sur l'avant du bâtiment, ce qui confirme la permanence de son implantation. En 1947, il est précisé que la maison dispose d'une « grande cuisine » et que le sol est en « parquet dallage ». Le sol est donc couvert de dalles. S'agit-il, comme suggéré plus haut, des dalles utilisées ultérieurement pour créer une allée dallée à l'extérieur ?

Jouxtant la cuisine, côté nord, une pièce a été ajoutée au XIX^e siècle (une arrière-cuisine). On peut se demander si originellement, une ouverture, porte ou baie, est présente dans la cuisine, donnant côté jardin. Cependant, même si la construction d'une extension au XIX^e siècle a modifié les lieux, aucun élément ne permet d'affirmer qu'une ouverture a existé. Le passage actuel, montrant l'épaisseur du mur, est percé perpendiculairement aux murs, sans trace des ébrasements caractéristiques des ouvertures anciennes, comme on peut le voir côté est.

L'arrière-cuisine

L'arrière-cuisine est située à l'arrière du bâtiment, côté ouest. Elle communique directement et uniquement avec la cuisine. Elle est logée dans une extension bâtie au XIX^e siècle. En effet, la pièce n'est pas mentionnée avant 1889. Elle a sans doute été construite par Aimée Félicité Jardin qui a rénové en profondeur le bâtiment dans les années 1860. La pièce est citée dans un acte de 1914. En 1947, il est précisé que l'arrière cuisine dispose d'un lavoir.

Le salon/La salle à manger

À droite du couloir, côté est, se situe une pièce dont la fonction n'est pas connue avant le XIX^e siècle. Par comparaison avec d'autres hôtels particuliers, on peut imaginer qu'il s'agit d'un cabinet de travail, d'un bureau destiné aux affaires, d'une salle pour recevoir des personnes étrangères à la maison.

En 1822, la pièce est dénommée salon. Cette dénomination indique peut-être une fonction ancienne car le mobilier montre qu'il s'agit en fait d'une salle à manger. Dans un inventaire après décès de 1822, le salon contient en effet une table à manger (mais aucune chaise), de la vaisselle, dont de nombreuses pièces de porcelaine, y compris un service à thé et un service à café. La pièce

est mentionnée comme « salle à manger » en 1889 et en 1914. Le texte précise alors qu'elle donne sur l'avant du bâtiment.

En 1947, le sol de la salle à manger est en chêne.

La cheminée dont l'emplacement est toujours visible a disparu à une date inconnue.

La pièce bénéficie d'une baie côté nord et d'une côté sud. Côté sud, la baie est caractéristique des autres ouvertures de la façade donnant sur la place au Beurre, de proportions verticales. À l'opposé, une petite baie donne côté nord, à l'origine vers le jardin. Celle-ci a une ouverture largement ébrasée permettant, malgré ses dimensions réduites, de faire bénéficier la pièce d'une lumière abondante. Cet ébrasement, ainsi que les caractéristiques de l'encadrement extérieur indique que cette baie pourrait dater de l'origine du bâtiment.

La décoration du rez-de-chaussée

Les boiseries des murs ont disparu en 2004. Les sols ont également disparu. Seule la décoration du plafond a été conservée. L'ensemble est homogène sur tout le rez-de-chaussée même si chaque espace, cuisine, couloir et salle à manger, possède ses propres éléments décoratifs.

Le couloir, espace central s'offrant en premier à la vue du visiteur, est orné d'une frise composée de denticules surmontées d'oves séparées de dards. Ce motif est caractéristique de l'architecture antique et est généralement associé à l'ordre ionique. Ce décors connaît un renouveau en France à la fin du règne de Louis XV et sous le règne de Louis XVI. Le couvent des Augustines de Versailles, dit couvent de la Reine, construit par Richard Micque de 1767 à 1772 pour la reine Marie Leszczynska, utilise, au niveau du fronton de la chapelle, ce motif décoratif. Cet édifice a eu un grand retentissement et a joué un rôle dans la diffusion de ces motifs décoratifs.



Couvent de la Reine, Versailles



Maison du Pavillon, décoration du couloir

On peut déduire de ces éléments que la décoration du rez-de-chaussée date de la seconde moitié du XVIII^e siècle et aurait donc été réalisée alors que Louis Tréhot de Clermont était propriétaire de la maison et procédait à sa restauration, vers 1775 – 1780.

Côté salle à manger, le plafond bénéficie d'une décoration à caissons, en lien avec la frise à denticules. Côté cuisine, pièce utilitaire, le plafond est dépourvu de décoration, ce qui contraste avec le reste du rez-de-chaussée.

3) *L'aille nord*

Originellement, l'aille nord est composée de deux parties. La première, jouxtant le corps de logis, abritait l'escalier, ce qui est toujours le cas. La seconde, détruite dans les années 1960, contenait une pièce à l'usage indéterminé. C'est sans doute depuis cette pièce que l'on accédait au jardin, puis aux cours est et ouest. Cette pièce est mentionnée en 1889. Elle est dénommée « la cave ». En 1914, un acte de vente précise qu'il s'agit d'une « petite cave ». La famille Rannou, propriétaire dans la première moitié du XX^e siècle, y entreposait des bouteilles de vin.

À partir de 1665, suite à l'achat de la maison par les jésuites, le terrain est surélevé, rendant impossible l'accès au jardin par le rez-de-chaussée. Cet espace situé au fond de l'aille nord desservait alors les cours est et ouest. Même si cette pièce a disparu, des vestiges de mur côté est ont été conservés. On y devine encore une petite baie, à côté de laquelle une porte donnait sur la petite cour est. Au XIX^e siècle, un escalier est construit dans la cour est, condamnant de fait la porte. Un nouvel accès est alors percée au niveau de l'escalier intérieur, permettant d'aller dans la cour et le jardin.

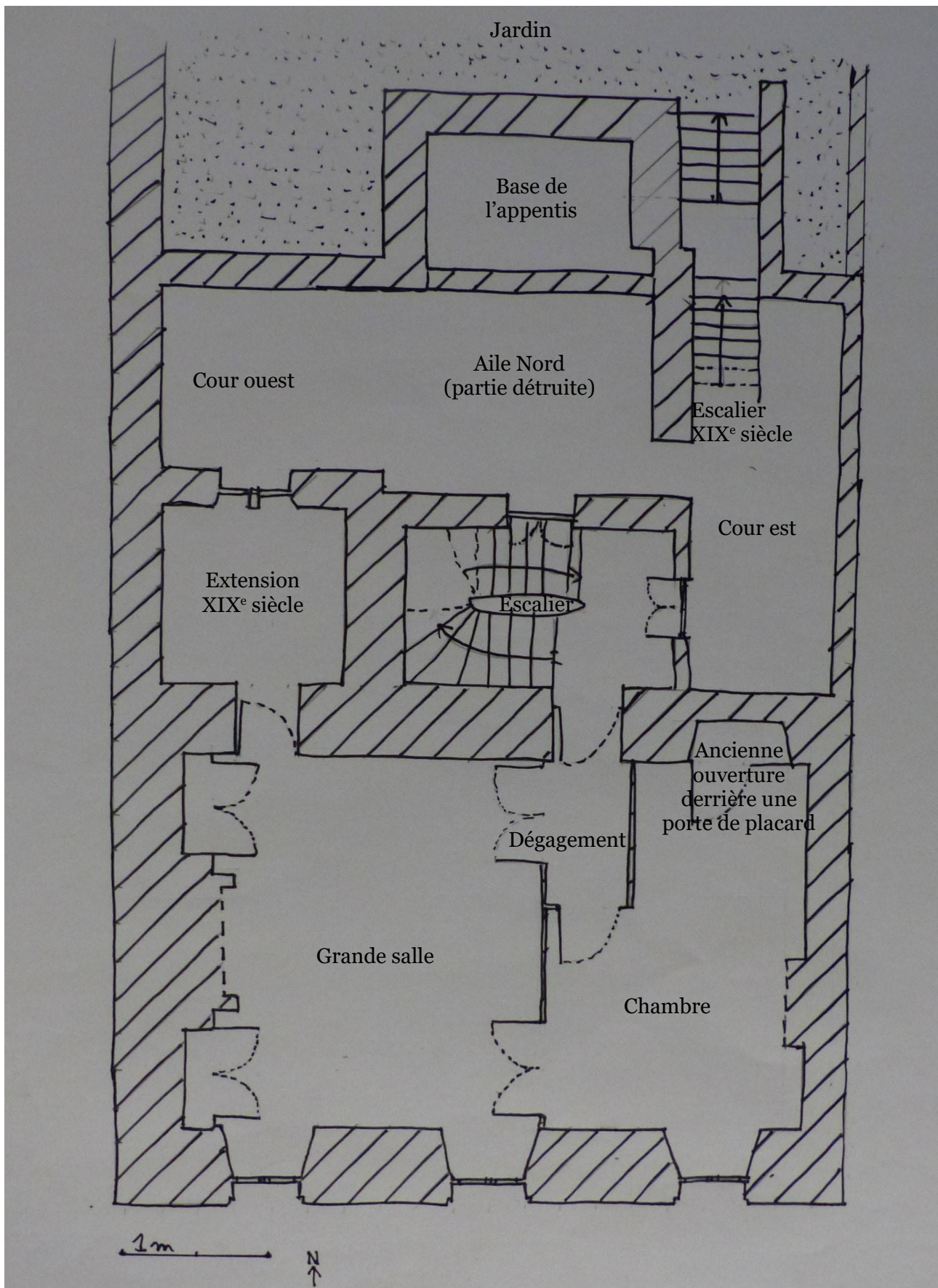
4) *Le premier étage*

Rien ne permet de connaître les dispositions originelles du premier étage. Était-il constitué d'une seule et grande pièce, comme à l'hôtel de Saint-Aloüarn rue Saint-Mathieu, ce que pourrait confirmer la présence d'une seule et unique porte menant de l'escalier à cet espace ? Si l'on se réfère à la décoration en place, on devine que la disposition actuelle date en partie de la seconde moitié du XVIII^e siècle, c'est à dire de l'époque de Louis Tréhot de Clermont, ce qui serait cohérent avec la décoration du rez-de-chaussée. La présence d'une pièce unique est donc une possibilité.



Arrivé sur le palier du premier étage, une porte permet l'accès au premier étage. On pénètre alors dans un petit dégagement donnant soit, en face, par une porte simple, dans une petite pièce, autrefois une chambre, soit, à droite, par une double porte, dans une grande salle.

En observant le découpage des panneaux, on constate que ce dégagement ne s'harmonise pas avec la décoration des pièces. Il s'agit donc d'un ajout postérieur. Le dessin de la porte, surmontée d'une imposte vitrée, permet de dater cet aménagement de la seconde moitié du XIX^e siècle, sans doute en lien avec les travaux réalisés par Aimée Félicité Jardin pendant les années 1863 – 1886. Auparavant, on pénétrait donc au premier étage directement par la chambre à coucher. On accédait ensuite par des doubles portes à la salle.



La chambre à coucher

Cette petite pièce d'une travée de large bénéficie d'une fenêtre donnant sur la cour du bâtiment, côté sud. À l'opposé, côté nord, derrière les boiseries, un placard est ménagé dans l'épaisseur du mur. Cependant, si on observe les dimensions de ce placard, on constate qu'il est de grande taille, du sol au plafond. La porte est rectangulaire mais à l'intérieur, la partie supérieure est en plein cintre. La boiserie qui le devance n'est pas centrée sur le placard et la porte ne permet pas un accès aisé à tout l'espace de rangement, ce qui semble démontrer que la boiserie n'est pas contemporaine du rangement. Cet espace, surmonté d'un arc en plein cintre, est un vestige des ouvertures originelles de la maison. Si l'on observe la façade extérieure, côté jardin, de l'autre côté de cette ouverture, on observe une mouluration en pierre, base de cette ouverture ancienne aujourd'hui disparue.

Aucun document n'indique l'usage de cette pièce à sa création à la fin du XVIII^e siècle. Mais en 1822, l'inventaire après décès de Marie-Françoise Le Vaucher, indique qu'il s'agit d'une chambre : « dans une petite chambre à coucher ». La chambre est munie d'un lit estimé à 146 francs. Ce lit est garni de soie, d'un sommier, de trois matelas, de traversin et d'oreillers de plumes. Il y a également des chenets, une pendule, un miroir, une table de toilette et une table de nuit.

En 1889 et en 1914, la pièce est également mentionnée comme étant une chambre. En 1947, il s'agit toujours d'une chambre, avec au sol un parquet en sapin.

La pièce abrite aujourd'hui le secrétariat du service du patrimoine.

Du point vu décoratif, la pièce bénéficie de boiseries similaires à celles de la grande pièce voisine, de style Louis XV, caractéristiques du XVIII^e siècle. Elles ont sans doute pour origine les travaux réalisés par Louis Tréhot de Clermont au XVIII^e siècle, vers 1774. La cheminée est plus récente et possède toutes les caractéristiques des cheminées haussmanniennes. Faite de marbre noir, elle est sobre, uniquement décorée de courbes dans la partie supérieure des jambages. Cette cheminée date des années 1850 – 1870 et peut être rattachée aux travaux de Félicité Jardin. Elle est strictement identique à l'une des deux cheminées présentes au deuxième étage. Comme pour la cheminée à pattes de lions présente dans la pièce voisine, il s'agit d'un modèle type diffusé sur l'ensemble du territoire français.

Enfin, le plafond de la pièce est orné d'une rosace néo-médiévale, composée d'une structure néogothique à fleurons avec des motifs Renaissance, comme des grotesques et des cuirs découpés autour du visage des grotesques. Ce type de rosace est caractéristique du Second Empire, donc également issu des travaux de Félicité Jardin.



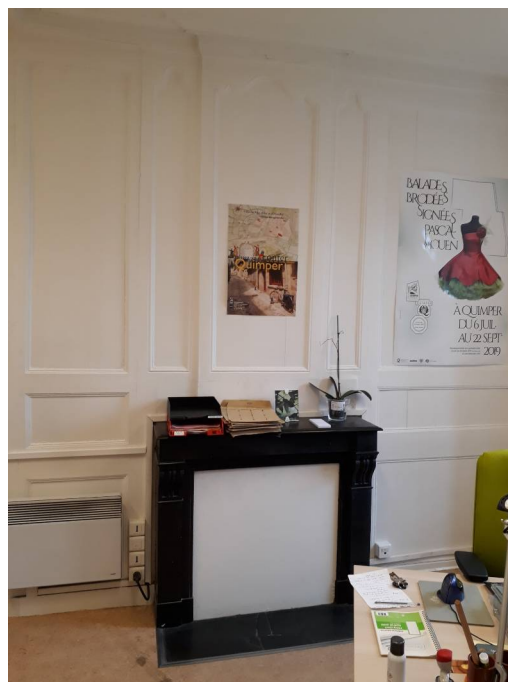
Boiseries



Trace d'une ouverture cintrée



Plafond



Cheminée et manteau



Cheminée de la chambre
1^{er} étage



Cheminée de la salle
2^e étage



Cheminée haussmannienne, Toulouse¹¹⁸

La grande salle

La grande pièce du premier étage est sans doute celle qui a conservée un aspect ancien représentatif du bâtiment dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans ses dimensions et sa décoration.

La pièce, qui donne côté sud, a deux travées de large. Les murs sont intégralement couverts de boiseries, du sol au plafond. Le côté est est muni de deux doubles portes permettant initialement d'accéder à la chambre voisine. Une autre porte donne au nord accès à l'extension construite dans les années 1860. On constate que cette ouverture est peu soignée et n'a pas été conçue pour être intégrée dans les boiseries. Sur le côté opposé aux doubles portes, deux autres doubles portes devancent des placards, créant ainsi un équilibre dans le dessin des boiseries. Celui-ci est sobre, sans fioriture.

¹¹⁸ <https://www.chalets-roquelaine.fr/le-quartier/son-patrimoine/les-cheminées/>

Les boiseries se composent d'une succession de panneaux verticaux chacun composé d'une partie supérieure de grandes dimensions, très verticales, aux lignes droites, à l'exception de courbes pour la partie inférieure, d'une petite partie centrale et d'une partie inférieure aux proportions verticales. La partie supérieure des portes possèdent des moulures en courbes en partie supérieure et inférieure. On retrouve les mêmes boiseries dans une maison située au 9 rue Kéréon.

Les dimensions des boiseries, couvrant intégralement le mur, et le dessin des moulures, avec courbes et contres courbes, permettent d'associer cet ensemble au style Louis XV ou Louis XVI, et donc de le dater de la seconde moitié du XVIII^e siècle, comme la décoration du rez-de-chaussée. On peut vraisemblablement les attribuer à Louis Tréhot de Clermont.

On observe, au-dessus de la cheminée, des boiseries aux motifs différents de ceux décrits précédemment. En effet, alors que les boiseries couvrant les murs font référence au style Louis XV ou Louis XVI, mettant en avant les courbes et les contres courbes, les boiseries décorant le manteau de la cheminée sont décorées de pilastres aux fûts cannelés, décoration plus rigide, de style néo-classique. Ces boiseries surmontent une élégante et vaste cheminée en marbre blanc veiné de gris dont la base des jambages est ornée de motifs à pattes de lions. Les meubles et cheminées munis de pieds en forme de pattes de lions apparaissent sous le Premier Empire, mais les cheminées à pattes de lions abondent également sous le Second Empire¹¹⁹. Si aucun élément écrit ne permet de dater cette cheminée, on constate que les cheminées à pattes de lions sont très nombreuses sous le Second Empire et que peu de travaux ont été réalisés dans la maison sous le Premier Empire, alors que la maison a connu une restauration importante sous le Second Empire, avec Aimée Félicité Jardin¹²⁰. De plus, l'utilisation de pilastres cannelés est fréquente sous le Second Empire, comme on peut le constater dans les appartements de Napoléon III au palais du Louvre. Enfin, les autres cheminées de la maison, à l'exception de celle de la cuisine, datent du Second Empire.

Le plafond de la pièce possède l'une des deux rosaces conservées dans le bâtiment. Celle-ci est constituée d'un cercle de feuillages et de fruits entourant trois couronnes entrelacées, deux d'oliviers et une de chêne. Ces végétaux symbolisent la force et la paix¹²¹. L'ensemble est lourd et systématique. L'iconographie rattacherait cette rosace aux années 1790 – 1805 mais aucune campagne de travaux n'est connue pour cette période. Peut-être, comme pour la rosace présente dans l'autre pièce, s'agit-il d'un élément décoratif datant de la période du Second Empire ?

Le sol est aujourd'hui couvert par un revêtement en vinyle, sans doute installé en 2004. Toutefois, une description de 1947 nous apprend que le sol est alors couvert d'un parquet en chêne de type Fougère¹²².

119 Le palais de l'évêché, actuel musée départemental breton, possède également une cheminée à pattes de lions datant du XIX^e siècle

120 Il serait intéressant d'étudier l'influence sur les arts décoratifs au niveau local de la visite de Napoléon III à Quimper en 1858

121 On retrouve ces symboles pour le corps préfectoral, créé par Napoléon I^{er}

122 Il s'agit d'une variante du point de Hongrie



Vue générale



Plafond



Cheminée



Cheminée XIXe siècle (site de ventes d'antiquités)

Concernant la destination de la pièce, les documents du XIXe siècle la mentionne comme étant « la salle » ou « le salon ». Un inventaire après décès réalisé en 1822 décrit le mobilier de la pièce : une table de jeux, une console, deux bergères et dix fauteuils de velours rouge et douze chaises. Les éléments les plus remarquables sont deux glaces (miroirs) d'une valeur de 120 francs pour les deux. Aucun tableau n'est mentionné (comme c'est le cas pour le reste de la demeure).

En 1863, lorsque le bâtiment est vendu par Félix de Trédern à Félicité Jardin, l'acte de vente précise que si Félix de Trédern vend le bâtiment, il conserve la propriété des meubles, « notamment des glaces qu'il y a laissé ». Il s'agit sans doute des mêmes glaces mentionnées dans l'inventaire de 1822. Ce type de miroir est généralement présent au-dessus des cheminées. C'est peut-être l'absence de ces trumeaux au niveau du manteau de la cheminée qui a motivé Félicité Jardin à changer l'ensemble de la cheminée.

Cette pièce accueille aujourd'hui le bureau de la responsable du service de l'animation et du patrimoine de la ville de Quimper.

Le petit cabinet (communicant avec la salle, au-dessus de l'arrière-cuisine)

Communiquant avec la salle, ou le salon, une petite pièce donne sur le jardin, côté nord. Elle est située au niveau de l'extension construite par Félicité jardin.

Cette pièce apparaît donc dans les années 1860.

Nous n'avons aucun élément concernant la décoration de cette petite pièce. En 1889, elle est qualifiée de « cabinet ». En 1914, il s'agit d'un cabinet de toilette et d'un débarras. En 1947, la pièce est mentionnée comme chambre, avec un parquet usagé en sapin au sol.

Aujourd'hui, cette pièce abrite des sanitaires et des rangements.

5) L'entresol : entre le premier étage et le deuxième étage

Au premier étage, côté nord, côté jardin, au-delà de l'escalier, l'aile nord abritait une pièce. En 1889 et 1914, cette pièce était dénommée « chambre ». En 1947, elle est ainsi décrite : « Une chambre donnant sur façade nord avec cabinet ou débarras »

Un conduit de cheminée étant visible au niveau de la couverture de l'aile nord, il est probable que cette pièce bénéficiait d'une cheminée.



Avec la présence jésuite, un appentis est accolé sur le pignon de l'aile nord, au niveau de cette pièce. Cet appentis, visible sur une photographie des années 1950, permet la circulation entre la maison et la chapelle des jésuites via le jardin. Il est possible que le cabinet ou le débarras dont il est question en 1947 dans un acte de vente soit situé dans cet appentis.

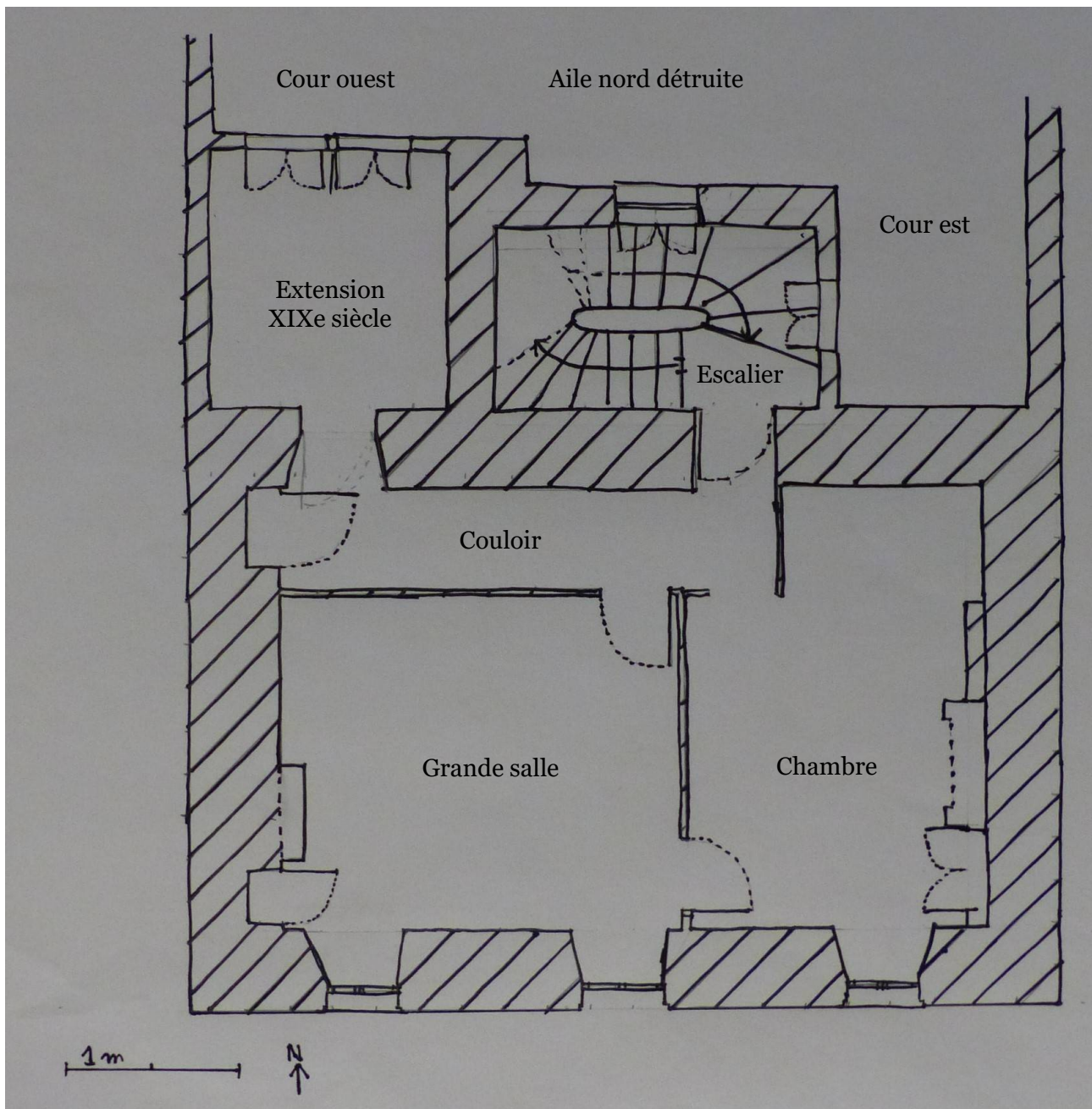
Cet appentis a été détruit dans les années 1960, mais sa trace est toujours visible dans le mur de soutènement du jardin.

Vue de la couverture de l'appentis, 1959¹²³

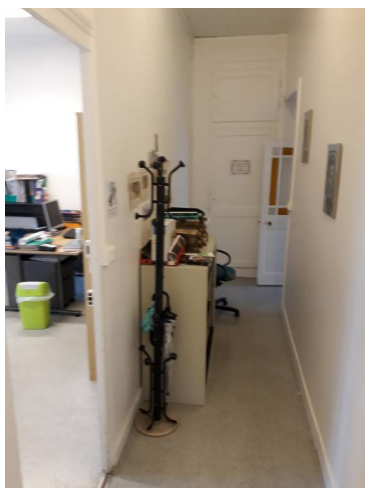
6) Le deuxième étage

On pénètre au deuxième étage par un passage ménagé dans l'épais mur nord. En observant avec attention la partie supérieure de ce passage, on constate que les parties supérieures des ébrasements, côté escalier, sont légèrement courbées, formant la base d'un arc. Cette forme fait penser aux ouvertures en plein cintre datant de l'origine du bâtiment et encore visibles ou discernables au premier étage (chambre, mur nord) ou sur la façade principale. Une autre ouverture cintrée est également encore visible sur le même mur, au niveau du passage menant du couloir à l'extension construite au XIX^e siècle. Il s'agit sans doute d'une fenêtre transformée en porte lors de la construction de l'extension.

123 DRAC de Bretagne – UDAP du Finistère



Au deuxième étage, on pénètre en premier lieu dans un couloir, le seul présent aux étages. Ce couloir distribue les trois pièces présentes à ce niveau, deux côté sud, une côté nord. Côté sud, les deux pièces sont agencées selon des dispositions identiques à celles du premier étage, à savoir une chambre côté est et une grande salle côté ouest. Cette disposition date donc probablement du XVIII^e siècle, à l'exception du couloir, ajouté lors de la construction de l'extension en façade nord au XIX^e siècle. La petite pièce située dans l'extension peut ainsi être desservie indépendamment des autres. Le couloir était éclairé via les impostes vitrées situées au-dessus des trois portes. Ces impostes ont été opacifiées mais leur dessin reste visible. Faut-il voir dans les dispositions du XVIII^e siècle, similaires à celles du premier étage, des appartements destinés à un couple, chacun occupant un niveau, ou des appartements destinés à des personnes différentes, les appartements étant alors destinés à la location ?



Couloir du 2^e étage



Passage entre l'escalier et le 2^e étage
On y observe l'amorce d'un arc, probable vestige d'une
ouverture ancienne.



Passage entre le couloir et l'extension
Vue intérieure



Passage entre le couloir et l'extension du XIX^e siècle
Vue extérieure
L'arc en plein cintre des ouvertures originelles est toujours
présent

Les pièces composant le deuxième étage sont très peu décrites ou même mentionnées dans les documents. L'aménagement de cet étage n'est pas mentionné dans l'inventaire après décès de 1822.

La salle

En 1889, l'acte de vente indique que le deuxième étage est composé de deux chambres et de deux cabinets. Compte tenu de la taille de la pièce et de la qualité du lieu, on peut avancer sans risque que cette grande pièce était à cette époque une chambre. Mais la comparaison avec les dispositions du premier étage pourrait permettre d'avancer qu'il s'agissait originellement d'une salle ou d'un salon. En 1914, le descriptif de la maison précise que les deux pièces donnant « sur le devant » ou « au midi » sont des chambres.



La pièce est quasiment dépourvue de décors anciens. Elle ne conserve qu'une porte et une cheminée.

Les moulures de la porte donnant sur le couloir reprennent les motifs décoratifs des boiseries de la grande salle du premier étage, semblant montrer que cet étage bénéficiait également de boiseries. Ces boiseries ont peut-être été supprimées lors du réaménagement de l'étage au XIX^e siècle, les moulures de la porte étant un remploi. La porte est surmontée d'une imposte vitrée, aujourd'hui opacifiée. Ce type d'imposte étant présent au niveau de l'extension construite dans les années 1860, on peut dater cette disposition des années 1860.

La cheminée, en marbre noir, munie d'un insert, est strictement identique à celle présente dans la chambre du premier étage.

Signe montrant l'importance de la pièce, c'est de cet espace que l'on accède au balcon qui orne la façade sud.

Cette pièce accueille aujourd'hui le bureau des guides conférenciers de la ville.

La chambre

La chambre a conservé sa fonction pendant une longue période. Il s'agit encore d'un espace dédié au sommeil en 1889, 1914 et 1947. Comme pour la pièce voisine, peu de décors anciens sont encore présents.

La porte et son imposte, par leurs moulures droites et la présence d'éléments similaires au niveau de l'extension construite en 1860, date de la seconde moitié du XIX^e siècle. Comme pour la pièce voisine, la cheminée en marbre noir veiné est également caractéristique des cheminées datant de la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle est cependant plus simple, étant dépourvue des courbes au niveau des jambages. Au-dessus de la cheminée, des boiseries sont encore présentes et reprennent les mêmes motifs que celles du premier étage. Elles datent donc de la seconde moitié du XVIII^e siècle. D'autres boiseries, comme les portes de placards, ont des moulures plus simples, se rapprochant des boiseries du XIX^e siècle.

Cette pièce accueille aujourd'hui le bureau de l'adjoint de la responsable du service de l'animation et du patrimoine de la ville de Quimper.



Chambre, 2^e étage



Chambre, 2^e étage



Cheminée, chambre du 2^e étage



Cheminée haussmannienne, Toulouse

Le cabinet

Dans l'extension construite dans les années 1860, côté nord, un cabinet de toilette est présent. Il est mentionnée en 1889 et en 1914.

Pour conclure sur le deuxième étage, on peut tenter une restitution de l'évolution des espaces. Les dispositions originelles sont inconnues. Les seuls éléments anciens sont la base d'un arc au niveau de l'ouverture menant de l'escalier à l'étage et l'ouverture cintrée menant à l'extension. Au XVIII^e siècle, Louis Tréhot de Clermont remanie les lieux sur le même modèle que le premier étage, avec une grande pièce et une chambre. Il ne reste de cette époque que les boiseries situées au-dessus de la cheminée de la chambre et un panneau intégré dans la porte d'entrée dans la grande salle. Dans les années 1860, Aimée Félicité Jardin remanie les espaces. Elle fait construire une extension accolée la façade nord. Les deux pièces du deuxième étage sont amputées en profondeur côté nord afin de permettre la création d'un couloir donnant accès à cette extension. Dans la grande salle et la chambre, les cheminées sont changées.

7) L'entresol : entre le deuxième étage et les combles

L'aile nord possède également une pièce située en entresol entre le premier et le deuxième étage. La pièce est désignée en 1889 comme étant un cabinet. En 1914, cet espace est décrit ainsi : « petite chambre et watercloset sur l'arrière », et en 1947 : « Une chambre donnant sur façade nord et un débarras ». Les toilettes et le débarras sont sans doute situés dans l'appentis accolé à l'aile nord. Comme c'est le cas pour l'ensemble des pièces de l'aile nord, aucun autre élément n'est connu.

8) *Les combles*

Organisation

La couverture est aujourd'hui munie de quatre petites lucarnes, offrant autant de sources de lumière, deux côté sud, deux côté nord. Cependant, la forme de ces ouvertures diffère à l'avant et à l'arrière. Les lucarnes avant, côté sud, sont verticales, couronnées de frontons triangulaires. Les lucarnes arrière, côté nord, ont une forme de lucarne rampante, aux menuiseries carrées. Leur couverture est un prolongement de la couverture principale. Cette forme de lucarne apparaît au XIX^e siècle.

On peut donc supposer qu'originellement les combles étaient divisés en deux pièces, ce que semble démontrer la présence de deux cheminées. Celles-ci ont aujourd'hui disparue mais leur emplacement et les raccords avec les souches sont toujours visibles.

En 1889, les combles abritent quatre pièces, « dont deux à feu ». En 1914, les combles abritent trois pièces mansardées dont deux à feu, et un débarras. La famille Rannou décroissance ensuite partiellement les combles pour revenir à une disposition ancienne, c'est à dire deux pièces mansardées. En 1947, les combles sont à nouveau cloisonnés pour multiplier le nombre de pièces habitables à louer.

Après l'acquisition du bâtiment, la ville de Quimper procède à nouveau au décroissance des combles pour revenir à un compartimentage en deux pièces principales.

Occupation

Comme c'est généralement le cas, les combles sont destinés à l'accueil de la domesticité ou au stockage, un document de 1889 faisant état d'un débarras.

En janvier 1857, Sébastien de Trédern, propriétaire de la maison, rédige son testament. Dans celui-ci, il est dit que Marie-Louise Elhoy, sa cuisinière, occupe une mansarde. Au décès de Sébastien de Trédern, la domestique pourra récupérer tout le mobilier s'y trouvant. Une seconde domestique, Marie-Anne Elhoy, est présente dans la maison. Le testament ne précise pas la pièce occupée mais on peut supposer qu'elle habite une autre partie des combles. Elle pourra récupérer le lit qu'elle utilise.

En 1947, l'ensemble de la maison est occupé par une multitude de locataires.

C'est ainsi que dans les combles, le dénommé Cosmao occupe une pièce dite principale, ledit Louarn, une autre pièce principale, et le couple Hascoët une pièce principale et une pièce secondaire. Corentin Hascoët est chauffeur de taxi. Il a épousé Henriette Boëte en 1933 au Juch, commune d'où ils sont originaires.

Conclusion

En édifiant la maison du Pavillon, Pierre II Furic cherche à marquer les esprits, à affirmer une position sociale. La construction est alors singulière, un hôtel particulier entre cour et jardin avec une façade principale toute en pierre de taille. Mais à Quimper, ce bâtiment est resté un *unicum*. Peut-être était-il trop éloigné des traditions architecturales locales. Jamais les élites locales ne semblent s'être intéressées à cette maison. A l'exception de la famille Furic, les propriétaires successifs, religieux ou particuliers, sont toujours restés à l'écart de la vie publique mondaine ou politique de premier plan. Cette discrétion a sans doute tenu les historiens et les chercheurs à l'écart du lieu. Longtemps, le regard des touristes a également délaissé la maison, lui préférant celles voisines en pan de bois.

Mais un tournant semble cependant s'amorcer aujourd'hui avec l'ouverture plus large des lieux au public. Grâce à la présence du service de l'animation de l'architecture et du patrimoine, les portes s'ouvrent, les expositions se multiplient. Petit à petit, le public s'approprie son patrimoine.

Puisse cette étude contribuer à garantir à la maison du Pavillon un avenir à la hauteur des ambitions de son premier propriétaire.

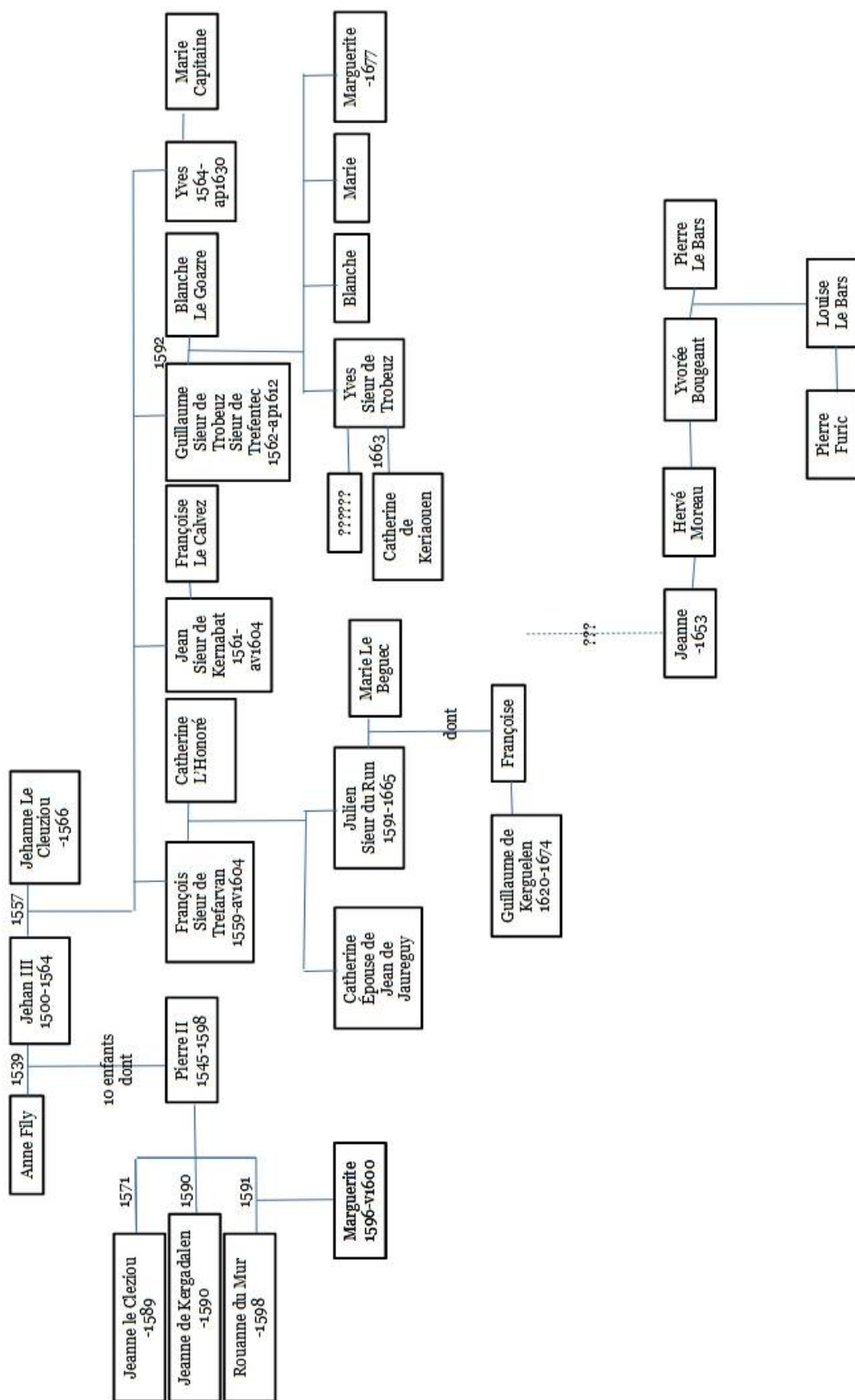


Annexes

- **Annexe 1** : *Généalogie de la famille Furic en lien avec la maison du Pavillon*

- **Annexe 2** : *Synthèse des propriétaires et des évolutions de la maison du Pavillon*

ANNEXE 1 : Généalogie de la famille Furic en lien avec la maison du Pavillon



Maison du Pavillon

Généalogie de la famille Furic, en lien avec les propriétaires de la maison du Pavillon

ANNEXE 2 : Synthèse des propriétaires et des évolutions de la maison du Pavillon

Date	Propriétaires	Extérieur du corps de logis	Intérieur du corps de logis	Sur la parcelle
Avant 1580	???	Construction de type manoir ? Il en reste le mur arrière du corps de logis actuel.	Cheminée de la cuisine ?	
1580 – 1598	Pierre II Furic	Construction du corps de logis principal de 1580 à 1583 environ, y compris couverture en pavillon, en conservant un mur de la construction antérieure (mur nord). Les ouvertures extérieures sont cintrées (traces sur les façades nord et sud) Possibilité d'une construction de type escalier au niveau de la façade avant (sud), côté est.	Cheminée de la cuisine ?	
1598 – 1600 env	Marguerite Furic			
1600 env – 1644 env	Héritiers de Pierre II Furic, Catherine L'Honoré et son fils Julien Furic du Run occupant le bâtiment	Construction de l'aile nord vers 1605 - 1610, dont le blason. Modification des ouvertures des façades nord et sud pour des ouvertures rectangulaires. Démolition de la construction abritant possiblement un escalier sur la façade avant (sud)		
1644- ?	Yves, Blanche, Marie et Marguerite, Furic			
1644 env- 1654	Jeanne Furic et Hervé Moreau			
1654 - 1659	Hervé Moreau et Yvorée Bougeant			
1659 - 1665	Pierre Furic et Louise Le Bars			Une maison le long de la place au Beurre. Origine ?
1665 - 1665	Guillaume de Kerguélen			
1665 - 1762	Collège des Jésuites		Construction d'un appentis accolé au pignon de l'aile nord	Élévation du niveau du jardin
1762 - 1774	Collège de Quimper			
1774 - 1796	Louis-François Tréhot de Clermont	Suppression d'une ouverture sur la façade nord, côté est, pour installation de boiseries à l'intérieur.	Il restaure la maison. Il en reste la décoration du rez-de-chaussée (plafond), les boiseries du premier étage et quelques boiseries au second étage.	Démolition de la maison le long de la place au Beurre. Construction d'une clôture sur rue.
1796 - 1796	Marie-Corentine Le Bris-Godec			
1796 - 1804	Héritiers Le Bris-Godec			
1804 - 1810	Gabriel Le Bouteiller et Florentine Duval La Potterie			
1810 - 1818	Michel Pellegrin			

Date	Propriétaires	Extérieur du corps de logis	Intérieur du corps de logis	Sur la parcelle
	et Françoise Le Vaucher			
1818 - 1822	Françoise Le Vaucher			
1822 - 1829	Héritiers Pellegrin-Le Vaucher			
1829 - 1836	Louis-Marie Golias et Marie-Anne Loges			Construction de communs dans la cour sud.
1836 - 1839	Marie-Anne Loges et ses enfants			
1839 - 1857	Sébastien de Trédern			Élévation du palâtre du portail
1857 - 1863	Félix Adolphe de Trédern			
1863 - 1886	Aimée Félicité Jardin	Une extension est construite côté nord contenant une cuisine au rez-de-chaussée et des cabinets aux étages.	La construction de l'extension permet d'ajouter une arrière cuisine et des cabinets. Toutes les cheminées du 1 ^{er} étage et 2 ^e étage sont changées. Construction d'un nouvel escalier.	
1886 - 1889	Herlé Gonidec et Camille Gauge			
1889 - 1914	Marie-Joséphine Gassis			Les communs sont surélevés et transformés en habitation
1914 - 1947	Jean Marie Rannou et Marie-Jeanne Roudot			Transformation des communs en atelier de couture. Construction d'un garage
1947 - 1960	André Rannou		Compartimentage des espaces pour permettre la location à plusieurs personnes.	
Depuis 1960	Ville de Quimper	Démolition d'une partie de l'aile nord.	Au rez-de-chaussée, suppression du couloir, des boiseries et des sols. Suppression de la rampe d'escalier sur toute la hauteur.	Démolition des communs et du garage. Restructuration de la cour sud